



TABLE DES MATIÈRES

TABL	E DES MATIERES	2
LETTE	RE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL	3
EN RÉ	ÉSUMÉ	4
FAITS	S SAILLANTS DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS EN 2020	6
FAITS	S SAILLANTS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	6
AVIS	DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES	7
CIRCU	JLAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION	8
QUES	TIONS ET REPONSES	8
1	VOTE ET SOLLICITATION DE PROCURATIONS	8
2	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE	16
3	CANDIDATS POUR ÉLECTION AU CONSEIL	18
4	RAPPORT SUR LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE	25
5	RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET PRÉSENCE AUX RÉUNIONS	30
6	HONORAIRES LIÉS À LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS	37
7	ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION	38
8	TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION	58
9	REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE LA PERFORMANCE	63
10	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	65
11	APPROBATION DES ADMINISTRATEURS	65
ANNE	EXE A - CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	66



LETTRE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Chères actionnaires, Chers actionnaires,

La pandémie nous a présenté des défis sans précédent au cours de la dernière année. Je suis très fière de la façon dont notre équipe de gestion a réagi et de l'agilité dont notre organisation a fait preuve pour s'adapter rapidement, ce qui s'est avéré efficace pour stabiliser les opérations de Uni-Sélect dans le sillage d'un ralentissement marqué de l'industrie.

Nous avons pris plusieurs mesures décisives pour répondre à la pandémie de COVID-19. Premièrement, nous avons accordé la priorité à la santé et à la sécurité de nos gens, notre plus grand actif. Deuxièmement, nous avons adapté nos activités aux nouvelles réalités du marché en mettant en place des mesures temporaires pour assurer la poursuite de nos affaires. Enfin, pour assurer un maximum de flexibilité financière, nous avons resserré la gestion du fonds de roulement et des dépenses non essentielles, réduit les dépenses en immobilisations corporelles et les incitatifs aux clients et suspendu le paiement des dividendes. De plus, les membres du conseil d'administration ont réduit leur rémunération.



Parallèlement à la gestion de la pandémie, nous avons poursuivi nos efforts afin de diversifier la composition de notre conseil d'administration. Au cours de la dernière année, nous y avons accueilli Chantel E. Lenard. Sous réserve de leur élection lors de l'assemblée annuelle des actionnaires, deux nouveaux membres intégreront notre conseil d'administration. Nous sommes extrêmement heureux que Brian McManus se joigne à Uni-Sélect dans le poste nouvellement créé de président exécutif. Travaillant en collaboration avec notre président et chef de la direction, Brent Windom, il se concentrera sur la croissance de l'entreprise et la création de valeur. Brian est un dirigeant chevronné qui possède une expérience remarquable dans la création d'une valeur exceptionnelle pour les actionnaires, grâce à des acquisitions stratégiques et à l'excellence opérationnelle. Martin Garand, directeur principal, Investissement relationnel Québec, à la Caisse de dépôt et placement du Québec, une actionnaire de longue date de Uni-Sélect, se joindra également au conseil d'administration. Les connaissances de Martin sur l'industrie et sur notre Société seront précieuses. Enfin, je deviendrai l'administratrice principale. Mes principales responsabilités consisteront à faciliter le fonctionnement du conseil indépendamment des dirigeants de la Société et à fournir un leadership indépendant au conseil et aux différents administrateurs du conseil.

Robert Molenaar et Richard G. Roy ne se représenteront pas à la prochaine élection. Nous remercions Robert pour sa contribution inestimable au fil des ans, notamment en tant que président intérimaire de FinishMaster, où il a dirigé le début d'un redimensionnement pour s'adapter aux conditions changeantes du marché. Nous remercions tout particulièrement Richard, qui a occupé différents postes au sein de la Société au cours des 20 dernières années. Son engagement et son dévouement inégalés ont guidé le conseil d'administration et la direction avec clairvoyance. Avec ces derniers changements, nous aurons dix membres du conseil, dont huit seront indépendants et deux seront des femmes. Cela s'inscrit dans le cadre de notre processus de renouvellement du conseil et renforce notre engagement en faveur d'une bonne gouvernance d'entreprise.

Dans l'avenir, nous mettrons davantage l'accent sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Bien que Uni-Sélect ait exécuté plusieurs projets ESG au fil des ans, le conseil d'administration et la direction veulent en faire une plus grande priorité à l'avenir.

Pour la deuxième année consécutive, l'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra uniquement en format virtuel. Vous pourrez accéder à notre assemblée en ligne le 13 mai 2021, à 13 h 30, par webdiffusion en direct à l'adresse suivante : https://web.lumiagm.com/413901056. Veuillez prendre le temps de lire notre rapport annuel et notre circulaire d'information de la direction et d'exercer le droit de vote que vous confèrent vos actions. Au cours de l'assemblée, un bilan de 2020 et un regard sur les perspectives d'avenir seront également présentés. Votre opinion est importante pour nous et, en tant qu'actionnaires, vous aurez la possibilité de poser des questions en ligne.

Enfin, j'aimerais remercier tous nos employés pour leur persévérance et leur dévouement au cours de la dernière année. Ils n'ont jamais faibli dans leur engagement envers Uni-Sélect et nos clients. À nos fidèles membres et clients, merci de croire en nous de façon constante. À mes collègues membres du conseil d'administration, je vous remercie pour votre engagement et votre soutien actifs. À nos actionnaires, merci de votre soutien et sachez que nous sommes impatients de poursuivre sur la voie de la croissance et de la création de valeur.

Cordialement,

Michellé Cormier Présidente du conseil Le 2 avril 2021



FN RÉSUMÉ

INFORMATION AU SUJET DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2021







Heure: 13 h 30 heure avancée de l'Est



Endroit: Diffusion sur le Web à l'adresse https://web.lumiagm.com/413901056



Date de référence : Le 30 mars 2021

QUESTIONS SOUMISES AU VOTE

QUESTIONS SOUMISES AU VOTE	RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL	PAGE
Élection de 10 administrateurs	POUR chacun des candidats	16
Nomination de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur	POUR	16
Résolution consultative portant sur la rémunération des hauts dirigeants	POUR	17

FACONS DE VOTER

Reportez-vous au formulaire de procuration ou au formulaire d'instructions relatives au vote ou encore à la rubrique 1 - Vote et sollicitation de procurations pour en savoir plus sur les façons de voter mises à votre disposition. Si vous choisissez de voter par téléphone, par téléphone intelligent, par Internet ou à l'assemblée virtuelle, vous n'avez pas à remplir ou à nous retourner le formulaire de procuration.

DIFFÉRENTES FAÇONS DE VOTER MISES À VOTRE DISPOSITION



À L'ASSEMBLÉE VIRTUELLE

PAR LA POSTE



PAR TÉLÉPHONE



PAR TÉLÉPHONE INTELLIGENT



PAR INTERNET



PAR FONDÉ DE

POLIVOIR

Voir les instructions détaillées à la page **Error! Bookmark not**

https://web.lumiagm.com/413901056 Computershare 100 University Avenue

8e étage Toronto (Ontario) M5J 2Y1

1-866-732-VOTE (8683)

Numérisez le code QR sur votre formulaire de procuration et

Visitez le site Web indiqué sur votre formulaire de suivez les instructions

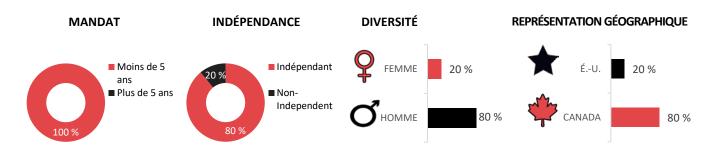
defined. procuration

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour exercer les droits de vote visés par votre procuration, veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord au 1-800-775-4067 ou à frais virés de l'extérieur de l'Amérique du Nord au 416-867-2272 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.



APERÇU DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

(se reporter à la rubrique 3 pour plus de renseignements)



CANDIDAT	ÂGE	ADMIN. DEPUIS	FONCTION PRINCIPALE	INDÉP.	COMITÉS	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS	AUTRES CONSEILS DE SOCIÉTÉS OUVERTES	COMPÉTENCES PRINCIPALES
Michelle Cormier	64	2016	Partenaire d'exploitation, Wynnchurch Capital Canada, Ltd.	Oui	Audit Régie d'entreprise (présidente) RH	100 %	21	 Finance – Comptabilité Fusions et acquisitions Stratégie/Restructuration Régie d'entreprise
Martin Garand	47	Nouveau candidat	Directeur principal, CDPQ	Oui	-	S.O.	Aucun	Finance - ComptabilitéFusions et acquisitions
Stéphane Gonthier	54	2019	Chef de l'exploitation, Transport de valeurs, GardaWorld	Oui	RH	97 %	Aucun	 Gestion de la direction Industrie de détail Expérience mondiale Planification stratégique et développement des affaires
Matthew B. Kunica	44	2020	Associé, Birch Hill Equity Partners	Oui	Audit	97 %	Aucun	Finance – ComptabilitéFusions et acquisitions
Chantel E. Lenard	51	2020	Chargée de cours, Ross School of Business de l'Université du Michigan	Oui	RH	88 %²	2 ³	Expansion sur les marchés internationaux Préférences des consommateurs Industrie automobile
Brian McManus	53	Nouveau candidat	Associé, Corporation Financière Cafa	Non	-	s.o.	Aucun	Gestion de la direction Fusions et acquisitions Services bancaires d'investissement
Frederick J. Mifflin	61	2019	Vice-président du conseil, Blair Franklin Capital Partners	Oui	Audit Régie d'entreprise	97 %	14	 Fusions et acquisitions Marchés des capitaux Services bancaires et finances Répartition du capital
Pierre A. Raymond	66	2019	Administrateur de sociétés	Oui	Régie d'entreprise	100 %	Aucun	Fusions et acquisitionsAffaires juridiquesRégie d'entreprise
David G. Samuel	56	2020	Associé, Birch Hill Equity Partners	Oui	RH (président)	100 %	15	Finance – ComptabilitéFusions et acquisitions
Brent Windom	60	2019	Président et chef de la direction de Uni- Select Inc. et président et cher de l'exploitation de Produits Automobiles Canada	Non	-	100 %	Aucun	 Industrie du marché secondaire en Amérique du Nord Gestion de la direction

¹ M^{me} Cormier est membre du conseil d'administration de Cascades Inc. et de Champion Iron Limited.

² M^{me} Lenard a été élue au conseil d'administration et nommée au comité des ressources humaines et de la rémunération le 14 mai 2020.

³ M^{me} Lenard est membre du conseil d'administration de TTM Technologies, Inc. et de LSI Industries.

⁴ M. Mifflin est membre du conseil d'administration d'Altius Minerals Corporation.

 $^{^{\}rm 5}~$ M. Samuel est le président du conseil d'administration de GDI Services aux Immeubles inc.



FAITS SAILLANTS DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS EN 2020

Principes généraux	Rubrique
Une partie importante de la rémunération des dirigeants est liée au rendement de la Société et est à risque	7.7
Les bonis versés aux hauts dirigeants sont basés sur un degré de réalisation d'objectifs financiers, d'objectifs liés à l'accomplissement d'activités stratégiques clés, d'objectifs hautement prioritaires associés au développement de la Société et d'objectifs personnels	7.7
La Société a adopté une politique anti-couverture	5.5
La Société a adopté une politique de récupération de la rémunération des dirigeants	4.9
Les heures de travail de tous les hauts dirigeants ont été réduites de 20% de la fin du mois de mars à la fin du mois d'août.	7.1

FAITS SAILLANTS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le tableau suivant décrit en partie la méthode utilisée par Uni-Sélect pour appliquer les normes les plus rigoureuses en matière de gouvernance, et ce, depuis plus de 50 ans d'existence. Les rubriques 4 et 5 fournissent de l'information complémentaire en matière de gouvernance.

Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise		Rubrique
Nombre de candidats aux postes d'administrateurs	10	3
Nombre de candidats aux postes d'administrateurs indépendants	8	3.3
Âge moyen des candidats aux postes d'administrateurs	56	3.1
Élection annuelle des administrateurs	✓	3.1
Élection individuelle des administrateurs (et non un scrutin de liste)	✓	2.2
Politique portant sur l'élection des administrateurs à la majorité des voix	✓	2.2
Président du conseil et chef de la direction distincts	✓	3.3
Politique concernant la durée des mandats et l'âge limite des administrateurs	✓	5.8
Politique en matière de détention d'actions pour les administrateurs et les hauts dirigeants	√	7.4
Orientation et formation continue du conseil	✓	4.7
Nombre de réunions du conseil au cours de l'exercice 2020	14	5.6
Les exigences en matière de présences aux réunions	✓	5.6
Pourcentage d'experts financiers membres du comité d'audit	100 %	Voir profils
Code de déontologie	✓	4.9
Processus formels d'évaluation du conseil et des comités	✓	5,9
Politique sur la diversité, y compris la diversité des sexes	✓	5.7
Politique de récupération de la rémunération des dirigeants	✓	4.9
Dialogue avec les actionnaires	✓	4.5



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES



Date: Le jeudi 13 mai 2021



Heure: 13 h 30 heure avancée de l'Est



Endroit:
Diffusion sur le Web à l'adresse
https://web.lumiagm.com/413901056



Date de référence : Le 30 mars 2021

Aux actionnaires de Uni-Sélect inc.

Vous êtes invités à l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« **Assemblée** ») de Uni-Sélect inc. (« **Uni-Sélect** ») qui se tiendra de façon virtuelle uniquement. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent assister à l'assemblée en ligne à l'adresse https://web.lumiagm.com/413901056, où ils peuvent participer, voter ou soumettre des questions pendant la diffusion en direct de l'Assemblée. L'Assemblée aura lieu :

Le 13 mai 2021

13 h 30 (heure avancée de l'Est)

L'Assemblée sera tenue pour les fins suivantes :

- recevoir les états financiers consolidés de Uni-Sélect pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 et le rapport de l'auditeur indépendant y afférent;
- 2 élire les 10 administrateurs en fonction jusqu'à la fin de l'assemblée annuelle des actionnaires suivante;
- 3 nommer l'auditeur en fonction jusqu'à la fin de l'assemblée annuelle des actionnaires suivante et autoriser les administrateurs à établir la rémunération de l'auditeur;
- 4 examiner la résolution consultative (non exécutoire) portant sur la démarche de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants; et
- 5 délibérer sur toute autre question qui pourra être dûment soumise à l'Assemblée.

Les porteurs des actions ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 mars 2021 ont le droit de recevoir un avis de convocation, d'assister et de voter à cette assemblée.

Cette année, la Société a opté pour l'emploi des règes sur les procédures de notification et d'accès des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour faire profiter la Société et ses actionnaires d'une réduction importante des frais liés à l'achat de papier et des frais d'impression et de mise à la poste. Bien que les actionnaires recevront encore un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote par la poste afin qu'ils puissent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions, au lieu de recevoir un exemplaire imprimé de l'avis de convocation à l'Assemblée et circulaire d'information de la direction, les actionnaires recevront plutôt une notification détaillant les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et leur indiquant comment accéder par voie électronique à la circulaire d'information de la direction sur le site Web de la Société (www.uniselect.com/fr/investisseurs/rapports-financiers) ou sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com) et comment demander un exemplaire imprimé. Si vous souhaitez obtenir un exemplaire imprimé, les demandes doivent être reçues au plus tard le 29 avril 2021 afin de recevoir les documents relatifs à l'Assemblée avant l'Assemblée.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour exercer les droits de vote visés par votre procuration, veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord au 1-800-775-4067 ou à frais virés de l'extérieur de l'Amérique du Nord au 416-876-2272 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

Par ordre du Conseil d'administration

Me Louis Juneau

Chef de la direction des affaires juridiques et administratives et Secrétaire

Boucherville (Québec)



CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

QUESTIONS ET RÉPONSES

1 VOTE ET SOLLICITATION DE PROCURATIONS

1.1 | COMMENT SOLLICITE-T-ON LES PROCURATIONS ET QUEL EN EST LE COÛT?

Cette circulaire d'information de la direction est fournie par la Direction de Uni-Sélect inc. (« **Uni-Sélect** » ou la « **Société** ») en regard de la sollicitation de procurations qui seront utilisées pour voter à l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« **Assemblée** ») qui aura lieu à la date, à l'heure, de la manière et aux fins indiqués à l'avis de convocation (l'« **Avis** ») et à tout ajournement ou report de celle-ci.

La sollicitation par la direction de la Société ou pour son compte se fera essentiellement par la poste. La Société a aussi retenu les services de Kingsdale Advisors pour la sollicitation de procurations. La Société défraiera le coût de cette sollicitation, qui devrait s'élever à environ 44 000 \$, ainsi que certaines dépenses connexes. La Société peut aussi rembourser aux courtiers et aux autres fondés de pouvoir les dépenses qu'ils ont raisonnablement engagées pour transmettre les formulaires d'instructions de vote et les documents connexes aux propriétaires véritables des actions ordinaires de la Société. La Société a également décidé de payer des intermédiaires pour qu'ils transmettent les documents afférents aux procurations de la Société aux actionnaires véritables opposés. Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour exercer les droits de vote visés par votre procuration, veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord au 1-800-775-4067 ou à frais virés de l'extérieur de l'Amérique du Nord au 416-876-2272 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette circulaire d'information de la direction est transmise en date du 15 mars 2021 et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

1.2 | NOTIFICATION ET ACCÈS

Cette année, la Société a opté pour l'emploi des règes sur les procédures de notification et d'accès des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour faire profiter la Société et ses actionnaires d'une réduction importante des frais liés à l'achat de papier et des frais d'impression et de mise à la poste. Bien que les actionnaires recevront encore un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote par la poste afin qu'ils puissent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions, au lieu de recevoir un exemplaire imprimé de l'avis de convocation à l'Assemblée et circulaire d'information de la direction, les actionnaires recevront une notification détaillant les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et leur indiquant comment accéder par voie électronique à la circulaire d'information de la direction sur le site Web de la Société (www.uniselect.com/fr/investisseurs/rapports-financiers) ou sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com) et comment demander un exemplaire imprimé.

Les actionnaires inscrits peuvent demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée sans frais en communiquant avec Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare »), sans frais en Amérique du Nord au 1-866-962-0498 ou, à l'extérieur de l'Amérique du Nord, au 514-982-8716 (ligne directe) et en saisissant le numéro de contrôle à 15 chiffres figurant sur le formulaire de procuration. Les actionnaires non inscrits peuvent demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée auprès de Broadridge, sans frais, pendant la période d'un an suivant la date de dépôt de la circulaire sur SEDAR, par Internet à l'adresse www.proxyvote.com ou par téléphone au 1-877-907-7643 ou, à l'extérieur de l'Amérique du Nord, au 905-507-5450 (ligne directe), ils doivent ensuite saisir le numéro de contrôle à 15 chiffres figurant sur le formulaire d'instructions de vote et suivre les instructions fournies. Les actionnaires ne recevront aucun autre formulaire de procuration ni formulaire d'instructions de vote. Les actionnaires doivent conserver le numéro de contrôle qu'ils ont reçu pour exercer les droits de vote rattachés à leurs actions. Dans tous les cas, les demandes doivent être reçues au plus tard le 29 avril 2021 afin de recevoir les documents relatifs à l'Assemblée avant l'Assemblée.



1.3 | QUI A DROIT DE VOTE?

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'une catégorie d'actions ordinaires et d'une catégorie d'actions privilégiées. En date des présentes, seules des actions ordinaires (« **Actions »**) sont émises et en circulation. Chaque Action confère à son porteur le droit d'exprimer un vote.

Toute personne inscrite au registre des actionnaires à la clôture des bureaux en date du 30 mars 2021 est habilitée à voter à l'Assemblée pour les Actions immatriculées à son nom à cette date.

En date du 15 mars 2021, 42 387 300 Actions de la Société étaient émises et en circulation. Les Actions se négocient à la Bourse de Toronto (« **TSX** ») sous le symbole « UNS ».

À la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société, aucune personne physique ou morale n'exerce un droit de propriété véritable, un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur 10 % ou plus des Actions émises et en circulation, sauf :

NOM	NOMBRE D'ACTIONS	POURCENTAGE
EdgePoint Investment Group Inc.	6 212 671	14,65 %
Jarislowsky, Fraser Limitée	4 658 983	10,99 %

De plus, à la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société, EdgePoint Investment Group Inc. détient des débentures convertibles¹ (au sens de l'acte de fiducie intervenu le 18 décembre 2019 entre la Société et Société de fiducie AST (Canada), dont on peut obtenir copie sous le profil SEDAR de Uni-Select à l'adresse www.sedar.com) d'un capital global de 35 millions de dollars, convertibles en 2 579 219 Actions. En supposant la conversion de ses débentures convertibles, EdgePoint Investment Group Inc. détiendrait au total 8 791 890 Actions, soit environ 17,04 % des Actions en circulation compte tenu de la dilution partielle. Birch Hill Equity Partners Management Inc., par l'intermédiaire de Birch Hill Equity Partners V, LP, de Birch Hill Equity Partners (US) V, LP et de Birch Hill Equity Partners (Entrepreneurs) V, LP (les « entités Birch Hill »), détient 4 030 000 Actions et des débentures convertibles d'un capital de 75 millions de dollars, convertibles en 5 526 897 Actions. En supposant la conversion de ses débentures convertibles, Birch Hill Equity Partners Management Inc., par l'intermédiaire des entités Birch Hill, détiendrait au total 9 556 897 Actions, soit environ 18,52 % des Actions en circulation compte tenu de la dilution partielle.

1.4 | SUR QUELLES QUESTIONS VOTEREZ-VOUS?

À l'Assemblée, les actionnaires voteront sur ces trois questions :

- 1 l'élection des administrateurs;
- 2 la nomination de l'auditeur incluant l'autorisation au Conseil d'administration d'établir la rémunération de l'auditeur; et
- 3 l'approbation de la résolution consultative (non exécutoire) portant sur la démarche de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants.

Le Conseil et la Direction recommandent que vous votiez **POUR** les questions 1, 2 et 3.

1.5 | COMMENT PUIS-JE VOTER?

Si vous êtes habile à voter et que vous Actions sont immatriculées à votre nom, vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos Actions par procuration ou à l'Assemblée virtuelle, tel qu'expliqué ci-dessous. Si vos Actions sont détenues au nom d'un prête-nom, veuillez vous reporter aux instructions indiquées à la rubrique « Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit? ».

¹ Pour de plus amples renseignements concernant les débentures convertibles, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Description de la structure du capital - Débentures » de la notice annuelle 2021, intégrée par renvoi aux présentes.



1.6 | COMMENT PUIS-JE VOTER SI JE SUIS UN ACTIONNAIRE INSCRIT?

Vous pouvez exercer votre droit de vote de l'une des façons suivantes :

VOTE PAR PROCURATION

Remplissez, signez, datez et retournez votre formulaire de procuration par la poste, par messager ou en mains propres à l'adresse suivante :



Par la poste

Computershare

8e étage

Toronto (Ontario) M5J 2Y1

100 University Avenue



Par téléphone

Au Canada ou aux États-Unis, en appelant au numéro sans frais 1-866-732-VOTE (8683). Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 15 chiffres pour voter. Si vous votez par téléphone, vous ne pourrez nommer comme fondé de pouvoir que les Administrateurs de la Société nommés sur votre formulaire de procuration.



Par téléphone intelligent

Numérisez le code QR sur votre formulaire de procuration et suivez les instructions.



Par Internet

Visitez le site Web indiqué sur votre formulaire de procuration.

Les actionnaires qui souhaitent nommer un tiers fondé de pouvoir pour les représenter à l'assemblée virtuelle doivent soumettre leur procuration ou formulaire d'instructions de vote (s'il y a lieu) avant d'inscrire leur fondé de pouvoir. L'inscription de votre fondé de pouvoir constitue une étape supplémentaire lorsque vous avez soumis votre procuration ou formulaire d'instructions de vote. Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit, il ne recevra pas de nom d'utilisateur pour participer à l'Assemblée. Pour inscrire un fondé de pouvoir, les actionnaires doivent visiter le https://www.computershare.com/UniSelect avant 13 h 30 (heure avancée de l'Est) le 11 mai 2021 et fournir à Computershare les coordonnées de leur fondé de pouvoir, de sorte que Computershare puisse lui fournir un nom d'utilisateur par courriel.



Par fondé de pouvoir Une procuration peut être soumise à Computershare en personne, par la poste ou par service de messagerie, à l'adresse 100 University Avenue, 8e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, ou par Internet à l'adresse www.investorvote.com. La procuration doit être déposée auprès de Computershare au plus tard à 13 h 30 (heure avancée de l'Est) le 11 mai 2021, ou en cas d'ajournement ou de report de l'Assemblée, au moins 48 heures, sauf les samedis, les dimanches et les jours fériés, avant le début de cette Assemblée ajournée ou reportée. Si un actionnaire qui a remis une procuration assiste à l'Assemblée au moyen d'une diffusion Web et a accepté les conditions au moment où il accède à l'Assemblée en ligne, les voix exprimées par cet actionnaire lors d'un scrutin seront comptées et la procuration soumise ne sera pas prise en compte.

Sans nom d'utilisateur, les fondés de pouvoir ne pourront pas voter à l'Assemblée.



Vous avez le droit de nommer toute autre personne de votre choix, sans qu'elle soit un actionnaire, pour être présente et agir en votre nom à l'Assemblée. Les actionnaires qui souhaitent nommer une autre personne que les fondés de pouvoir de la Société à titre de fondé de pouvoir pour assister et participer à l'assemblée à titre de fondé de pouvoir et exercer les droits de vote rattachés à leurs Actions DOIVENT

Vous avez le droit de choisir votre fondé de pouvoir, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour assister et pour agir en votre nom à l'assemblée.

soumettre leur formulaire de procuration nommant cette personne à titre de fondé de pouvoir ET ce fondé de pouvoir doit s'inscrire par téléphone comme décrit ci-dessus. L'inscription de votre fondé de pouvoir constitue une étape supplémentaire à remplir APRÈS que vous avez soumis votre formulaire de procuration. Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit, il ne recevra pas le nom d'utilisateur qui est requis pour voter à l'assemblée virtuelle.

Si vous n'insérez pas de nom dans l'espace vide, alors les personnes nommées sur le formulaire, soit Michelle Cormier ou à défaut, Brent Windom, chacun d'eux étant un administrateur et/ou un dirigeant de Uni-Sélect, agiront à titre de fondés de pouvoir en votre nom.

Sur le formulaire, vous devez indiquer de quelle façon vos droits de vote doivent être exercés par votre fondé de pouvoir. Vous pouvez voter POUR ou vous ABSTENIR de voter i) sur chaque candidat proposé à l'élection au Conseil, et ii) sur la nomination de l'auditeur, y compris l'octroi au Conseil d'administration de l'autorisation de fixer la rémunération de l'auditeur. Vous pouvez voter POUR ou CONTRE la résolution consultative (non exécutoire) portant sur la démarche de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants.

Veuillez remplir, signer, dater et retourner le formulaire dans l'enveloppe fournie ou par télécopieur à Computershare au numéro sans frais au Canada et aux États-Unis au 1-866-249-7775 ou au 416-263-9524 (autres pays) ou vous pouvez voter en utilisant votre téléphone intelligent ou par un fondé de pouvoir en suivant les instructions qui sont données sur votre formulaire de procuration. Les formulaires doivent parvenir à destination ou vous devez avoir voté par Internet ou par téléphone au plus tard le 11 mai 2021 à 13 h 30 (heure avancée de l'Est) (ou en cas de reprise de l'Assemblée, au moins 48 heures – sans tenir compte des samedis, des dimanches et des jours fériés – avant l'ouverture de la reprise d'Assemblée). Le président de l'assemblée peut sans avis renoncer à l'échéance de dépôt des procurations ou la reporter.

VOTER À L'ASSEMBLÉE VIRTUELLE



Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent voter à l'Assemblée en votant ₹ en ligne pendant l'Assemblée, comme il est décrit plus en détails ci-après à la rubrique 1.8 - Comment assister et participer à l'Assemblée virtuelle?

COMMENT MES DROITS DE VOTE SERONT-ILS EXERCÉS?

Si vous donnez des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote afférents à vos Actions, votre fondé de pouvoir devra suivre ces instructions.

Si vous avez désigné un représentant de Uni-Sélect à titre de fondé de pouvoir, tel que prévu dans le formulaire de procuration ci-joint, et que vous ne donnez aucune instruction à l'égard d'une question énoncée dans l'Avis, les droits de vote afférents aux Actions représentées par cette procuration seront exercés comme suit : POUR les trois questions identifiées à la rubrique 1.4 - Sur quelles questions voterez-vous?

Le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes qui y sont désignées quant aux modifications ou variations des questions énoncées dans l'Avis et quant aux autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'Assemblée. À la date de la présente circulaire d'information de la direction, la Direction n'a connaissance d'aucune modification ou changement ni d'aucune autre question qui doit être soumise à l'Assemblée.

PUIS-JE CHANGER D'AVIS ET RÉVOQUER LA PROCURATION?

Un actionnaire inscrit qui a donné une procuration peut la révoquer à tout moment avant qu'elle ne soit utilisée au moyen d'un document écrit portant sa signature ou celle de son mandataire dûment autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une société par actions, par la signature d'un membre de sa direction ou de son mandataire dûment autorisé. Cette révocation doit être remise à l'agent des transferts de la Société, Computershare, en tout temps mais au plus tard à la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant le jour de l'Assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, ou de toute reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement, ou encore de toute autre manière permise par la loi.



Si vous avez des questions concernant ce qui précède ou avez besoin d'aide pour voter, nous vous invitons à communiquer avec Kingsdale Advisors sans frais en Amérique du Nord au 1-800-775-4067 ou à frais virés de l'extérieur de l'Amérique du Nord au 416-867-2272 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

1.7 | COMMENT PUIS-JE VOTER SI JE SUIS UN ACTIONNAIRE NON INSCRIT?

Vous êtes un actionnaire non inscrit ou un actionnaire véritable si vos Actions sont détenues au nom d'un intermédiaire tel une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou tout autre prête-nom (« actionnaire non inscrit »). À ce titre, vous recevrez généralement un formulaire d'instructions de vote de votre prête-nom. Si vous n'êtes pas certain d'être un actionnaire non inscrit, veuillez communiquer avec Computershare au 1-800-564-6253 (sans frais au Canada et aux États-Unis) entre 8 h 30 et 20 h (heure de l'Est) ou au 514-982-7555 (appels directs internationaux).

Les actionnaires non inscrits doivent veiller à ce que les instructions de vote relatives à leurs actions soient communiquées à la personne appropriée.

Les lois et règlements sur les valeurs mobilières applicables exigent des prête-noms d'actionnaires non inscrits qu'ils demandent des instructions de vote avant l'Assemblée. Vous recevrez de votre prête-nom une demande d'instructions de vote pour le nombre d'Actions détenues en votre nom. Les instructions de vote du prête-nom contiendront des directives relatives à la signature et au retour du document et ces directives doivent être lues attentivement et suivies afin de veiller à ce que les droits de vote rattachés à vos Actions soient exercés en conséquence à l'Assemblée. Les droits de vote afférents aux Actions détenues par votre prête-nom ne peuvent être exercés que selon vos instructions. En l'absence d'instructions spécifiques, il est interdit à votre prête-nom d'exercer les droits de vote rattachés à vos Actions. Par conséquent, vous devez vous assurer que les instructions de vote relatives à vos Actions sont communiquées à la personne appropriée.

La Société peut utiliser le service Broadridge QuickVote^{MC} pour aider les actionnaires non inscrits à exercer les droits de vote afférents à leurs Actions par téléphone. Subsidiairement, Kingsdale Advisors peut communiquer avec les actionnaires non inscrits pour les aider à exercer aisément les droits de vote afférents à leurs Actions directement par téléphone.

INSTRUCTIONS DE VOTE

Votre prête-nom est tenu d'obtenir vos instructions de vote bien avant l'Assemblée. Chaque prête-nom a ses propres méthodes de mise à la poste et fournit ses propres directives de retour, que vous devriez suivre attentivement afin de vous assurer que les droits de vote rattachés à vos Actions sont exercés à l'Assemblée.

Si vous recevez un formulaire d'instructions de vote, vous ne pouvez utiliser celui-ci comme procuration pour voter vous-même à l'Assemblée, puisque vous devez le retourner à votre prête-nom ou à un autre intermédiaire, selon le cas, bien avant l'Assemblée afin que les droits de vote rattachés à vos Actions puissent être exercés.

RÉVOCATION DES INSTRUCTIONS DE VOTE

Un actionnaire non inscrit qui a donné des instructions de vote peut les révoquer en suivant les procédures fournies par son prête-nom.

Si vous avez des questions concernant ce qui précède ou avez besoin d'aide pour voter, nous vous invitons à communiquer avec Kingsdale Advisors sans frais en Amérique du Nord au 1-800-775-4067 ou à frais virés de l'extérieur de l'Amérique du Nord au 416-867-2272 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

1.8 | COMMENT ASSISTER ET PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE VIRTUELLE?

Dans le contexte actuel de la crise de la COVID-19, afin de protéger la santé des participants à l'Assemblée, la Société a décidé de tenir encore une fois l'Assemblée dans un format uniquement virtuel qui sera diffusé en direct sur le Web. Les actionnaires ne pourront pas assister à l'Assemblée en personne. La participation à l'Assemblée en ligne permet aux actionnaires inscrits et aux fondés de pouvoir dûment nommés de participer à l'Assemblée et de poser des questions, le tout en temps réel. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent voter aux moments appropriés durant l'Assemblée.



ASSISTER À L'ASSEMBLÉE VIRTUELLE

Connectez-vous en ligne à l'adresse https://web.lumiagm.com/413901056. Nous vous recommandons de vous connecter au moins 30 minutes avant le début de l'Assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent nommer un tiers fondé de pouvoir pour les représenter à l'assemblée virtuelle doivent soumettre leur procuration ou formulaire d'instructions de vote (s'il y a lieu) avant d'inscrire leur fondé de pouvoir. L'inscription de votre fondé de pouvoir constitue une étape supplémentaire lorsqu'un actionnaire a soumis sa procuration ou son formulaire d'instructions de vote. Si le fondé de pouvoir n'est pas dûment nommé, il ne recevra pas de nom d'utilisateur pour participer à l'Assemblée. Pour inscrire un fondé de pouvoir, les actionnaires doivent visiter le https://www.computershare.com/UniSelect avant 13 h 30 (heure avancée de l'Est) le 11 mai 2021 et fournir à Computershare les coordonnées de leur fondé de pouvoir, de sorte que Computershare puisse lui fournir un nom d'utilisateur par courriel.

Il est important que vous soyez connecté à Internet en tout temps pendant l'Assemblée afin de pouvoir voter lorsque le vote commence.

PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE

Pour participer en ligne, les actionnaires doivent avoir un numéro de contrôle à 15 chiffres valide et les fondés de pouvoir doivent avoir reçu un courriel de Computershare contenant un nom d'utilisateur.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent participer à l'Assemblée en cliquant sur « J'ai un accès » et en saisissant un nom d'utilisateur et un mot de passe avant le début de l'Assemblée.

- Actionnaires inscrits Le numéro de contrôle à 15 chiffres qui figure sur le formulaire de procuration ou l'avis par courriel que vous avez reçu est le nom d'utilisateur et le mot de passe est « uniselect2021 ».
- Fondés de pouvoir dûment nommés Computershare fournira au fondé de pouvoir un nom d'utilisateur après la date limite pour le vote. Le mot de passe de l'assemblée est « uniselect2021 ».

VOTER À L'ASSEMBLÉE

Un actionnaire inscrit qui détient des actions ordinaires (un « actionnaire inscrit ») ou un actionnaire non inscrit qui s'est nommé lui-même fondé de pouvoir ou a nommé un tiers fondé de pouvoir pour le représenter à l'Assemblée sera inscrit sur la liste des actionnaires établie par Computershare, l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour l'Assemblée. Pour que les droits de vote rattachés à leurs Actions soient exercés à l'assemblée, chaque actionnaire inscrit ou fondé de pouvoir devra inscrire son numéro de contrôle ou son nom d'utilisateur fourni par Computershare à l'adresse https://web.lumiagm.com/413901056 avant le début de l'Assemblée. Pour voter, les actionnaires non inscrits qui se sont nommés eux-mêmes fondés de pouvoir DOIVENT s'inscrire auprès de Computershare à l'adresse https://www.computershare.com/UniSelect après avoir soumis leur formulaire d'instructions de vote afin de recevoir un nom d'utilisateur (voir l'information à la rubrique Nomination des fondés de pouvoir ci-dessous pour plus de détails).

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront voter à l'Assemblée. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas nommés eux-mêmes peuvent assister à l'assemblée en cliquant sur « Je suis un invité » et en remplissant le formulaire en ligne.

Les actionnaires inscrits (au sens de la présente circulaire à la rubrique *Voter à l'Assemblée*) qui ont un numéro de contrôle à 15 chiffres, ainsi que les fondés de pouvoir dûment nommés à qui Computershare a attribué un nom d'utilisateur (voir les détails à la rubrique *Nomination des fondés de pouvoir*) pourront voter et poser des questions pendant l'Assemblée. Pour ce faire, veuillez ouvrir une session au https://web.lumiagm.com/413901056 avant le début de l'Assemblée. Cliquez sur « J'ai un accès » et saisissez votre numéro de contrôle à 15 chiffres ou votre nom d'utilisateur ainsi que le mot de passe « uniselect2021 ». Les actionnaires non inscrits (au sens de la présente circulaire à la rubrique *Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit*) qui ne se sont pas nommés euxmêmes pour voter à l'Assemblée peuvent ouvrir une session comme invité en cliquant sur « Je suis un invité » et en remplissant le formulaire en ligne.



Porteurs véritables des États-Unis: Pour assister à l'Assemblée virtuelle et y voter, vous devez d'abord obtenir une procuration réglementaire valide de votre courtier, de votre banque ou d'un autre mandataire, et vous inscrire à l'avance pour assister à l'Assemblée. Veuillez suivre les directives de votre courtier ou de votre banque qui sont jointes aux présents documents de procuration ou communiquez avec votre courtier ou votre banque pour demander un formulaire de procuration réglementaire. Après avoir d'abord obtenu un formulaire de procuration réglementaire valide de votre courtier, de votre banque ou d'un autre mandataire, pour ensuite vous inscrire afin d'assister à l'Assemblée, vous devez envoyer une copie de votre procuration réglementaire à Computershare. Les demandes d'inscription doivent être adressées à :

Computershare 100 University Avenue 8e étage Toronto (Ontario) M5J 2Y1 **OU**

Courriel: service@computershare.com

Les demandes d'inscription doivent porter la mention « procuration réglementaire » et être reçues au plus tard à 13 h 30 (heure avancée de l'Est) le 11 mai 2021. Vous recevrez par courriel une confirmation de votre inscription après réception de vos documents d'inscription. Vous pouvez assister à l'Assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos Actions à l'adresse https://web.lumiagm.com/413901056 pendant l'Assemblée. Veuillez noter que vous devez vous inscrire en tant que fondé de pouvoir à l'adresse https://www.computershare.com/UniSelect.

Les actionnaires non inscrits qui n'ont pas de numéro de contrôle à 15 chiffres ou de nom d'utilisateur pourront uniquement assister à l'Assemblée qu'en tant qu'invités, ce qui leur permettra d'entendre l'Assemblée sans pouvoir voter ni poser des questions. Veuillez consulter l'information à la rubrique *Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit* pour savoir pourquoi certains actionnaires ne peuvent pas recevoir de formulaire de procuration.

Si vous utilisez un numéro de contrôle à 15 chiffres pour vous connecter à l'Assemblée en ligne et que vous acceptez les conditions, vous révoquerez toutes les procurations déjà soumises. Toutefois, dans un tel cas, vous pourrez voter lors d'un scrutin sur les questions soumises à l'Assemblée. Si vous ne souhaitez pas révoquer toutes les procurations déjà soumises, veillez ne pas accepter les conditions, auquel cas, vous pouvez uniquement assister à l'Assemblée en tant qu'invité.

Si vous avez le droit de voter à l'Assemblée, il est important que vous soyez connecté à Internet pendant toute la durée de l'Assemblée pour pouvoir voter au moment du scrutin. Il vous incombe d'assurer la connectivité pendant toute la durée de l'Assemblée.

NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR

Les actionnaires qui souhaitent nommer un tiers fondé de pouvoir pour les représenter à l'assemblée en ligne doivent soumettre leur procuration ou formulaire d'instructions de vote (s'il y a lieu) avant d'inscrire leur fondé de pouvoir. L'inscription de votre fondé de pouvoir constitue une étape supplémentaire lorsque vous avez soumis votre procuration ou formulaire d'instructions de vote. Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit, il ne recevra pas de nom d'utilisateur pour participer à l'Assemblée. Pour inscrire un fondé de pouvoir, les actionnaires DOIVENT visiter le https://www.computershare.com/UniSelect avant 13 h 30 (heure avancée de l'Est) le 11 mai 2021 et fournir à Computershare les coordonnées de leur fondé de pouvoir, de sorte que Computershare puisse lui fournir un nom d'utilisateur par courriel.

Une procuration peut être soumise à Computershare en personne, par la poste ou par service de messagerie, à l'adresse 100 University Avenue, 8e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, ou par Internet à l'adresse www.investorvote.com. La procuration doit être déposée auprès de Computershare au plus tard à 13 h 30 (heure avancée de l'Est) le 11 mai 2021, ou en cas d'ajournement ou de report de l'Assemblée, au moins 48 heures, sauf les samedis, les dimanches et les jours fériés, avant le début de cette Assemblée ajournée ou reportée. Si un actionnaire qui a remis une procuration assiste à l'Assemblée au moyen d'une diffusion Web et a accepté les conditions au moment où il accède à l'Assemblée en ligne, les voix exprimées par cet actionnaire lors d'un scrutin seront comptées et la procuration soumise ne sera pas prise en compte.



Sans nom d'utilisateur, les fondés de pouvoir ne pourront pas voter à l'Assemblée.

Pour toute question sur la façon de vous connecter à l'Assemblée ou y assister ou sur les procédures de vote, il y a lieu de se reporter au « Guide pour assemblée virtuelle » qui est inclus dans l'enveloppe d'expédition envoyée aux actionnaires et qui peut être consulté sur le site Web de la société à l'adresse www.uniselect.com. Pour obtenir de l'aide technique en direct pendant l'Assemblée, veuillez communiquer avec Computershare au 1-800-564-6253 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 514-982-7555 (appels directs internationaux).

POSER DES QUESTIONS À L'ASSEMBLÉE

Il est recommandé aux actionnaires et aux fondés de pouvoir de soumettre leurs questions le plus tôt possible pendant l'Assemblée pour qu'elles puissent être traitées au moment opportun. Les questions peuvent être soumises par écrit en utilisant la boîte de dialogue prévue à cet effet dans la fonction « Poser une question » en cliquant sur l'icône pendant l'Assemblée. Seuls les actionnaires et les fondés de pouvoir dûment nommés et inscrits peuvent poser des questions pendant la période des questions.

Le président du conseil et les autres membres de la direction présents à l'Assemblée répondront aux questions relatives aux questions devant faire l'objet d'un vote avant qu'un vote ne soit tenu à l'égard de chaque question, s'il y a lieu. Ils traiteront les questions d'ordre général à la fin de l'Assemblée pendant la période des questions.

Afin de répondre au plus grand nombre possible de questions, il est demandé aux actionnaires et aux fondés de pouvoir d'être brefs et concis et de ne traiter que d'un seul sujet par question. Les questions de plusieurs actionnaires sur le même sujet ou qui sont par ailleurs liées seront regroupées, résumées et traitées en même temps.

Toutes les questions des actionnaires seront accueillies favorablement. Toutefois, la Société n'a pas l'intention de répondre à des questions :

- qui ne se rapportent pas aux activités de la Société ou aux points à l'ordre du jour de l'Assemblée;
- qui se rapportent à des renseignements non publics concernant la Société;
- qui sont liées à des griefs personnels;
- qui discréditent des personnes ou sont par ailleurs offensantes pour des tiers;
- qui sont répétitives ou ont déjà été posées par d'autres actionnaires;
- qui servent les intérêts personnels ou commerciaux d'un actionnaire; ou
- qui, selon le jugement raisonnable du président ou du secrétaire de l'Assemblée, sortent du cadre de l'Assemblée ou ne sont pas par ailleurs appropriées.

Pour les questions posées au cours de l'Assemblée pour lesquelles il n'y a pas eu de réponse, les actionnaires peuvent communiquer avec le secrétaire de la Société à l'adresse corpsecretary@uniselect.com.

La Société a l'intention d'offrir un forum dans lequel, dans la mesure du possible et en utilisant les solutions électroniques disponibles au moment de l'Assemblée, les actionnaires peuvent communiquer adéquatement au cours de l'Assemblée. Une webdiffusion audio de l'Assemblée sera disponible sur le site Web de la Société à l'adresse https://www.uniselect.com/fr/investisseurs/events-presentations.

En cas de difficultés techniques ou d'autres problèmes importants perturbant l'Assemblée, le président de l'Assemblée pourrait ajourner ou suspendre l'Assemblée ou en accélérer le déroulement, ou prendre toute autre mesure qu'il juge appropriée dans les circonstances.



2 | ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

2.1 | ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant y afférent sont inclus au Rapport annuel de 2020 de la Société, disponibles sur le site Web de Uni-Sélect à <u>uniselect.com</u>, sur SEDAR à <u>sedar.com</u>, et en version imprimée, sans frais, à tout actionnaire qui en fait la demande en communiquant aux Relations avec les investisseurs au 514-731-0000 ou à <u>investisseurs@uniselect.com</u>.

2.2 | ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les dix candidats à l'élection des administrateurs, sur recommandation du comité de régie d'entreprise et de nomination, sont proposés comme administrateurs. Tous les candidats ont établi leur éligibilité et leur volonté de servir comme administrateur s'ils sont élus au Conseil. Chaque administrateur élu demeurera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu, à moins que son poste ne devienne vacant plus tôt en vertu des dispositions pertinentes des lois applicables. Le vote pour chaque administrateur se déroulera sur une base individuelle. Les candidats proposés au Conseil d'administration sont présentés à la rubrique 3 - Candidats pour élection au Conseil.

Conformément à la convention de droits des investisseurs intervenue le 18 décembre 2019 avec la Société, les entités Birch Hill ont le droit de désigner deux membres du conseil d'administration et continueront d'avoir le droit de désigner un tel nombre d'administrateurs tant que les entités Birch Hill détiennent au moins 15 % des actions en circulation (y compris les Actions pouvant être émises à la conversion des débentures convertibles en circulation si elles sont converties). Les entités Birch Hill auront le droit de désigner un membre du conseil d'administration tant que les entités Birch Hill détiennent au moins 10 % des actions en circulation (y compris les Actions pouvant être émises à la conversion des débentures convertibles en circulation si elles sont converties). Si les entités de Birch Hill détiennent moins de 10 % des actions en circulation (y compris les Actions pouvant être émises à la conversion des débentures convertibles en circulation si elles sont converties), les entités de Birch Hill perdront le droit de désigner leur dernier membre du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ainsi désignés sont MM. Matthew B. Kunica et David G. Samuel.

POLITIQUE PORTANT SUR L'ÉLECTION À LA MAJORITÉ DES VOIX

Le Conseil d'administration a une politique voulant qu'à l'occasion de toute élection d'administrateurs dans le cadre d'une élection sans opposition, un candidat qui reçoit un nombre d'« abstentions » plus élevé que de votes « pour », doit remettre sa démission au président du Conseil immédiatement après l'Assemblée. Le Conseil d'administration acceptera immédiatement la démission à moins que celui-ci ne détermine qu'il existe des circonstances exceptionnelles relatives à la composition du Conseil ou aux résultats du vote qui justifient le délai

Pour être élu, un candidat doit recevoir un nombre plus élevé de votes « POUR » que d'« ABSTENTIONS ».

d'acceptation de la démission ou le rejet de celle-ci. Dans les 90 jours suivant l'Assemblée, le Conseil d'administration annoncera sa décision soit d'accepter ou de rejeter la démission par le biais d'un communiqué de presse incluant les motifs du rejet de la démission, le cas échéant. La Société fournira une copie du communiqué de presse annonçant cette décision à la TSX. Un administrateur qui soumet sa démission en vertu de cette politique ne participe pas aux réunions du Conseil d'administration, du comité de régie d'entreprise et de nomination ou de tout autre comité du Conseil lorsque sa démission fait l'objet de discussion.

À moins d'indications contraires, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ont l'intention de voter **POUR** l'élection des dix candidats au Conseil d'administration indiqués à la rubrique 3 - Candidats pour élection au Conseil.

2.3 | NOMINATION DE L'AUDITEUR

Nommé initialement auditeur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, le Conseil, sur la recommandation du comité d'audit, recommande le renouvellement du mandat d'Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« EY ») en tant qu'auditeur de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021. Le mandat de l'auditeur se termine à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou à la nomination d'un successeur.



Les personnes dont les noms sont imprimés sur le formulaire de procuration ont l'intention de voter **POUR** la nomination d'EY en tant qu'auditeur de la Société et de voter en faveur de l'autorisation au Conseil d'administration d'établir la rémunération de l'auditeur, à moins de recevoir des directives contraires.

HONORAIRES POUR LES SERVICES DE L'AUDITEUR EXTERNE

Le tableau suivant fait état des honoraires facturés, par catégorie, par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. au cours des exercices 2020 et 2019.

HONORAIRES PAYÉS À ERNST & YOUNG S.R.L./S.E.N.C.R.L.						
CATÉGORIE	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020 (\$ CA)	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019 (\$ CA)				
Honoraires d'audit	791 041	912 498				
Honoraires pour services liés à l'audit	296 100	292 080				
Honoraires pour services fiscaux	-	50 625				
Honoraires pour tous les autres services	-	5 525				
Total	1 087 141	1 260 728				

- « **Honoraires d'audit** » comprennent l'ensemble des honoraires professionnels facturés pour des services d'audit dans le cadre des états financiers consolidés annuels de la Société.
- « Honoraires pour services liés à l'audit » comprennent l'ensemble des honoraires (excluant les Honoraires d'audit et les Honoraires pour services fiscaux) facturés pour des services professionnels qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou aux états financiers consolidés de la Société. Plus spécifiquement, ces services incluent, entre autres, les audits des régimes de retraite, les services d'attestation requis par la loi ou un règlement, les consultations portant sur les rapports financiers et les normes comptables.
- « **Honoraires pour services fiscaux** » comprennent l'ensemble des honoraires facturés pour des services professionnels en matière de conseils fiscaux relatifs à la taxe de vente aux États-Unis.
- « Honoraires pour tous les autres services » comprennent l'ensemble des honoraires facturés pour des services professionnels autres que ceux rapportés sous les rubriques identifiées ci-dessus et rendus.

2.4 | EXAMEN D'UNE RÉSOLUTION CONSULTATIVE PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Les politiques et programmes de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants reposent sur le principe fondamental de la rémunération au rendement afin d'harmoniser les intérêts des hauts dirigeants de la Société et les intérêts des actionnaires. Cette démarche en matière de rémunération permet à la Société d'attirer et de maintenir en fonction des hauts dirigeants ayant un rendement supérieur qui seront fortement encouragés à créer de la valeur durable pour nos actionnaires. C'est pourquoi, pour la première fois, en tant qu'actionnaire, vous êtes prié d'examiner la résolution suivante :

« IL EST RÉSOLU QUE, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du Conseil d'administration, les actionnaires de la Société acceptent la démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants présentée dans la circulaire d'information de la direction fournie avant l'Assemblée annuelle des actionnaires 2021 de la Société. »

Comme il s'agit d'un vote consultatif, les résultats ne lieront pas le Conseil d'administration, qui demeure entièrement responsable de ses décisions en matière de rémunération et n'est pas dégagé de cette responsabilité par un vote consultatif positif ou négatif. Toutefois, le comité des ressources humaines et de la rémunération et le Conseil d'administration tiendront compte du résultat du vote lorsqu'ils examineront la rémunération des hauts dirigeants. Pour de plus amples renseignements sur notre démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants, il y a lieu de se reporter aux pages 37 à 65.

À moins d'indication contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ont l'intention de voter **POUR** la résolution consultative portant sur la démarche de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants.

3 | CANDIDATS POUR ÉLECTION AU CONSEIL

Le Conseil d'administration s'est engagé à maintenir un minimum de neuf à un maximum de douze d'administrateurs, estimant ces seuils appropriés en relation avec la taille de la Société et suffisant pour fournir une diversification adéquate d'expérience et de compétence pour sa gestion. Le nombre d'administrateurs devant être élus à l'Assemblée est de dix. MM. Molenaar et Roy ne se représenteront pas à l'élection. Nous les remercions pour leur précieuse contribution.

3.1 | INFORMATION SUR LES CANDIDATS

Les candidats dont la nomination en tant qu'administrateurs de Uni-Sélect est proposée, sont présentés ci-dessous. Les dix candidats proposés sont tous actuellement administrateurs de la Société. Chaque administrateur élu demeurera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu, à moins que son poste ne devienne vacant plus tôt.

Dix candidats sont proposés comme administrateurs.

Les tableaux ci-dessous présentent l'expérience, les qualifications, les domaines d'expertise, la participation au Conseil et sur ses comités, la participation sur le conseil d'autres sociétés publiques, les résultats des votes de l'assemblée annuelle précédente ainsi que le nombre d'Actions et les unités d'actions différées (« UAD » ou « unités d'actions différées ») détenues en propriété véritable par chaque candidat proposé comme administrateur ou sur lesquels chacun exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, en date du 31 décembre 2019, du 31 décembre 2020 et du 15 mars 2021.

agréés du Québec. Elle a fait son stage chez EY. Elle est également membre de l'Institut des administrateurs de sociétés

MICHELLE CORMIER, CPA, CA



Montréal (Québec) Canada

Partenaire d'exploitation Wynnchurch Capital Canada, Ltd. Depuis juillet 2014

Âge: 64
Statut: indépendante
Admise au Conseil: avril 2016
Domaines d'expertise:

Finance - Comptabilité

- Fusions et acquisitions
- Stratégie/Restructuration
- Régie d'entreprise

M^{me} Cormier est un cadre supérieur ayant de l'expérience en gestion financière, en financement d'entreprise, en situation de redressement d'entreprise et de consultation stratégique, ainsi qu'en gouvernance d'entreprise. Elle possède une connaissance approfondie des marchés financiers et une vaste expérience des marchés publics au Canada et aux États-Unis. M^{me} Cormier occupe actuellement le poste d'associée à l'exploitation pour les placements québécois de Wynnchurch Capital Canada, Ltd. société de capital d'investissement. Auparavant, elle a exercé les fonctions de directeur financier dans un bureau de gestion de patrimoine, a occupé des postes de haute direction pendant 13 ans et a été directeur financier d'une grande entreprise nord-américaine de produits forestiers et, pendant 8 ans, a assumé divers postes au sein de la haute direction d'Alcan Aluminium Limitée. M^{me} Cormier siège au conseil d'administration de Cascades Inc. et en est administratrice principale et présidente du comité d'audit et des finances et membre du comité de gouvernance et des candidatures. Elle est membre du conseil d'administration de Champion Iron Limited et membre de son comité d'audit, de son comité de la rémunération et des candidatures et de son comité ESG. ²

M^{me} Cormier détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop's. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels

Présence aux Conseil et comités en 2020	Présence aux réunions
Conseil d'administration	100 %
Comité d'audit	100 %
Comité de régie d'entreprise et de nomination	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	100 %
	Membre du Conseil
Membre du Conseil/comités	d'une société publique
Conseil d'administration (2016), présidente (2018)	Cascades Inc.
Comité d'audit (2016) (présidente jusqu'au 1 ^{er} août 2020)	Champion Iron Limited
Comité de régie d'entreprise et de nomination (2016), présidente (2018)	

Confide des ressources namantes et de la remaneration (2018)						
Titres détenus ou contrôlés						
Exercice	(**)					
15 mars 2021	4 000	73 219	9,63	743 619	Néant	
31 décembre 2020	4 000	73 219	8,11	626 246	Néant	
31 décembre 2019	4 000	36 507	11,39	461 375	Néant	
	Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 14 mai 2020					
Votes en faveur	% d	es votes en faveur	Abstentions	% d'abst	tentions	
31 672 665		94,13	1 975 940	5,8	37	

² En janvier 2017, le créancier garanti de premier rang restant et l'unique actionnaire de Calyx Transportation Inc. (« Calyx ») ont demandé à M^{me} Cormier de devenir l'unique administrateur et dirigeant de Calyx. À ce titre, son mandat consistait à liquider Calyx de la manière la plus efficace possible, après la vente, en décembre 2016, par Calyx de tous les actifs et entreprises dans lesquels elle exerçait ses activités. La grande majorité du produit net tiré de ces ventes a servi à rembourser la dette bancaire, les indemnités de départ des employés et les fournisseurs. À la suite de tous ces paiements, les liquidités en caisse étaient insuffisantes pour rembourser le créancier garanti restant. Compte tenu de l'insolvabilité de Calyx, Mme Cormier, en sa qualité de directrice de Calyx, a approuvé une cession volontaire en faillite conformément à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité afin de terminer la liquidation des affaires de Calyx et de s'acquitter de son mandat.

³ Pour de plus amples renseignements concernant les UAD, il y a lieu de se reporter à la rubrique 7.7, Rémunération directe - Régime incitatif à court terme.



Présence aux réunions

s.o.

MARTIN GARAND, CFA



St-Bruno-de-Montarville, Québec Canada

s.o.

Directeur principal

Depuis 2013

Âge: 47

Statut : indépendant

Admis au Conseil : Nouveau candidat

Domaines d'expertise

- Finance Comptabilité
- Fusions et acquisitions

M. Martin Garand est entré au service de la CDPQ en 2006 et il est directeur principal, Investissement Relationnel Québec depuis 2013. Auparavant, M. Garand a occupé divers postes au sein de la CDPQ dont le plus récent en tant que directeur, Placements Privés Québec de 2011 à 2013. M. Garand a été administrateur d'Ovivo Water Inc. de 2019 à 2020 et il est un professionnel en placement depuis plus de 20 ans.

M. Garand est titulaire d'un baccalauréat ès sciences appliquées en génie de Polytechnique Montréal, d'une maîtrise ès sciences en finances de HEC Montréal et il est analyste financier agréé.

		du Conseil té publique				
S.O.						
	Titres détenus ou contrôlés					
Actions Exercice (N ^{bre})		UAD (N ^{bre})	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)	Débentures convertibles 6 % (\$)	
15 mars 2021	400	-	9,63	3 852	Néant	
31 décembre 2020	400		8,11	3 244	Néant	
31 décembre 2019	400		11,39	4 556	Néant	
	Résultats des votes	à l'assemblée annuelle des a	actionnaires tenue le 14 mai 20)20		
Votes en faveur	% des	% des votes en faveur Ab		% d'abs	tentions	
-		-	-		-	

Présence aux Conseil et comités en 2020

STÉPHANE GONTHIER, LL.B., M.B.A.



Aventura, Floride, États-Unis

Chef de la direction, Transport de valeurs GardaWorld Depuis décembre 2015

Âge: 54 Statut : indépendant Admis au Conseil : mai 2019 Domaines d'expertise

- Gestion de la direction
- Industrie de détail
- Expérience mondiale
- Planification stratégique et développement des affaires

Stéphane Gonthier est chef de l'exploitation, Transport de valeurs de GardaWorld. GardaWorld est la plus grande entreprise privée au monde de solutions d'affaires et de services de sécurité, offrant des services de gestion de trésorerie, des solutions de sécurité physique et spécialisée. De septembre 2013 à mai 2015, il a été président, chef de la direction et administrateur de 99 Cents Only Stores Inc., un important détaillant à valeur extrême en Californie et dans le sud-ouest des États-Unis. De septembre 2007 à septembre 2013, M. Gonthier a été chef de l'exploitation de Dollarama Inc., la plus importante chaîne de magasins de détail à valeur extrême au Canada. Au début de sa carrière, M. Stéphane a occupé de nombreux postes de haute direction au sein de Couche-Tard, l'une des plus grandes chaînes de magasins de proximité au monde.

M. Gonthier détient un LL.B. en droit civil de l'Université de Montréal et un MBA de l'Université de Sherbrooke. Il est membre du Barreau du Québec. M. Gonthier a été récipiendaire du prestigieux prix « Top 40 under 40 » (40 Canadiens performants de moins de 40 ans) au Canada. Il a siégé à de nombreux conseils d'administration de sociétés ouvertes et fermées. Il a agi à titre de conseiller stratégique pour les détaillants mondiaux et régionaux, en Amérique du Nord et à l'étranger.

	Presence a	ux reunions				
Conseil d'administration					93 %	
Comité des ressources humaine	Comité des ressources humaines et de la rémunération					
	Membre	du Conseil				
	d'une socié	té publique				
Conseil d'administration (2019)	Conseil d'administration (2019)					
Comité des ressources humaine	Comité des ressources humaines et de la rémunération (2019)					
Titres détenus ou contrôlés						
				Valeur totale des	Débentures	
	Actions	UAD	Cours de l'action	Actions et UAD	convertibles 6 %	
Exercice	(N ^{bre})	(N ^{bre})	(\$)	(\$)	(\$)	
15 mars 2021	-	30 494	9,63	293 657		
31 décembre 2020	-	30 494	8,11	247 306		
31 décembre 2019	-	12 459	11,39	141 908	Néant	
	Résultats des votes	à l'assemblée annuelle des a	actionnaires tenue le 14 mai 20	20		
Votes en faveur	% des	votes en faveur	Abstentions	% d'abs	tentions	
31 617 107		93.96	2 031 498	6.	04	



MATTHEW B. KUNICA, B.A. SC.



Toronto (Ontario) Canada

Associé

Birch Hill Equity Partners

Depuis 2006

Âge : 44

Statut: Indépendant

Admis au Conseil : janvier 2020 Domaines d'expertise

Finance - Comptabilité

Fusions et acquisitions

M. Kunica est actuellement associé au sein de Birch Hill Equity Partners, société de capital d'investissement intermédiaire canadienne où il travaille depuis 2003. Avant d'entrer au service de Birch Hill, M. Kunica a travaillé au sein des groupes bancaires d'investissement de Credit Suisse First Boston et BMO Nesbitt

M. Kunica siège aux conseils de CCM Hockey, de HomeEquity Bank et de Bio Agri Mix. Il a joué un rôle clé dans les investissements de Birch Hill dans divers secteurs d'entreprises, notamment Aquaterra Corporation, Creation Technologies, Hi-Pro Feeds, Holiday Canada Retirement Group II, Lift Technologies et Persona Communications.

M. Kunica est titulaire d'un baccalauréat ès sciences appliquées (avec distinction) en génie de l'Université de Toronto.

Présence aux Conseil et comités en 2020	Présence aux réunions
Conseil d'administration	93 %
Comité d'audit	100 %
	Membre du Conseil
Membre du Conseil/comités	d'une société publique
Conseil d'administration (2020)	Aucun
Comité d'audit (2020)	

Titres détenus ou contrôlés					
Exercice	Actions (N ^{bre})	UAD (N ^{bre})	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)	Débentures convertibles 6 % ⁴ (\$)
15 mars 2021	-	17 485	9,63	168 381	
31 décembre 2020	-	17 485	8,11	141 803	Néant
31 décembre 2019	-	-	11,39	-	Néant
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 14 mai 2020					
Votes en faveur	% des	votes en faveur	Abstentions	% d'abst	entions
31 612 984 93,95		2 035 621	6,05	%	

CHANTEL E. LENARD, M.B.A., B.A. S.C.



Northville, Michigan, États-Unis

Chargée de cours

Ross School of Business de l'Université du Michigan

Depuis 2017

Âge : 51

Statut : Indépendante Admise au Conseil : mai 2020 Domaines d'expertise

- Expansion sur les marchés internationaux
- Préférences des consommateurs
- Industrie automobile

Chantel E. Lenard est chargée de cours en marketing dans le cadre du programme de MBA de la Ross School of Business de l'Université du Michigan. M^{me} Lenard a pris sa retraite de Ford Motor Company en 2017, après avoir occupé le poste de cadre supérieur en marketing chez Ford aux États-Unis et en Asie. De 2013 à 2017, M^{me} Lenard a occupé le poste de chef de la direction du marketing aux États-Unis, dirigeant les activités de l'organisation en matière de prix, de promotions, de médias, de marketing numérique, de stratégie de produit et d'expérience du consommateur. De 2010 à 2013, Mme Lenard a été basée à Shangai, en Chine, en tant que vice-présidente du marketing pour les opérations de Ford en Asie-Pacifique et en Afrique, où elle a dirigé les activités de marketing pour 11 pays de la région. En plus de ses fonctions de marketing, M^{me} Lenard a occupé plusieurs postes de direction dans les domaines de la stratégie, des ventes, des finances et des achats au cours de ses 25 ans de carrière chez Ford.

Mme Lenard siège au conseil d'administration de TTM Technologies, Inc. et est membre de son comité de la rémunération. Elle siège également au conseil d'administration de LSI Industries et est membre de son comité de la rémunération et de son comité d'audit.

^{ne} Lenard est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel de l'Université Purdue et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Harvard.

Présence aux Conseil et comités en 2020	Présence aux réunions			
Conseil d'administration	80 % ⁵			
Comité des ressources humaines et de la rémunération	100 %5			
	Membre du Conseil			
Membre du Conseil/comités	d'une société publique			
Conseil d'administration (2020)	TTM Technologies, Inc.			
Comité des ressources humaines et de la rémunération (2020)	LSI Industries			
Titres détenus ou contrôlés				

litres detenus ou controles					
Exercice	Actions (N ^{bre})	UAD (N ^{bre})	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)	Débentures convertibles 6 % (\$)
15 mars 2021	-	10 502	9,63	101 134	Néant
31 décembre 2020	-	10 502	8,11	85 171	Néant
31 décembre 2019	-	-	11,39	-	Néant
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 14 mai 2020					

Vote en faveur	% des votes en faveur	Abstentions	% d'abstentions
31 667 435	94,11	1 981 170	5,89

M. Kunica décline tout droit de propriété véritable sur les actions détenues par les entités Birch Hill.

M^{me} Lenard a été élue au conseil d'administration et nommée au comité des ressources humaines et de la rémunération le 14 mai 2020



BRIAN McMANUS, B.A., M.B.A.

Associé Corporation Financière Cafa Depuis 2020

Âge : 53

Statut : Non indépendant

Admis au Conseil : Nouveau candidat

Domaines d'expertise

- Gestion de la direction **Fusions et acquisitions**
- - Services bancaires d'investissement

Brian McManus est associé de Corporation Financière Cafa, banque d'investissement privée dont le siège social est situé à Montréal. Avant d'entrer au service de Cafa en 2020, M. McManus a été pendant plus de 18 ans président et chef de la direction et administrateur de Stella-Jones Inc., important producteur et distributeur de produits de bois traité sous pression.

Brian McManus est membre du conseil d'administration de CSL Group Inc.

M. McManus est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université McGill et d'un MBA de la Richard Ivey School of Business de l'Université Western.

Présence aux Conseil et comités en 2020	Présence aux réunions
s.o.	s.o.
	Membre du Conseil
Membre du Conseil/comités	d'une société publique
S.O.	Aucun

Titres détenus ou contrôlés					
Exercice	Actions (N ^{bre})	UAD (N ^{bre})	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)	Débentures convertibles 6 % (\$)
15 mars 2021	-	-	9,63	-	Néant
31 décembre 2020			8,11		Néant
31 décembre 2019			11,39		Néant

		Mesuitats des votes à l'assemblee ann	annuelle des actionnalles tende le 14 mai 2020			
	Vote en faveur	% des votes en faveur	Abstentions	% d'abstentions		
1						

FREDERICK J. MIFFLIN, B.COMM., M.B.A., AMP, ICD.D



Vice-président du conseil

Blair Franklin Capital Partners

Depuis 2007

Âge : 61

Statut : indépendant Admis au Conseil : mai 2019 Domaines d'expertise

- Fusions et acquisitions
- Marchés des capitaux
- Services bancaires et finances
- Répartition du capital

M. Mifflin est un administrateur de sociétés ouvertes chevronné. Il est vice-président du conseil de Blair Franklin Capital Partners Inc., société bancaire d'investissement indépendante du Canada depuis 2007. Auparavant, il a occupé des postes de plus en plus importants dans les services bancaires internationaux, plus récemment à titre de vice-président du conseil et chef mondial des placements et des services bancaires aux entreprises pour l'une des principales banques du Canada, responsable des activités de cette firme au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

M. Mifflin est administrateur principal, président du comité d'audit et membre du comité de rémunération et du comité de gouvernance d'Altius Minerals Corporation

M. Mifflin est titulaire d'un baccalauréat en commerce avec distinction de l'Université Queen's et d'un MBA de l'Université de Chicago et a terminé le programme de gestion avancée de la Harvard Business School. Il a également été dirigeant en résidence à l'INSEAD en 2005.

Présence aux Conseil et comités en 2020	Présence aux réunions
Conseil d'administration	93 %
Comité d'audit	100 %
Comité de régie d'entreprise et de nomination	100 %
	Membre du Conseil
Membre du Conseil/comités	d'une société publique

Conseil d'administration (2019) Altius Minerals Corporation Comité d'audit (2019) Comité de régie d'entreprise et de nomination (2020)

Titres détenus ou contrôlés Valeur totale des Débentures Actions et UAD convertibles 6 % Actions UAD Cours de l'action (\$) (\$) Exercice (N^{bre}) (Nbre)8 (\$) 15 mars 2021 2 508 32 684 9,63 338 899 Néant 32 684 31 décembre 2020 2 5 0 8 8.11 285 407 Néant 31 décembre 2019 13 066 148 822 11.39 Néant

Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 14 mai 2020					
Votes en faveur	% d'abstentions				
31 660 719	94.09	1 976 886	5.91		



PIERRE A. RAYMOND, LL.L.



Montréal (Québec) Canada

Administrateur de sociétés depuis 2014

Âge : 66

Statut : indépendant Admis au Conseil : mars 2019

- Domaines d'expertise
 Fusions et acquisitions
- Affaires juridiques
 Régie d'entreprise

M. Raymond a initialement été nommé au Conseil le 18 mars 2019. Associé au sein du cabinet d'avocats Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., il a été un avocat chevronné en matière de fusions et acquisitions, de gouvernance d'entreprise et de valeurs mobilières et membre du conseil de sociétés ouvertes. Il a été président du cabinet de 2006 à 2012 et membre du conseil et du comité exécutif de 1997 à 2012. M. Raymond a agi comme conseiller juridique de diverses sociétés dans le cadre d'opérations nationales et internationales, de placements de valeurs mobilières et de financements, et il jouit d'une vaste expérience en fusions et acquisitions, tant à titre d'avocat que de membre de conseils d'administration. Après avoir démissionné de son poste de président du cabinet, M. Raymond a continué de coordonner les nombreuses initiatives nationales et régionales du cabinet et d'exercer un rôle de gestion au bureau de Montréal, mettant l'accent sur les relations avec les clients. Il a pris sa retraite du cabinet en 2014.

- M. Raymond a siégé aux conseils d'administration de Restaurants Imvescor, Rona, Catalyst Paper Corporation et Pethealth.
- M. Raymond est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université de Montréal.

Presence aux Conseil et comités en 2020	Presence aux reunions		
Conseil d'administration	100 %		
Comité de régie d'entreprise et de nomination	100 %		
	Membre du Conseil		
Membre du Conseil/comités	d'une société publique		
Conseil d'administration (2019)	Aucun		
Comité de régie d'entreprise et de nomination (2019)			

Titres détenus ou contrôlés						
Exercice	Actions (N ^{bre})	UAD (N ^{bre})	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)	Débentures convertibles 6 % (\$)	
15 mars 2021	-	25 192	9,63	242 599	Néant	
31 décembre 2020	-	25 192	8,11	204 307	Néant	
31 décembre 2019	-	13 989	11,39	159 335	Néant	
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 14 mai 2020						
Votes en faveur	Votes e	n faveur	Votes en faveur	Votes e	n faveur	
31 661 039	94	,09	1 987 566	5,	91	

DAVID G. SAMUEL



Toronto (Ontario) Canada

Associé

Birch Hill Equity Partners

Depuis 2006

Âge: 56

Statut : indépendant Admis au Conseil : janvier 2020

Domaines d'expertise

- Finances comptabilité
- Fusions et acquisitions

M. Samuel est entré au service de Birch Hill Equity Partners, société de capital d'investissement intermédiaire canadienne, en 2005. Auparavant, M. Samuel a acquis plus de 15 années d'expérience dans les domaines du capital d'investissement, de l'exploitation, de la consultation et des services bancaires d'investissement. M. Samuel a notamment été président du conseil de Rogers Cable (accès Internet haute vitesse) et a travaillé au sein de McKinsey & Company et de Morgan Stanley.

M. Samuel est actuellement président du conseil de GDI Services aux Immeubles inc. et siège au conseil d'administration de Cozzini Bros, Inc. et de Softchoice Corp. Il a également siégé au conseil de Sigma Systems, de Creation Technologies, d'Aquaterra et d'EISI et a été président du conseil de Shred-it International.

M. Samuel a obtenu son MBA de la Harvard Business School et son HBA de la Richard Ivey School of Business de la Western University.

Présence aux Conseil et comités en 2020	Présence aux réunions
Conseil d'administration	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	100 %
	Membre du Conseil
Membre du Conseil/comités	d'une société publique
Conseil d'administration (2020)	GDI Services aux Immeubles inc.
Comité des ressources humaines et de la rémunération (2020), président	

		litres detenus ou contro	oles			
Exercice	Actions Exercice (N ^{bre})		Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)	Débentures convertibles 6 % ⁶ (\$)	
15 mars 2021	-	21 254	9,63	204 676	Néant	
31 décembre 2020	-	21 254	8,11	172 370	Néant	
31 décembre 2019	-	-	11,39	-	Néant	

	resultate ace retes a rassemble alliant ace ace	0a co temae ie 2 i iiiai 202	
Votes en faveur % des votes en faveur		Abstentions	% d'abstentions
31 609 402	93,94	2 039 203	6,06

⁶ M. Samuel décline tout droit de propriété véritable sur les actions détenues par les entités Birch Hill.



BRENT WINDOM



Saint-Lambert Québec) Canada

Président et chef de la direction

Uni-Select Inc.

Depuis mai 2019

Âge: 60

Statut : non-indépendant

Admis au Conseil : mai 2019 Domaines d'expertise

Industrie automobilePlanification stratégique

Fusions et acquisitions

M. Windom est président et chef de la direction de la société depuis le 2 mai 2019. Il est également président et chef de l'exploitation du Groupe canadien de l'automobile de la Société depuis le 3 juillet 2017. Auparavant, il était président et chef de la direction d'Auto Plus. | Pep Boys de février 2016 à juin 2017, président et chef de la direction d'IEH Auto Parts, Auto Plus de juin 2015 à juin 2017, président et chef de l'exploitation d'Uni-Select USA, Inc. d'août 2013 à juin 2015 et vice-président directeur, Ventes et marketing, Amérique du Nord de Uni-Select d'août 2012 à août 2013.

	Présence aux Conse	eil et comités en 2020		Présence a	ux réunions		
Conseil d'administration	Conseil d'administration			10	100 %		
Conseil d'administration (2019)				Aucun			
		Titres détenus ou contrô	òlés				
				Valeur totale des	Débentures		
	Actions	UAD	Cours de l'action	Actions et UAD	convertibles 6 %		
Exercice	(N ^{bre})	(N ^{bre})	(\$)	(\$)			
15 mars 2021	12 500	53 664	9,63	637 159	Néant		
31 décembre 2020	12 500	26 749	8,11	318 309	Néant		
31 décembre 2019	-	6 608	11,39	75 265	Néant		
	Résultats des votes	à l'assemblée annuelle des acti	onnaires tenue le 14 mai 20	20			
Votes en faveur %		s votes en faveur	Abstentions	% d'abs	tentions		
33 436 085		99,37	212 520	0,	63		



3.2 | INFORMATION SUR LA DÉTENTION D'ACTIONS

Afin de concilier les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires, les Lignes directrices concernant la propriété d'actions pour les membres de la haute direction de la Société (« LDPA ») prévoient que, dans les cinq (5) ans suivant leur élection, chacun des administrateurs doit détenir des Actions d'une valeur égale à trois fois l'allocation annuelle payée aux administrateurs non-présidents (soit une valeur totale de 240 000 \$US¹ au 31 décembre 2020) faute de quoi au moins la moitié de leur allocation annuelle devra être versée sous forme d'UAD.

Administrateur	Actions ordinaires	UAD²	Total Actions et titres équivalents	Total valeur marchande des Actions et titres équivalents ³	Atteinte du seuil minimal des lignes directrices concernant la propriété d'actions	Date ultime pour atteindre le seuil minimal requis selon les LDPA
Michelle Cormier	4 000	73 219	77 219	626 246	Oui	28 avril 2021
Stéphane Gonthier	-	30 494	30 494	247 306	Non	2 mai 2024
Matthew B. Kunica	-	17 485	17 485	141 803	Non	14 mai 2025
Chantel E. Lenard	-	10 502	10 502	85 171	Non	14 mai 2025
Frederick J. Mifflin	2 508	32 684	35 192	285 407	Non	2 mai 2024
Robert Molenaar	2 000	48 373	50 373	408 525	Oui	4 mai 2022
Pierre A. Raymond	-	25 192	25 192	204 307	Non	18 mars 2024
Richard G. Roy	20 000	23 506	43 506	352 834	Oui	28 février 2018
David G. Samuel	-	21 254	21 254	172 370	Non	14 mai 2025
TOTAL	28 508	282 709	311 217	2 523 969		

¹ 306 096 \$CA au moment de la conversion au cours du change de 1,2754 le 31 décembre 2020.

La Société a aussi établi le nombre minimum des Actions que doit détenir chaque membre de la haute direction dans ses LDPA. Pour plus d'information relative aux LDPA, vous reporter à la rubrique 7.4 - Sommaire des éléments de la rémunération des cadres supérieurs.

3.3 | INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Une majorité des membres du Conseil d'administration et tous les membres des comités du conseil d'administration sont indépendants et ce, tel que défini par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Conseil, soit directement ou via l'un de ses comités, adopte des structures et procédures pour s'assurer que les fonctions du Conseil soient exercées de façon indépendante par rapport à la Direction.

À tout moment, un administrateur peut exiger qu'une réunion du Conseil ou d'un comité ait lieu sans la Direction ou les administrateurs non indépendants. L'agenda pour chaque réunion du Conseil ou d'un comité inclut une période de discussion entre les membres du Conseil en l'absence de la Direction ou des administrateurs non indépendants.

	STA	TUT					
CANDIDAT À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR	INDÉPENDANT	NON INDÉPENDANT	MOTIF DE LA NON-INDÉPENDANCE				
Michelle Cormier	•						
Martin Garand	•						
Stéphane Gonthier	•						
Matthew B. Kunica	•						
Chantel E. Lenard	•						
Brian McManus		•	Devrait être nommé président-directeur du Conseil, sous réserve de son élection au Conseil.				
Frederick J. Mifflin	•						
Pierre A. Raymond	•						
David G. Samuel	•						
Brent Windom		•	Président et chef de la direction de la Société depuis le 1 ^{er} mai 2019, auparavant président et chef de l'exploitation de Produits Automobiles Canada depuis le 3 juillet 2017.				

² Le nombre d'UAD inclut les dividendes payés sur les Actions au 31 décembre 2020.

³ Valeur calculée sur la base du cours de clôture par Action de 11,39 \$ au 31 décembre 2020.



Il est prévu qu'après l'Assemblée, le Conseil d'administration créera le poste de président-directeur du Conseil et le poste d'administrateur principal de la Société. M. McManus et M^{me} Cormier devraient être nommés, respectivement, à titre de président-directeur du Conseil et administratrice principale après l'assemblée.

Les fonctions et responsabilités du président-directeur du Conseil comprendront : i) travailler en collaboration avec le chef de la direction ainsi que le soutenir et le superviser dans le cadre de l'élaboration et du suivi des priorités; élaborer la stratégie et assurer la répartition du capital; ii) travailler en collaboration avec l'administrateur principal à l'égard de la gouvernance du Conseil et des processus du Conseil; iii) en collaboration avec le chef de la direction, créer des relations efficaces avec les membres de la haute direction et entre les administrateurs et les membres de la haute direction; iv) en collaboration avec l'administrateur principal du Conseil, s'assurer de la circulation adéquate de l'information au Conseil; v) présider les réunions du Conseil d'administration et, en collaboration avec l'administrateur principal du Conseil, préparer les ordres du jour de ces réunions; vi) être disponible, au besoin et sur demande, pour des consultations et communications directes avec les actionnaires de la Société; et vii) exécuter les mandats particuliers ou les autres fonctions pouvant être demandés par le Conseil d'administration.

L'administrateur principal facilitera le fonctionnement du Conseil de façon indépendante des membres de la direction de la Société et assurera un leadership indépendant au Conseil d'administration. Les fonctions et responsabilités de l'administrateur principal comprendront : i) la collaboration avec le Conseil pour établir et maintenir une structure et des pratiques de gouvernance appropriées; ii) la collaboration avec le président-directeur du Conseil à l'égard de la gouvernance du Conseil d'administration et des processus du Conseil d'administration; iii) la prestation d'un leadership indépendant permettant au Conseil d'administration de s'acquitter efficacement de ses fonctions et responsabilités; iv) la gestion de tout conflit d'intérêts, y compris relativement aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la haute direction de la Société, v) la collaboration avec le président-directeur du Conseil afin de créer des relations efficaces entre les membres de la haute direction et les membres du Conseil d'administration; et vi) veiller à ce que les administrateurs indépendants aient la possibilité de se réunir séparément sans la présence des administrateurs non indépendants ni membres de la haute direction de la Société, le cas échéant et selon les besoins.

3.4 | MANDATS PARALLÈLES DES ADMINISTRATEURS

Il n'y a pas de postes d'administrateur ou de membre de comités de sociétés ouvertes parallèles entre les candidats.

4 | RAPPORT SUR LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Uni-Sélect a adopté certaines structures, politiques et procédures pour assurer que des pratiques efficaces de gouvernance soient mises en application et que le Conseil puisse agir de façon indépendante par rapport à la Direction. Nos lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise fournissent un cadre d'autorité et de responsabilité permettant au Conseil et à la Direction de prendre des décisions appropriées et rapides créant ainsi de la valeur pour les actionnaires tout en se conformant aux lois applicables et à l'engagement de Uni-Sélect pour un comportement conforme en matière de déontologie, d'intégrité et de transparence.

Le Conseil d'administration estime que de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise sont importantes et est attentif à l'évolution des pratiques et orientations en matière de gouvernance au Canada. Le comité de régie d'entreprise et de nomination poursuivra son examen des pratiques en matière de gouvernance de Uni-Sélect et, au besoin, fera des recommandations au Conseil d'administration afin de les améliorer.

Une copie des
Lignes directrices
sur la gouvernance
d'entreprise est
disponible à
uniselect.com
ou en
communiquant
avec les Relations
avec les
investisseurs.



4.1 | INITIATIVES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Parmi ses nombreuses initiatives en matière de gouvernance, la Société a adopté :

- une description pour les postes de président-directeur du Conseil et d'administrateur principal, en vigueur après l'Assemblée;
- 2 un code de déontologie;
- 3 une politique de conflits d'intérêts;
- 4 une politique de dénonciation;
- une politique sur les opérations d'initiés et les périodes d'interdiction;
- 6 une politique de détention minimale d'actions de la Société pour les administrateurs et les dirigeants;
- 7 une politique portant sur l'élection d'administrateurs à la majorité des voix;
- 8 une politique relative à l'âge de départ à la retraite et à la durée du mandat des administrateurs;
- 9 une charte pour le Conseil et des mandats pour les comités;
- une description pour les postes de chef de la direction, de président du Conseil d'administration et des présidents des comités;
- un processus de sélection pour les nouveaux administrateurs;
- un processus d'évaluation pour le président et chef de la direction, le Conseil d'administration, les comités et les administrateurs;
- un programme de formation continue pour les administrateurs;
- un processus d'évaluation annuelle de l'auditeur externe;
- une politique sur la diversité au sein du Conseil; et
- une politique de récupération de la rémunération des dirigeants.

4.2 | MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a adopté une charte du Conseil pour établir les responsabilités du Conseil afin d'améliorer la coordination et la communication entre le Conseil et la Direction. Une copie de la Charte du Conseil d'administration est jointe à l'annexe A.

4.3 | RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du Conseil d'administration a la responsabilité, entre autres, de la structure et la gestion du Conseil et prend les mesures nécessaires afin que le Conseil respecte ses obligations et responsabilités incluant celles en matière de saine gouvernance. Il est en relation sur une base consultative et collabore étroitement avec le Président et Chef de la direction afin que les stratégies, la planification et performances de la haute direction soient clairement présentées au Conseil. De concours avec le comité des ressources humaines et de la rémunération, le président du Conseil a le devoir d'évaluer la performance du Président et Chef de la direction. Une description du poste de président du Conseil est affiché sur le site Web de la Société à <u>uniselect.com</u>.

4.4 | COMITÉS DU CONSEIL

La principale responsabilité du Conseil est de superviser la Direction de la Société de façon à promouvoir son succès à long terme, conformément à sa responsabilité d'optimiser la valeur de la Société envers les actionnaires. Le Conseil approuve toutes les questions exigées par la Loi ainsi que selon les statuts et règlements de la Société. Dans la mesure permise par la Loi, le Conseil peut déléguer l'exercice de certains pouvoirs à tout administrateur, dirigeant ou comité du Conseil.

Considérant la taille de la Société, la nature et l'étendue géographique de ses activités et le grand nombre de lois et de règlements auxquels la Société est assujettie, le Conseil d'administration a mis en place des comités qui assument certaines responsabilités. Ces comités sont le comité d'audit, le comité de régie

Une copie de la
Charte du Conseil
et des mandats
des comités est
disponible à
uniselect.com ou
en communiquant
avec les Relations
avec les investisseurs.

d'entreprise et de nomination et le comité des ressources humaines et de la rémunération. Tous les comités se rapportent au Conseil d'administration et les recommandations des comités doivent être approuvées par le Conseil.

Un sommaire du mandat de chaque comité du Conseil d'administration suit ci-dessous.



COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit, composé entièrement de membres indépendants, est établi par le Conseil d'administration pour le guider dans les questions d'intégrité des états financiers de la Société, des rapports et de l'établissement de l'information financière, des processus de contrôle interne et de la gestion des risques. Pour ce faire, il est de la responsabilité du comité d'audit de maintenir la communication libre et ouverte entre le Conseil, l'auditeur externe, l'auditeur interne et la Direction de la Société et de gérer leur performance en reconnaissant que l'auditeur externe est ultimement responsable devant le comité, le Conseil et les actionnaires de la Société. Dans le cadre de ses responsabilités de surveillance de l'auditeur externe, le comité fait une évaluation annuelle de l'auditeur externe, en vue d'évaluer et d'apprécier l'indépendance, l'objectivité et le scepticisme professionnel, la qualité de l'équipe de mission et des services qui doivent être offerts, la qualité des communications et de l'interaction avec l'auditeur externe et préapprouve les honoraires de l'auditeur externe.

COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE ET DE NOMINATION

Le comité de régie d'entreprise et de nomination, composé entièrement de membres indépendants, est établi par le Conseil d'administration pour l'aider à la mise en œuvre et au respect des règles, procédures et politiques de gouvernance d'entreprise, en particulier par la révision périodique des fonctions du Conseil, de ses comités et de celles du président du Conseil. Il assiste les membres du Conseil pour identifier les personnes qualifiées pour devenir membres du Conseil et pour déterminer la composition du Conseil et de ses comités et il examine aussi périodiquement les critères relatifs à la sélection et à la relève des administrateurs. Par ailleurs, il veille à ce qu'un processus soit établi pour évaluer le rendement et l'efficacité du Conseil, des comités et de leurs membres. Il établit des critères d'évaluation du Conseil, du président du Conseil, de chaque comité du Conseil de façon à évaluer annuellement leur efficacité et leur contribution et il recommande des mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des délibérations. Le comité veille à la divulgation complète et entière des éléments de gouvernance d'entreprise de la Société, le cas échéant, dans les documents d'information de la Société. De plus, le comité aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard, notamment, de l'environnement, de la santé et de la sécurité, de la responsabilité sociale d'entreprise, de la durabilité, de la philanthropie, de la gouvernance, de la réputation, de la diversité, de l'équité et de l'inclusion et d'autres questions de politiques publiques touchant la Société.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le comité des ressources humaines et de la rémunération, composé entièrement de membres indépendants, est établi par le Conseil d'administration pour le guider dans les questions de ressources humaines et de rémunération et pour mettre en œuvre des plans de relève et de perfectionnement des cadres supérieurs. Le comité est chargé d'évaluer et de formuler des recommandations au Conseil quant à la rémunération de la haute direction de la Société, aux régimes, politiques et régimes de rémunération à court et long termes de la Société. En outre, le comité rédige le rapport sur la rémunération de la haute direction reproduit dans la circulaire d'information de la direction.

4.5 | ENGAGEMENT ENVERS LES ACTIONNAIRES

Le Conseil et la Direction sont engagés à maintenir un dialogue ouvert avec ses actionnaires. La Société encourage ses actionnaires à lui faire part de leurs commentaires et à participer aux communications régulières avec des analystes financiers et des investisseurs institutionnels.

De plus, la Société tient régulièrement ses actionnaires informés en publiant auprès de SEDAR à <u>sedar.com</u> et sur son site Web à <u>uniselect.com</u> ses rapports annuels et trimestriels ainsi que toute documentation d'information continue et réglementaire. Régulièrement, des présentations destinées aux investisseurs sont téléchargées sur le site Web de la Société. L'assemblée annuelle offre une autre excellente occasion de dialogue. La Société apprécie les commentaires des actionnaires, qui peuvent communiquer avec le service des relations avec les investisseurs par courriel à l'adresse <u>investisseurs@uniselect.com</u>.



4.6 | DESCRIPTIONS DE POSTE

Le Conseil d'administration doit définir les rôles et les responsabilités du Conseil et de la Direction. En plus, le Conseil a établi des descriptions de poste pour le président et chef de la direction, le président du Conseil et les présidents des comités.

Le président du Conseil est responsable de la gestion efficace des affaires du Conseil en conformité avec les principes de gouvernance d'entreprise.

La description de poste du président d'un comité établit les responsabilités et tâches du président de chaque comité afin de guider chaque comité dans l'accomplissement de ses fonctions.

Une copie des descriptions de poste est disponible à uniselect.com ou en communiquant avec les Relations avec les investisseurs.

La description de poste pour le président et chef de la direction est établie de concert avec les observations du président et chef de la direction et celles du comité des ressources humaines et de la rémunération, et est approuvée par le Conseil d'administration. Selon la description, la responsabilité fondamentale du président et chef de la direction est l'orientation générale et la gestion des affaires et des activités de la Société, dans les limites d'autorité déléguées par le Conseil, visant à atteindre les buts et objectifs approuvés par ce dernier.

4.7 | ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration s'assure que les nouveaux administrateurs reçoivent une séance d'orientation portant sur la nature et le fonctionnement des activités de la Société. La Direction fournit aux nouveaux administrateurs de l'information générale sur la Société et donne aux nouveaux administrateurs l'occasion de rencontrer la haute direction et le personnel, ainsi que la possibilité de visiter les centres de distribution et autres installations de la Société. En raison de la pandémie de COVID-19, aucune visite sur place n'a été prévue en 2020.

Les nouveaux administrateurs reçoivent aussi une formation de base sur le rôle du Conseil et de ses comités et la contribution de chaque administrateur (y compris l'engagement en temps et en ressources requis de chaque administrateur) pour les aider à contribuer efficacement au Conseil.

Le Conseil s'assure que les administrateurs participent à des activités de formation sur une base régulière. La Direction ou des consultants indépendants font des exposés sur différents sujets au Conseil d'administration et mettent le Conseil à jour sur les initiatives et les enjeux en matière de gouvernance.

4.8 | PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le Conseil d'administration réserve régulièrement du temps au cours de l'exercice pour discuter des plans à moyen et à long termes de la Société. De plus, l'ordre du jour de chaque réunion régulière du Conseil prévoit une discussion sur la stratégie de la Société.

4.9 | ÉTHIQUE COMMERCIALE

La Société a un Code d'éthique qui gouverne la conduite des administrateurs, dirigeants et employés de Uni-Sélect. Le Conseil d'administration, de concert avec le comité des ressources humaines et de la rémunération, est responsable de la surveillance de l'implantation, de l'application et de l'efficacité du Code de déontologie en s'assurant qu'il est conforme et à jour et en recommandant l'adoption de toute politique et procédure requises en vertu du Code. La Direction supervise ses pratiques pour s'assurer qu'elles reflètent les valeurs et croyances préconisées par la Société et ce, en plus des règles fondamentales qui doivent régir toute personne, qui, d'une quelconque façon, peut engager la responsabilité de la Société. Tout non-respect du Code pourra donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant inclure un congédiement ou, dans le cas d'un administrateur, son retrait du Conseil d'administration.

Une copie du Code
d'éthique, de la politique
de conflits d'intérêts et de
la politique de
dénonciation est disponible
à uniselect.com ou en
communiquant avec les
Relations avec les
investisseurs.



CONFLITS D'INTÉRÊTS

Uni-Sélect a une politique qui traite des conflits d'intérêts qui doit être remplie et signée par tous les administrateurs, dirigeants et employés. Cette politique a pour but de maintenir un niveau élevé d'intégrité dans l'accomplissement des activités professionnelles et d'assurer la conformité avec les lois, les règles et les normes de conduite professionnelle les plus strictes dans chacune des juridictions où la Société exerce ses activités. Généralement, tout employé, dirigeant ou administrateur de la Société ne doit avoir ni activité, lien ou intérêt qui pourraient priver la Société de leur loyauté lorsqu'ils agissent au nom de la Société.

À moins d'une approbation préalable, aucun employé, dirigeant ou administrateur ne doit s'engager ou développer une relation professionnelle avec un individu ou une compagnie, ou s'impliquer dans quelque initiative ou action que ce soit s'il y a une possibilité d'un conflit d'intérêts, potentiel ou apparent.

Les dirigeants doivent immédiatement informer le président et chef de la direction et les administrateurs doivent immédiatement informer le président du Conseil, le cas échéant, ou le président du comité des ressources humaines et de la rémunération, de tout intérêt financier important, emploi ou poste avec toute entreprise ou société qui est en concurrence avec la Société ou qui exerce ou qui désire exercer des activités avec la Société ou de toute situation qui est susceptible de créer un conflit d'intérêts, potentiel ou apparent.

POLITIQUE DE DÉNONCIATION

La Société a une politique en place qui traite des procédures de dénonciation au comité d'audit. Cette politique décrit les procédures pour la réception et le traitement des plaintes ainsi que la conservation des dossiers de plaintes en rapport avec la comptabilité de la Société, les contrôles comptables internes, les questions d'audit, les questions de ressources humaines et la fraude.

Le comité d'audit a la responsabilité de traiter toute question, confidentielle et anonyme soumise par les employés de la Société, reliée à la comptabilité ou à l'audit. Les procédures sont destinées à combler ces responsabilités et à garantir que toutes les plaintes et préoccupations soient immédiatement et efficacement traitées. Une copie de la politique est disponible à <u>uniselect.com</u>.

POLITIQUE DE RÉCUPÉRATION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le Conseil d'administration estime qu'il est dans l'intérêt véritable de la Société de créer et de maintenir une culture qui met l'accent sur l'intégrité et la responsabilité et qui renforce la philosophie de rémunération au rendement de la Société. C'est pourquoi le Conseil d'administration a adopté une politique de récupération de la rémunération des dirigeants permettant la récupération de la totalité ou d'une partie de la rémunération incitative attribuée ou payée au président et chef de la direction et aux autres membres de la haute direction ou qu'ils ont gagnée, ou d'annuler les attributions de rémunération incitative dont les droits ne sont pas acquis du membre de la haute direction dans les cas suivants : i) la rémunération incitative a été calculée en fonction ou sous réserve de l'atteinte de certains résultats financiers qui ont par la suite fait l'objet d'un retraitement de tout ou partie des états financiers de la Société ou qui ont été touchés par un retraitement rétroactif, sauf un retraitement résultant d'un changement des règles ou politiques comptables, ii) le membre de la haute direction a commis une négligence grave, une faute intentionnelle ou une fraude qui a donné en totalité ou partie lieu à un retraitement et iii) le montant de la rémunération incitative qui aurait été attribuée au membre de la haute direction si les résultats financiers avaient été convenablement déclarés aurait été inférieur au montant effectivement attribué ou reçu.

Si le membre de la haute direction est coupable d'une faute lourde ou d'une faute intentionnelle qui nuit sensiblement à la situation financière ou à la réputation de la Société, ou d'une fraude, d'un vol ou d'un détournement, le Conseil d'administration peut, à son appréciation, dans la mesure permise par la législation applicable et dans la mesure où il l'estime dans l'intérêt véritable de la Société, prendre des mesures pour récupérer tout ou partie de la rémunération incitative attribuée ou payée au membre de la haute direction ou qu'il a gagnées.



5 | RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

5.1 | FAITS SAILLANTS

En 2020, les administrateurs ont :

- ont réagi promptement à la situation découlant de la COVID-19 et ont déployé un plan de continuité des activités afin de maintenir les activités au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. La Société a accordé la priorité à la santé et à la sécurité des membres de son équipe et a pris les mesures nécessaires pour veiller à ce que les employés de bureau commencent à travailler à distance et leur a fournis les outils et l'équipement nécessaires à cette fin. De plus, le 20 avril 2020, Uni-Select a annoncé sa décision de suspendre tous les paiements de dividendes futurs jusqu'à ce que la crise se termine et que la situation du marché se stabilise;
- 2 supervisé le programme d'amélioration du rendement de la Société dans les trois secteurs opérationnels qui a permis de réaliser des économies annualisées de 31,9 millions de dollars; et
- 3 accompli les responsabilités habituelles telles que :
 - l'évaluation du rendement de la Direction;
 - des modifications au sein de la Direction;
 - l'évaluation du rendement de la Société;
 - la gestion des risques et ses processus;
 - la gestion des talents et la planification de la relève de la haute direction;
 - modifié la composition des divers comités du Conseil en harmonie avec l'évolution de l'entreprise de la Société;
 - préparé la relève des membres et de la présidence du Conseil et accru la diversité.

5.2 | COMPOSITION DES COMITÉS

Les trois comités du Conseil d'administration¹ sont composés en date du 15 mars 2021 comme suit :

ADMINISTRATEURS	AUDIT	RÉGIE ET NOMINATION	RH ET RÉMUNÉRATION
Indépendants :			
Michelle Cormier	•	Présidente	•
Stéphane Gonthier			•
Matthew B. Kunica	•		
Chantel E. Lenard			•
Frederick J. Mifflin	•	•	
Pierre A. Raymond		•	
Richard G. Roy	Président		
David G. Samuel			Président
Non indépendants :			
Robert Molenaar			
Brent Windom			

¹L'ordre du jour de chacune de ces réunions prévoit une période de discussion en l'absence de la direction et des administrateurs non indépendants.



5.3 | RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'objectif de la Société est d'offrir à ses administrateurs une rémunération concurrentielle, suffisante pour attirer et retenir des administrateurs de qualité compte tenu de l'environnement dans lequel la Société évolue. La rémunération globale des administrateurs est revue régulièrement. Dans le cadre des mesures prises pour atténuer les incidences financières de la pandémie de COVID-19, le Conseil d'administration a renoncé à 25 % de sa rémunération en 2020, en plus des mesures détaillées à la rubrique 7 intitulée *Analyse de la rémunération de la haute direction*.

Le tableau suivant montre la structure de la rémunération des administrateurs non-membres de la direction depuis le 1^{er} janvier 2021 :

POSTE OU SERVICE	HONORAIRES EN \$ US
Président du Conseil	
Rémunération	190 000 \$1
Autres administrateurs non-membres de la direction	
Rémunération de base	80 000 \$ ²
Rémunération additionnelle	
Participation à une réunion du Conseil ou de comité	1 750 \$ par réunion
Président du comité d'audit	20 000 \$
Président du comité des ressources humaines et de la rémunération	20 000 \$
Président du comité de régie d'entreprise et de nomination	10 000 \$

Le président du Conseil d'administration reçoit une allocation annuelle de 190 000 \$ US et ne reçoit aucune rémunération additionnelle pour les réunions des comités ou du Conseil. Payable en quatre versements égaux immédiatement après le trimestre au cours duquel les honoraires sont gagnés.

Payable en quatre versements égaux immédiatement après le trimestre au cours duquel les honoraires sont gagnés. De l'allocation trimestrielle, un minimum de 5 000 \$ US est payable en UAD. De plus, un administrateur peut choisir de recevoir tout ou partie de sa rémunération totale sous forme d'UAD. Un administrateur peut ainsi recevoir jusqu'à 100 % de sa rémunération totale en UAD. Le tableau qui suit présente les choix en vigueur de rémunération des administrateurs non-membres de la direction actuels :

ADMINISTRATEURS	POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION PAYABLES EN UAD EN 2021 (à l'exclusion du montant obligatoire)	LDPA RESPECTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2020 (VALEUR MARCHANDE)
Michelle Cormier	50 %	•
Stéphane Gonthier	100 %	
Chantel E. Lenard	100 %	
Matthew B. Kunica	100 %	
Frederick J. Mifflin	100 %	
Robert Molenaar	100 %	•
Pierre A. Raymond	50 %	
Richard G. Roy	100 %	
David G. Samuel	100 %	

31



5.4 | TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit détaille la rémunération versée à chaque administrateur non-membre de la direction au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 :

NOM	HONORAIRES \$	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS ¹ \$	ATTRIBUTION S FONDÉES SUR DES OPTIONS	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES	VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE	AUTRE RÉMUNÉRATION	TOTAL ² \$
Michelle Cormier ³	-	227 020	-	-	-	-	227 020
Stéphane Gonthier	-	112 762	-	-	-	-	112 762
Matthew B. Kunica ⁴	-	110 975	-	-	-	-	110 975
Chantel E. Lenard⁵	-	71 636	-	-	-	-	71 636
Frederick J. Mifflin	-	121 743	-	-	-	-	121 743
Robert Molenaar	-	105 765	-	-	-	-	105 765
Pierre A. Raymond	48 177	68 356	-	-	-	-	116 533
Richard G. Roy ⁶	-	115 534	-	-	-	-	115 534
David G. Samuel ⁷	-	134 794	-	-	-	-	134 794
TOTAL	48 177	1 068 585	-	-	-	-	1 116 762

La colonne indique la valeur globale en dollars des UAD émis respectivement aux administrateurs en tenant compte des valeurs à la date d'octroi. Les UAD, payées sur une base trimestrielle, remplacent une portion des honoraires gagnés par l'administrateur. Un minimum 5 000 \$ est versé trimestriellement à l'administrateur sous forme d'UAD. De plus, un administrateur peut choisir de recevoir entièrement ou partiellement sa rémunération sous forme d'UAD. Un administrateur peut, sur demande transmise avant le dernier jour de l'exercice, décider de modifier le pourcentage de sa rémunération payable sous forme d'UAD dès l'exercice suivant.

Le Conseil d'administration a réduit la rémunération de ses membres de 25 % du 1er janvier au 31 décembre 2020.

M. Brent Windom, président et chef de la direction de la société depuis le 2 mai 2019, n'a reçu aucune rémunération pour ses services à titre d'administrateur de Uni-Select.

Le tableau suivant présente toutes les attributions d'UAD⁷ en cours pour chaque administrateur non-membre de la direction pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 :

	ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS				ATTRIBUTIONS À BASE D'ACTIONS					
NOM	TITRES SOUS- JACENTS AUX OPTIONS NON EXERCÉES	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS	EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS DANS LE COURS NON EXERCÉES	NOMBRE D'ACTIONS OU D'UNITÉS D'ACTIONS ATTRIBUÉES MAIS NON PAYÉES OU DISTRIBUÉES ¹	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS À BASE D'ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS ONT ÉTÉ ACQUIS (NON PAYÉES OU DISTRIBUÉES) ²			
	(#)	(\$)	DATE	(\$)	(N ^{BRE})	(\$)	(\$)			
Michelle Cormier	-	-	-	-	73 219	-	591 610			
Stéphane Gonthier	-	-	-	-	30 494	-	246 392			
Matthew B. Kunica	-	-	-	-	17 485	-	141 279			
Chantel E. Lenard	-	-	-	-	10 502	-	84 856			
Frederick J. Mifflin	-	-	-	-	32 684	-	264 087			
Robert Molenaar	-	-	-	-	48 373	-	390 854			
Pierre A. Raymond	-	-	-	-	25 192	-	203 551			
Richard G. Roy	-	-	-	-	23 506	-	189 928			
David G. Samuel	-	-	-	-	21 254	-	171 732			
TOTAL	-	-	-	-	282 709	-	2 284 289			

Les UAD sont acquises à l'attribution. Toutefois, les UAD ne sont payées qu'en vertu de certains événements de rachat. Le nombre d'UAD est déterminé trimestriellement en divisant le total des honoraires gagnés durant le trimestre par le cours de clôture moyen des Actions négociées à la TSX sur la période de cinq (5) jours de séance précédant immédiatement le dernier jour de chaque trimestre.

² Ces montants représentent l'équivalent en dollars CA de montants en dollars US sur lesquels est fondée la rémunération de l'administrateur. La conversion du dollar US au dollar CA est faite au moment du paiement de la tranche applicable de la rémunération (c.-à-d. les 31 mars 2020, 30 juin 2020, 30 septembre 2020 et 31 décembre 2020).

³ En 2020, la totalité de la rémunération de M^{me} Michelle Cormier était payable en UAD.

Matthew B. Kunica est devenu administrateur de la Société le 1^{er} janvier 2020.

⁵ Chantel E. Lenard est devenu administratrice de la Société le 14 mai 2020.

⁶ Richard G. Roy, ancien dirigeant de la Société jusqu'au 31 juillet 2015, a cotisé au régime de retraite de la Société pendant son mandat. Par conséquent, il reçoit une prestation du régime de retraite aux termes du régime de la Société.

⁷ David G. Samuel est devenu administrateur de la Société le 1^{er} janvier 2020.

La valeur marchande ou de paiement est fondée sur le cours de clôture moyen sur la période des cinq (5) derniers jours de séance de 2020 à la TSX (8,08 \$).

Voir la rubrique 7.7 Rémunération directe – Régime incitatif à court terme pour tout détail additionnel au sujet du Régime d'unités d'actions différées.



5.5 | POLITIQUE ANTI-COUVERTURE

La politique anti-couverture de la Société prévoit qu'un administrateur ou un membre de la haute direction ne peut, pour les fins de couverture d'une attribution à base de titres de participation de la Société ou de titres de la Société détenus par eux pour se protéger contre une baisse du cours des titres de la Société, acheter, vendre ou conclure des instruments dérivés, des conventions ou des titres, dont le cours, la valeur ou les obligations de paiement sont fonction de la valeur des titres de la Société ou tout autre instrument dérivé, convention, arrangement ou entente qui aurait pour effet de modifier, directement ou indirectement, leur intérêt financier dans les titres de la Société ou encore leur risque financier à l'égard de la Société.

5.6 | REGISTRE DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit décrit la présence de chaque administrateur non-membre de la direction de la Société aux réunions du Conseil et des comités tenues en 2020.

NOM	CONSEIL (14 RÉUNIONS) ¹	COMITÉ D'AUDIT (4 RÉUNIONS)	COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE ET DE NOMINATION (6 RÉUNIONS)	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION (5 RÉUNIONS)
Michelle Cormier	14/14	4/4	6/6	5/5
Stéphane Gonthier	13/14	-	-	5/5
Matthew B. Kunica	13/14	4/4	-	-
Chantel E. Lenard ²	4/5	-	-	-
Frederick J. Mifflin	13/14	4/4	6/6	3/3
Robert Molenaar	14/14	-	-	-
Pierre A. Raymond	14/14	-	6/6	-
Richard G. Roy³	14/14	1/1	-	-
David G. Samuel	14/14	-	-	5/5

¹ En plus des réunions régulières du Conseil, six réunions spéciales ont été tenues pour discuter de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les activités de la Société. De plus, la direction a continué à informer régulièrement le Conseil d'administration au moyen de communications écrites.

En 2020, l'ordre du jour de chaque réunion régulièrement planifiée du Conseil ou d'un comité prévoyait une réunion à huit clos, sans la présence des membres de la Direction de Uni-Sélect ainsi qu'une réunion à huit clos excluant les membres non indépendants du Conseil. Le président du Conseil informe la Direction de la teneur des discussions, des résolutions adoptées et des mesures devant être prises.

² M^{me} Lenard a été élue au Conseil d'administration et nommée au comité des ressources humaines et de la rémunération le 14 mai 2020.

³ M. Roy a été nommé au comité d'audit le 1^{er} août 2020.



5.7 | DIVERSITÉ DU CONSEIL

Uni-Sélect reconnaît les avantages de la diversité pour la Société, et ceci, à tous les niveaux de ses opérations, y compris au Conseil et au niveau de la Direction. En ce qui a trait à la composition du Conseil, de façon générale le comité de régie d'entreprise et de nomination s'assure que le Conseil soit composé d'administrateurs évoluant dans des milieux distincts possédant des caractéristiques personnelles, qualités ainsi que des compétences et de l'expertise enrichissant la Société et permettant chaque administrateur de s'acquitter de ses responsabilités inhérentes. Lors de la recherche d'un candidat pour un poste d'administrateur, le comité évaluera la diversité du Conseil, prendra en considération la représentation féminine au Conseil, tout en tenant compte du critère de l'indépendance des candidats, et possédant l'éventail des compétences, des connaissances et d'expérience requises afin de répondre aux besoins de la Société. La Société a adopté une politique écrite en matière de diversité, qui fait notamment état de la représentation des femmes au sein du Conseil. La politique reconnait la diversité des sexes comme un aspect important de la diversité et le rôle important que les femmes, avec des compétences et de l'expérience appropriées et pertinentes, peuvent jouer pour contribuer à la diversité des points de vue au niveau du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration ne croit pas que l'établissement de quotas ou d'objectifs mesurables soit nécessaire afin de procéder à l'identification ou à la sélection des meilleurs candidats. Le Conseil d'administration aspire toutefois à augmenter la représentation des femmes au Conseil d'administration à 30 % d'ici mai 2023. À cette fin, la Société retient habituellement les services d'un expert en recherche de cadres ayant pour mandat clair de proposer un bassin diversifié de candidats possédant les compétences requises.

Présentement, deux femmes siègent au Conseil, soit M^{mes} Michelle Cormier, en qualité de présidente du Conseil, et Chantel Lenard, représentant 25 % des administrateurs indépendants, et 20 % des administrateurs globalement. Après l'Assemblée et en supposant que tous les candidats aux postes d'administrateurs sont élus, 2 des 10 administrateurs (20 %) seront des femmes. La Société s'est engagée à créer un Conseil d'administration équilibré et diversifié.



25 % des administrateurs indépendants



20 % des administrateurs globalement

Le comité examine chaque année la politique, y compris une évaluation de l'efficacité de la politique. Le comité discute des révisions qui peuvent être nécessaires et recommande ces révisions au Conseil d'administration pour approbation.

5.8 | RELÈVE POUR LE CONSEIL ET GRILLE DE COMPÉTENCES

Le comité de régie d'entreprise et de nomination est responsable d'identifier et de recommander au Conseil des candidats pour élection ou réélection au Conseil ou pour combler tout poste vacant ou qui le deviendra sous peu. Lorsqu'il recommande au Conseil des candidats, le comité considère notamment les facteurs suivants :

- 1 les compétences et aptitudes jugées, dans son ensemble, nécessaires pour siéger sur le Conseil;
- 2 les compétences et aptitudes individuelles du candidat;
- 3 la taille et la composition du conseil et de ses comités;
- 4 la compatibilité de chaque candidat avec les autres membres du Conseil; et
- 5 si chaque nouveau candidat peut consacrer suffisamment de temps à ses fonctions de membre du Conseil.

De plus, le jugement, l'indépendance, les aptitudes, la diversité, l'expérience avec des entreprises et autres organisations de dimension similaire, la complémentarité de l'expérience du candidat avec celle des autres membres du Conseil et dans quelle mesure le candidat est perçu comme un ajout souhaitable au Conseil et à ses comités sont des aspects qui sont également considérés. Le comité évalue aussi les exigences juridiques et réglementaires applicables à la Société en relation avec la composition du Conseil et de ses comités.



TABLEAU DES COMPÉTENCES

Le tableau qui suit illustre les aptitudes et l'expérience des candidats du Conseil :

APTITUDES	DESCRIPTION	MICHELLE CORMIER	MARTIN GARAND	STÉPHANE GONTHIER	CHANTEL E. LENARD	MATTHEW B. KUNICA	BRIAN McMANUS	FREDERICK J. MIFFLIN	PIERRE A. RAYMOND	DAVID G. SAMUEL	BRENT WINDOM
Cadre supérieur	Expérience en tant que président, chef de la direction ou cadre supérieur d'une société publique ou d'une organisation d'envergure.	_	2	S		2	_			_	m
Gestion et leadership	Expérience pour définir l'orientation stratégique et pour stimuler la croissance d'une société.						-		-		-
Développement des affaires / fusions & acquisitions / planification stratégique	Expérience de cadre ou de dirigeant avec la responsabilité d'identifier les opportunités de création de valeur.	-	-		-		-	-		-	-
Connaissances financières	Expérience en comptabilité financière, en préparation de rapports et en financement, particulièrement en ce qui concerne les contrôles internes, les PCGR canadiens et les IFRS.	-	-	-		-	-	-		-	-
Gouvernance d'entreprise	Expérience antérieure ou actuelle à titre de membre d'un conseil d'une société canadienne (publique, privée ou à but non lucratif).	-	-	-		-	-	-	-	-	-
Connaissance de l'industrie automobile	Expertise dans l'exploitation, la gestion, la commercialisation ou la réglementation dans l'industrie des pièces d'automobiles.				-			-			-
Connaissance de l'industrie des peintures industrielles	Expertise dans l'exploitation, la gestion, la commercialisation ou la réglementation dans l'industrie des peintures industrielles.										-
Gestion du changement	Expérience comme leader de changements organisationnels d'une grande société ou d'une fusion importante.	-					-	-		-	-
Santé, sécurité et gestion environnementale	Compréhension de la réglementation touchant à la santé et sécurité en milieu de travail, l'environnement et les responsabilités sociales d'une entreprise.	-		-			-			-	-
Expérience à l'international	Expérience de cadre ou de dirigeant d'une société multinationale permettant une compréhension des défis liés aux différents types d'environnement culturel, politique ou au niveau de la réglementation.	-		-	-			-	-	-	
Ressources humaines	Expérience comme cadre supérieur ou comme membre d'un comité de rémunération avec une compréhension de la rémunération, des avantages sociaux et des régimes de retraite, des lois et conventions ainsi qu'une expertise au niveau des régimes de rémunération des cadres supérieurs.	=		-	-	-	-	-	-	=	-
Commercialisation	Expérience comme cadre supérieur dans un secteur de l'industrie où le programme de commercialisation visant les consommateurs est un élément critique.			-	-					-	-
Compétences juridiques	Expérience significative à titre de conseiller juridique interne ou privé pour des sociétés ouvertes, y compris en matière de fusions et acquisitions.			-					-		
Évaluation du risque	Expérience de cadre ou de dirigeant pour la gestion et l'évaluation des différents risques auxquels une société est exposée.	-	-		-		-	-		-	-
Immobilier	Expérience de cadre supérieur dans l'immobilier soit dans le secteur résidentiel, commercial, au développement ou en location.			-							
Développement durable	Compréhension des composantes d'une croissance saine et durable et leur contribution dans le succès corporatif.	•		•			•	•			•
Expérience commerciale générale	Expérience diversifiée dans le commerce et les affaires incluant les communications, le marketing, l'image, les systèmes commerciaux, les pratiques et améliorations.	-		=	-	-		-		=	=



ÂGE DE LA RETRAITE ET DURÉE DU MANDAT

Le Conseil a une politique sur le mandat des administrateurs qui impose une limite d'âge de 72 ans (à l'assemblée annuelle) et une durée de mandat maximale de 15 ans. Le Conseil peut renoncer à la limite d'âge de 72 ans pour les membres qui, lors de leur élection initiale, ont dépassé l'âge de 61 ans.

Le tableau qui suit indique les dates les plus tardives de retraite pour chaque administrateur non-membre de la direction en vertu de la politique sur le mandat des administrateurs et les comités auxquels il ou elle agit actuellement.

ADMINISTRATEUR	ANNÉE DE RETRAITE	COMITÉS DU CONSEIL
		Audit
		Régie d'entreprise et nomination
Michelle Cormier	2029	Ressources humaines et rémunération
Martin Garand	2036	-
Stéphane Gonthier	2034	Ressources humaines et rémunération
Matthew B. Kunica	2035	Audit
Chantel E. Lenard	2035	Ressources humaines et rémunération
		Audit
Frederick J. Mifflin	2032	Régie d'entreprise et nomination
Pierre A. Raymond	2026	Régie d'entreprise et nomination
David G. Samuel	2035	Ressources humaines et rémunération

5.9 | ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil et ses comités évaluent annuellement l'efficacité du Conseil. Ce processus, géré par le comité de régie d'entreprise et de nomination, comprend des évaluations distinctes du Conseil, du président du Conseil et de chaque comité du Conseil.



Le questionnaire concernant le Conseil porte sur un large éventail de questions, notamment le fonctionnement du Conseil, la structure du conseil, le caractère adéquat de l'information fournie aux administrateurs et l'efficacité du président du Conseil dans la gestion des réunions du Conseil et l'orientation stratégique de la Société. Le questionnaire d'évaluation du rendement du président du Conseil évalue l'efficacité globale du président par rapport à sa description de poste. Les questionnaires d'évaluation du rendement de chaque comité et président de chaque comité évaluent également les mécanismes en place qui permettent à chaque comité de fonctionner efficacement. Tous les questionnaires permettent également de formuler des commentaires.

Le bureau du secrétaire de la Société compile les réponses aux questionnaires et prépare les rapports de façon confidentielle, lesquels sont soumis au comité de régie d'entreprise et nomination, qui remet ensuite le rapport correspondant au président de chaque comité et fait ensuite rapport au Conseil plénier.

Les résultats de l'évaluation fournissent au Conseil de l'information afin d'élaborer les priorités et les plans d'action pour l'année suivante. Les évaluations font également partie de l'évaluation du comité de régie d'entreprise et nomination des aptitudes et des compétences dont les candidats aux postes d'administrateurs ont besoin pour être élus ou réélus.



6 | HONORAIRES LIÉS À LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

En décembre 2020, le comité des ressources humaines et de la rémunération a nommé Willis Towers Watson pour lui fournir des conseils indépendants sur des questions de rémunération de la haute direction et de conception du plan d'encouragement à la vente pour FinishMaster. Mercer continue de fournir à la direction du soutien en matière de rémunération. Les services supplémentaires demandés pour le compte de la direction à Willis Towers Watson sont examinés par le comité des ressources humaines et de la rémunération afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Le tableau suivant résume le total des honoraires versés aux conseillers en rémunération pour des services rendus en 2019 et en 2020 :

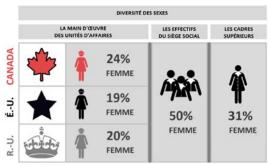
		HONORAIRES FACTURÉS	
Service retenu	Conseiller	2019	2020
Avis en matière de rémunération de la haute direction et de	Mercer	16 160 \$ ¹	12 320 \$
rémunération des administrateurs ¹⁾	Willis Towers Watson		- \$ ³
Autres honoraires	Mercer	497 514 \$ ²	1 008 152 \$4
	Willis Towers Watson		63 054 \$ ⁵
Total des honoraires facturés		566 674 \$	1 083 526 \$

- Demandes courantes du Conseil (p. ex., plans de maintien en fonction, paramètres de rendement et examen par groupe de référence).
- ² En lien avec les avantages sociaux aux États-Unis.
- Les honoraires facturés jusqu'à date en 2021 relativement à la rémunération de la haute direction s'élèvent à 39 510,77 \$.
- Comprend une plateforme d'inscription en ligne pour tous les avantages sociaux de FinishMaster, le soutien d'un centre d'appel pour les employés et plusieurs nouvelles gammes de couverture facultatives offertes aux employés de FinishMaster et d'une gestion avancée des soins par l'intermédiaire de Mercer Health Advantage. En outre, ces honoraires comprennent le travail lié à un projet de cadre de développement professionnel et de structure de rémunération.
- ⁵ Honoraires payés en 2020 exclusivement pour la conception du plan d'encouragement à la vente pour FinishMaster, que supervise le comité des ressources humaines et de la rémunération. Ces honoraires ont été convertis du dollar américain au cours de change moyen de 1,34125 en 2020.

6.1 | RECRUTEMENT DES CADRES SUPÉRIEURS ET DIVERSITÉ DES SEXES

La Société cherche à accroître la représentation des femmes parmi les cadres supérieurs mais considère que cet objectif ne doit pas supplanter la promotion de candidats apportant les compétences et le talent recherchés, de même que les connaissances et l'expérience reliées à l'entreprise. La Société s'efforce d'identifier un nombre accru de candidates qui rencontrent les critères clés de sélection. En conséquence, la Société a une politique écrite en matière de diversité, qui fait notamment état de la représentation des femmes aux postes de la haute direction. La politique reconnait la diversité des sexes comme un aspect important de la diversité et le rôle important que les femmes, avec des compétences et de l'expérience appropriées et pertinentes, peuvent jouer pour contribuer à la diversité des points de vue au niveau de la haute direction. À la date de l'adoption de la politique, le Conseil d'administration ne croyait pas que des quotas ou des objectifs mesurables pourraient nécessairement aboutir à l'identification ou à la sélection des meilleures candidates. Par conséquent, la Société n'a pas établi d'objectifs fixes en ce qui concerne la représentation des femmes aux postes de la haute direction. Le comité de régie d'entreprise et de nomination examinera la politique annuellement, et procédera à une évaluation de son efficience. Le comité prendra en considération toutes les modifications qui pourraient y être nécessaires et recommandera telles modifications au Conseil d'administration pour approbation, le cas échéant.

Malgré le faible pourcentage de femmes dans l'industrie automobile, les femmes représentent 50 % des effectifs du siège social de Uni-Sélect. Environ 24 % de la main-d'œuvre canadienne de la Société est composée de femmes, alors que 19 % de la main-d'œuvre américaine et 20 % de la main-d'œuvre du Royaume-Uni sont composées de femmes. Actuellement, il y a quatre femmes exerçant comme cadre supérieur à la Société, ce qui représente 31 % des cadres supérieurs de la Société.





7 | ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

La rédaction du rapport Analyse de la rémunération (« analyse de la rémunération ») est dirigée par le comité des ressources humaines et de la rémunération (désigné « Comité » pour la présente rubrique 7). Cette rubrique décrit la philosophie, les politiques et les programmes de la Société en matière de rémunération et donne des détails sur la rémunération versée en 2020 au président et chef de la direction, au vice-président principal et chef de la direction financière et aux trois autres membres de la haute direction les mieux rémunérés de la Société. En 2020, ces membres de la haute direction ont continué à faire croître Uni-Select et à contribuer à son succès. Dans le présent document, ils sont appelés les « membres de la haute direction visés ».

7.1 | PROCESSUS DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR L'EXERCICE 2020

Les programmes de rémunération de la haute direction de la Société sont conçus pour attirer et maintenir en fonction les personnes les plus compétentes à un coût concurrentiel pour la Société et pour veiller à ce qu'elles soient motivées à accroître la valeur à long terme pour les actionnaires. Nous sommes résolus à garantir l'existence d'un lien fort et direct entre nos résultats financiers, la création de valeur pour les actionnaires et la rémunération de la haute direction qui en découle.

La politique de rémunération de la haute direction de la Société met l'accent sur la rémunération incitative liée au succès de la Société afin de veiller à ce que les intérêts financiers des membres de la haute direction de la Société se rapprochent étroitement de ceux des actionnaires. La Société mesure le succès de son entreprise en fonction du bénéfice et de la croissance ainsi que de la satisfaction de ses clients et de ses employés.

Les principes servant à établir la rémunération des membres de la haute direction visés s'appliquent également à tous les membres de l'équipe de direction, en tenant compte des résultats de leur unité d'exploitation respective. Dans le cas des hauts dirigeants de la Société, on privilégie d'avantage le rapprochement étroit entre les intérêts financiers des membres de la haute direction et ceux des actionnaires au moyen de la rémunération incitative.

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur l'exercice 2020 et la Société a réévalué sa démarche en matière de rémunération de la haute direction au cours de cette période d'incertitude. Des mesures temporaires ont été prises de manière proactive pour répondre à cette crise sans précédent. Entre autres mesures, le salaire de base des membres de la haute direction a été réduit de 20 % de la fin du mois de mars 2020 à la fin du mois d'août 2020, les augmentations au mérite ont été sensiblement réduites et ne ciblaient que les travailleurs de première ligne, les cibles incitatives à court terme ont été réduites de 50 % et des mesures ont été rajustées pour se concentrer sur les principaux résultats d'exploitation.



7.2 | MANDAT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le Comité aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance stratégique du capital humain de Uni-Sélect, y compris l'efficacité organisationnelle, le perfectionnement du leadership et la planification de la relève. Le Comité est également responsable de la conception et du fonctionnement des politiques et pratiques de rémunération au sein de Uni-Sélect en général, leur harmonisation avec la stratégie de Uni-Sélect de procurer un rendement constant et durable à long terme et de s'assurer que les régimes de rémunération de Uni-Sélect ne créent pas d'incitation à la prise de décisions pouvant mener à des risques indus.

PHILOSOPHIE, POLITIQUES ET RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION, Y COMPRIS LES RÉGIMES D'INTÉRESSEMENT À COURT ET À LONG TERMES	Superviser, et recommander au Conseil à des fins d'approbation, la philosophie, les politiques et les programmes en matière de rémunération de la Société ainsi que les attributions en vertu de la rémunération en titres de participation.
ÉVALUATION DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION	Examiner chaque année, avec les membres du Conseil, le rendement du président et chef de la direction et des autres membres de la direction.
	Le Comité, dans le cadre de son mandat, prend en compte le rendement de la Société, le rendement aux actionnaires et la rémunération offerte pour des postes comparables d'autres sociétés.
PLANIFICATION DE LA RELÈVE	Examiner, avec le président et chef de la direction, tout changement important proposé à l'organisation ou au personnel, y compris le plan de relève.
CAISSES DE RETRAITE ET RÉGIMES DE RETRAITE DE UNI-SÉLECT	Surveiller et examiner les changements proposés aux régimes de retraite de la Société tout en veillant à une bonne gouvernance.
RISQUES LIÉS À LA RÉMUNÉRATION ET AUX RESSOURCES HUMAINES	Examiner et surveiller l'exposition de la Société au risque lié à ses politiques en matière de rémunération de la haute direction et rechercher des pratiques et politiques pour atténuer ce risque.
INDÉPENDANCE DU COMITÉ	Le Comité est composé exclusivement de membres indépendants.

7.3 | EXPERTISE DU COMITÉ

Les membres du Comité ont une expérience pertinente et une compréhension approfondie des principes qui soustendent les décisions et des politiques de rémunération des dirigeants. Le comité est tenu d'examiner régulièrement les régimes de rémunération afin de veiller à ce qu'ils soient conformes à la stratégie globale de la Société et aux intérêts à long terme de ses actionnaires.

Les membres du Comité, en tant que groupe, ont une excellente connaissance des sujets importants liés à la rémunération des cadres tels que l'examen des ententes de rémunération, le leadership et la planification de la relève, l'élaboration de régimes incitatifs, l'analyse du marché de la compensation, l'analyse financière des régimes de rémunération, des fonds de pension, des cadres réglementaires et la négociation des conditions d'emploi.

OBJECTIF DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

L'objectif général du régime de rémunération des cadres supérieurs est de créer une valeur durable pour les actionnaires en attirant, en motivant et en maintenant en fonction les membres de la haute direction nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise et en les récompensant pour leur rendement financier et d'exploitation et leur excellence en leadership. Le régime s'articule autour de principes comme la rémunération au rendement et l'intérêt des actionnaires.



ÉTALONNAGE ET GROUPE DE RÉFÉRENCE

Afin d'assurer le caractère concurrentiel de la rémunération, le Comité effectue régulièrement un examen pour confirmer que nos postes de direction sont harmonisés avec les sociétés avec lesquelles la Société livre concurrence pour recruter des personnes compétentes (le « **groupe de référence** »). Une étude d'étalonnage complète de tous les postes de direction, y compris les membres de la haute direction visés, est régulièrement menée à l'aide du groupe de référence présenté ci-après.

Au début de 2021, le Comité, avec l'aide de Willis Towers Watson, a effectué un examen exhaustif de son groupe de référence. Le groupe de référence est conçu pour être représentatif du marché tout en évitant de surpondérer un secteur d'activité en particulier. La composition du groupe de référence garantit que le groupe cadre avec la réalité de la Société en termes de taille, de produits d'exploitation, de capitalisation boursière et de complexité (produits d'exploitation entre 0,33x et 3x des produits d'exploitation de Uni-Select pour les groupes de référence canadien et britannique et entre 0,5x et 2x des produits d'exploitation de Uni-Select pour le groupe de référence américain).

Le Comité a recours au groupe de référence pour évaluer la valeur de la rémunération totale des membres de la haute direction, du salaire de base et des intéressements à court et à long terme.

GROUPE DE RÉFÉRENCE EN 2021

CANADA	ÉTATS-UNIS	ROYAUME-UNI
ABC Technologies Inc.	Air Lease Corporation	Diploma PLC
CanWel Building Materials Group Ltd.	AMCON Distributing Company	Electrocomponents plc
Cervus Equipment Corporation	Applied Industrial Technologies, Inc.	Finning International Inc.
Groupe Colabor inc.	Cooper-Standard Holdings Inc.	Froneri International Limited
Finning International Inc.	Dorman Products, Inc.	Halfords Group plc
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	DXP Enterprises, Inc.	Headlam Group plc
Kal Tire Ltd.	EnPro Industries, Inc.	Howden Joinery Group Plc
Les Aliments Maple Leaf Inc.	GATX Corporation	IMI plc
Quincaillerie Richelieu Ltée	GMS Inc.	Midwich Group Plc
Métaux Russel inc.	GrafTech International Ltd.	Nippon Sheet Glass Company, Limited
Taiga Building Products Ltd.	H&E Equipment Services, Inc.	Nomad Foods Limited
TFI International Inc.	ITT Inc.	SIG plc
The Master Group L.P.	Meritor, Inc.	Speedy Hire Plc
Toromont Industries Ltd.	MSC Industrial Direct Co., Inc.	Tate & Lyle plc
Corporation Wajax	Pool Corporation	TI Fluid Systems plc
Winpak Ltd.	Titan Machinery Inc.	VP plc
	Triton International Limited	

Le Comité ne cherche pas à gérer la rémunération totale des membres de la haute direction par rapport à un positionnement concurrentiel prescrit ou un centile du groupe de référence ou des données du marché sur la rémunération. Le Comité examine plutôt, dans l'exercice de son jugement au moment de prendre des décisions en matière de rémunération, la rémunération de chaque membre de la haute direction en fonction d'un éventail de données du marché (p. ex., médiane, 25e centile, 75e centile, etc.) et tient compte de ce fait, ainsi que d'autres facteurs internes et externes, dans ses décisions en matière de rémunération de la haute direction.



7.4 | SOMMAIRE DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

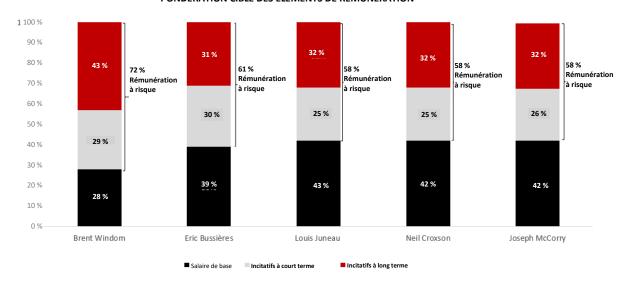
Le tableau suivant présente les éléments clés de la rémunération des cadres supérieurs pour 2020.

	DESCRIPTION	OBJECTIF	ORIENTATION
SALAIRE DE BASE ANNUEL	Récompense l'étendue et les responsabilités des fonctions et les compétences spécifiques nécessaires à leur exercice	Offrir un taux de rémunération fixe concurrentiel sur le marché	Court terme
RÉGIME INCITATIF À COURT TERME	Encourage la performance par rapport aux objectifs annuels de l'entreprise et aux objectifs individuels	Récompenser la réalisation des objectifs annuels	Court terme
RÉGIME INCITATIF FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES (RILT)	Unités d'actions de performance (UAP) (50 %) Unités d'actions incessibles (UAR) (50 %)	Lier la performance des membres de la haute direction à celle de la Société	Moyen à long terme
THOPINES (MET)	omics a actions incessibles (OAN) (30 %)	Lier l'intérêt des membres de la haute direction à l'appréciation du cours des actions	Moyen à long terme
RÉMUNÉRATION INDIRECTE	Assurance maladie collective et avantages	Offrir des avantages concurrentiels sur le marché	Moyen terme
	Régime de retraite		Long terme

COMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION - À LA CIBLE

La composition de la rémunération cible pour 2020 des membres de la haute direction visés est présentée ci-après et fait état des changements apportés à la rémunération en 2020. La composition de la rémunération tient compte du fait que nous mettons davantage l'accent sur la rémunération variable fondée sur la performance pour le chef de la direction que pour les autres membres de la haute direction, proportionnellement à l'influence qu'il a sur la performance globale de la Société, et à l'importance que le Comité accorde à l'atteinte des objectifs de transformation stratégique de la Société.

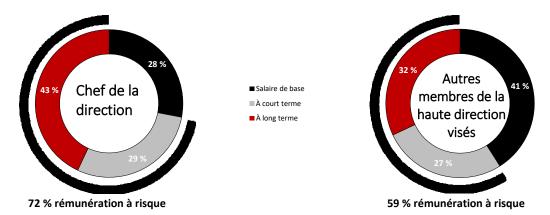
PONDÉRATION CIBLE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION¹



¹ Information à jour au 31 décembre 2020.



En 2020, 72 % de la rémunération directe totale du président et chef de la direction et une moyenne de 59 % des autres membres de la haute direction visés actuels étaient à risque.



LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ D'ACTIONS

Le Conseil croit fermement en l'importance de la propriété d'actions pour harmoniser les intérêts des cadres supérieurs avec ceux des actionnaires. Un niveau d'actionnariat minimal a été fixé pour chaque poste de haute direction en tant que multiple de leur salaire de base annuel. La propriété directe et indirecte d'actions ordinaires de Uni-Select peut être prise en compte pour l'atteinte du niveau d'actionnariat minimal :

- les unités d'actions différées (« UAD »), décrites dans le régime d'UAD;
- les actions acquises et détenues au moyen de l'exercice d'options d'achat d'actions attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions, décrit dans le régime incitatif à long terme;
- les unités d'actions incessibles (« UAI »), décrites dans le régimed'UAI; et
- les actions achetées indépendamment sur le marché libre.

Les attributions d'options et les UAP non acquises ne sont pas prises en compte dans le niveau d'actionnariat minimal. Le tableau qui suit présente le statut d'actionnariat des membres de la haute direction visés au 31 décembre 2020

NOM	TITRE	VALEUR MINIMALE DES LDPA	LDPA ATTEINTES
Brent Windom	Président et chef de la direction	4X	
Eric Bussières	Vice-président principal et chef de la direction financière	1,5X	•
Louis Juneau	Chef de la direction des affaires juridiques et administratives et Secrétaire	1X	•
Neil Croxson	Président et chef de l'exploitation, Produits Automobiles Europe	1,5X	
Joseph E. McCorry ¹	Président et chef de l'exploitation, FinishMaster, Inc.	1,5X	

^{1.} M. McCorry a été nommé président et chef de l'exploitation de FinishMaster, Inc. le 30 mars 2020.

Il n'y a aucun délai pour atteindre le niveau de propriété d'actions minimal. Si le niveau de propriété d'actions cible n'est pas atteint, les cadres supérieurs doivent :

- i) conserver la propriété de 50 % du nombre d'Actions reçues après le paiement des retenues fiscales applicables, lorsqu'elles sont émises, de temps à autre, selon les termes du Régime d'options d'achat d'actions; et
- ii) choisir de recevoir pas moins de 30 % de la valeur de leur boni à court terme octroyé en UAD.

Les LDPA ne s'appliquent pas à cadre supérieur après son départ à la retraite. De plus, les Actions détenues en propriété inscrite ou dans des comptes de courtage, les unités d'actions différées et, à compter de 2020, les unités d'actions incessibles sont considérées comme propriété d'actions. Aux fins de l'évaluation des niveaux de propriété, le respect des exigences est calculé au 31 décembre de chaque année en fonction du cours de clôture ce jour-là.



7.5 | MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS

La présente section de l'analyse de la rémunération (l'« analyse de la rémunération ») traite de la rémunération des membres de la haute direction pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 versée aux membres de la haute direction énumérés ci-après (aussi appelés les « membres de la haute direction visés »). Les membres de la haute direction visés sont :

- Brent Windom, président et chef de la direction et président et chef de l'exploitation, Produits Automobiles Canada;
- 2 Eric Bussières, vice-président principal et chef de la direction financière;
- 3 Louis Juneau, chef de la direction des affaires juridiques et administratives et Secrétaire;
- 4 Neil Croxson, président et chef de l'exploitation, Produits Automobiles Europe; et
- 5 Joseph E. McCorry, président et chef de l'exploitation, FinishMaster, Inc.

7.6 | RÉMUNÉRATION DIRECTE - SALAIRE DE BASE

Chaque année, le Comité évalue la possibilité d'accorder des augmentations au mérite et/ou des rajustements fondés sur le marché aux membres de la haute direction. Ces augmentations ne sont pas toujours faites annuellement, mais sont plutôt faites périodiquement après que le Comité ait examiné plusieurs facteurs :

- les niveaux de rémunération des concurrents sur le marché, qui découlent de nos analyses d'étalonnage;
- la performance du membre de la haute direction tout au long de l'année et la question de savoir si ses fonctions ont changé ou non au cours de l'année; et
- la conjoncture économique générale et la performance de la Société.

Les salaires annuels de base en 2020 en \$ CA des membres de la haute direction visés étaient donc les suivants :

NOM	TITRE	2019 ¹	2020²
Brent Windom ³	Président et chef de la direction	777 700 \$	956 600 \$
Eric Bussières	ssières Vice-président principal et chef de la direction financière		575 000 \$
Louis Juneau	Chef de la direction des affaires juridiques et administratives et Secrétaire	475 000 \$	475 000 \$
Neil Croxson	Président et chef de l'exploitation, Produits Automobiles Europe	472 900 \$	479 200 \$
Joseph E. McCorry ⁴	Président et chef de l'exploitation, FinishMaster, Inc.	-	414 505\$

Taux de conversion utilisés au 31 décembre 2020 (\$ US à \$ CA 1,2962 \$ et GBP à \$ CA 1,7198).

 $^{^2}$ Taux de conversion utilisés au 31 décembre 2019 (\$ US à \$ CA 1,2754 \$ et GBP à \$ CA 1,7426).

Depuis mai 2019, M. Brent Windom agit à titre de président et chef de la direction de Uni-Select et de président et chef de l'exploitation de Produits Automobiles Canada. De plus, il a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre du programme d'amélioration du rendement et du plan d'amélioration continue. Par conséquent, le Conseil d'administration a rajusté son salaire annuel de base pour tenir compte de son double rôle et de sa participation aux divers plans d'amélioration. Le salaire de base en tant que président et chef de l'exploitation de Produits Automobiles Canada était de 550 889 \$ et a été augmenté à 777 700 pour tenir compte de ses responsabilités additionnelles en tant que président et chef de la direction de Uni-Sélect. Tous les montants ont été convertis en dollars canadiens au 31 décembre 2019 à un taux de 1.2962.

⁴ M. Joseph E. M. McCorry a été nommé président et chef de l'exploitation de FinishMaster, Inc. le 30 mars 2020.



7.7 | RÉMUNÉRATION DIRECTE - RÉGIME INCITATIF À COURT TERME

BONIS ANNUELS

Le régime incitatif à court terme de la Société joue un rôle clé pour assurer le caractère concurrentiel de la possibilité de rémunération en espèces. Il assure un équilibre entre la performance individuelle, la performance financière et la rémunération.

Chaque membre de la haute direction visé reçoit un boni cible pour l'année du régime, exprimé en pourcentage du salaire de base réel. Pour 2019 et 2020, les cibles incitatives à court terme étaient les suivantes :

NOM	TITRE	CIBLE 2019	CIBLE 2020
Brent Windom	Président et chef de la direction et président et chef de l'exploitation, Produits Automobiles Canada	100%	100%
Eric Bussières	Vice-président principal et chef de la direction financière	75%	75%
Louis Juneau	Chef de la direction des affaires juridiques et administratives et Secrétaire	60%	60%
Neil Croxson	Président et chef de l'exploitation, Produits Automobiles Europe	60%	60%
Joseph E. McCorry ¹	Président et chef de l'exploitation, FinishMaster, Inc.	-	60%

¹ M. Joseph E. McCorry a été nommé président et chef de la direction de FinishMaster, Inc. le 30 mars 2020.

BONI ANNUEL - MESURES DE PERFORMANCE

Les incitatifs à court terme annuels permettent aux cadres supérieurs de se concentrer sur l'atteinte de résultats financiers et opérationnels annuels précis. Le boni est fondé sur l'atteinte d'objectifs financiers et non financiers annuels et permet aux cadres supérieurs de participer au succès des initiatives stratégiques de la Société. Le Conseil d'administration, avec l'aide du Comité, détermine l'échelle et les paramètres de réalisation qui correspondent à une bonification établie en pourcentage du salaire de base, ainsi que le montant de boni maximum qui serait versé à chaque cadre supérieur si la cible était dépassée.

Exceptionnellement en 2020, la Société et le Comité ont décidé en mars de rajuster les mesures de rendement à court terme proposées au début de février et de mettre en place des mesures exceptionnelles pour offrir des bonis réalistes et se concentrer sur les incertitudes économiques découlant de la pandémie de COVID-19. La cible de boni a été réduite de 50 % avec un boni maximal de 70 % du boni cible.

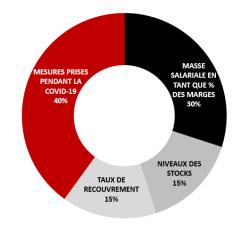
L'illustration suivante indique les objectifs de performance d'entreprise utilisés pour établir les primes aux termes des incitatifs à court terme pour 2020, et la justification de leur utilisation.

MESURES PRISES PENDANT LA COVID-19 - 40 % 1,2,4

Cette mesure représente les mesures prises par la Société pendant la pandémie de COVID-19 pour réduire les répercussions financières (c.-à-d. l'optimisation des heures de travail et/ou des salaires, l'efficience de l'exploitation, la gestion des mises à pied).



L'efficacité de la Société à recouvrer des comptes clients.



MASSE SALARIALE EN TANT QUE % DES MARGES - 30 % 3,4

Cette mesure évalue l'efficience, la productivité et la flexibilité de la masse salariale. Il s'agit également d'un bon indicateur de la manière dont l'entreprise gère les coûts liés à la masse salariale.

NIVEAUX DES STOCKS - 15 % 2,4

Cette mesure met l'accent sur les niveaux de stocks ciblés tout en maintenant un niveau minimal de taux de remplissage ou de stock.

¹ Les mesures prises pendant la pandémie de COVID-19 sont des initiatives prises par la Société pour réduire les répercussions sur l'exploitation de l'entreprise, lesquelles ont été énumérées et approuvées par le Comité. L'objectif est de récompenser la prise de mesures pour protéger les intérêts de la Société et des actionnaires dans des périodes très difficiles.

Résultats fondés sur une mesure cumulative qui représente des résultats équipondérés pour le taux de recouvrement, les niveaux des stocks et les mesures prises pendant la COVID-19 pour chacune des unités d'exploitation (FinishMaster, Produits Automobiles Canada et The Parts Alliance). Cette disposition ne s'applique qu'au président et chef de la direction, au vice-président principal et chef de la direction financière et au chef de la direction des affaires juridiques et administratives et Secrétaire de la Société (1/3 des résultats de chacune des unités d'exploitation). Cette mesure financière cumulative a été adoptée en 2019.

³ Cette mesure représente les résultats consolidés.

⁴ Pour 2020, la fourchette des paiements variait entre 0 % et 70 % selon l'atteinte de certains seuils.



CIBLE DES BONIS ANNUELS - 2020

Les valeurs cibles sont fixées dans les fourchettes prévues par les lignes directrices financières, ce qui garantit que les paiements s'harmonisent bien avec les attentes de nos actionnaires en matière de rendement. Un paiement dépassant la prime cible nécessite un rendement exceptionnel par rapport aux attentes du marché à l'égard de ces mesures et aux autres sociétés du secteur.

RENDEMENT GLOBAL	SEUIL	CIBLE	PLAFOND
PAIEMENT 1	30 %	50 %	70 %

Le rendement global tient compte des résultats et de la pondération relative de chaque objectif financier. Les résultats obtenus entre ces valeurs sont interpolés.

Le tableau suivant présente les objectifs et les résultats de l'entreprise atteints en 2020 :

COMPOSANTES	PONDÉRATION	CIBLE POUR 2020	RÉSULTATS EN 2020	PAIEMENT
MESURES PRISES PENDANT LA COVID-19 ¹	40 %	Les cibles ont été fixées au niveau de l'unité d'exploitation pour Produits Automobiles Canada, FinishMaster et The Parts Alliance.	Les résultats ont été établis à l'aide d'une moyenne équipondérée des résultats de chaque unité d'exploitation ²	PAIEMENT : 70 % Min. : 0 % Max.: 70 %
MASSE SALARIALE EN % DES MARGES ²	30 %	Corporatif consolidé T3 Min: 53 % Cible: 52 % Max: 50,50 % T4 Min: 54 % Cible: 53 % Max: 51,50 %	Corporatif consolidé Le résultat pour T3 était de 50,5 % Le résultat pour T4 était de 52,9 %	PAIEMENT : 60,7 % Min. : 0 % MAX. : 70 %
TAUX DE RECOUVREMENT ²	15 %	Produits Automobiles Canada T3 Min: 75% Cible: 78% Max: 81% T4 Min: 77% Cible: 80% Max: 83% FinishMaster T3 Min: 68% Cible: 71% Max: 74% T4 Min: 72% Cible: 75% Max: 78% The Parts Alliance T3 Min: 64% Cible: 67% Max: 70% T4 Min: 67% Cible: 70% Max: 73%	Produits Automobiles Canada³ Le résultat pour T3 était de 85 % Le résultat pour T4 était de 83,6 % FinishMaster³ Le résultat pour T3 était de 81,5 % Le résultat pour T4 était de 80 % The Parts Alliance³ Le résultat pour T3 était de 76,1 % Le résultat pour T4 était de 80,3 %	PAIEMENT: 70 % Min.: 0 % Max.: 70 %
NIVEAUX DES STOCKS ²	15 %	Produits Automobiles Canada (en CA) T3 Min: \$176M Cible: \$174M Max: \$172M T4 Min: \$175M Cible: \$173M Max: \$171M FinishMaster (en US) T3 Min: \$177M Cible: \$175M Max: \$173M T4 Min: \$180M Cible: \$175M Max: \$170M The Parts Alliance (en GBP) T3 Min: \$78M Cible: \$76M Max: \$74M T4 Min: \$77M Cible: \$75M Max: \$73M	Produits Automobiles Canada (en CA) ³ Le résultat pour T3 était de 160 M\$ Le résultat pour T4 était de 152 M\$ FinishMaster (en US) ³ Le résultat pour T3 était de 158 M\$ Le résultat pour T4 était de 151 M\$ The Parts Alliance (en GBP) ³ Le résultat pour T3 était de 69 M\$ Le résultat pour T4 était de 73 M\$	PAIEMENT : 70 % Min. : 0 % Max.: 70 %

Les mesures prises pendant la pandémie de COVID-19 comprennent de multiples initiatives prises par la Société pour réduire les répercussions sur l'exploitation de l'entreprise, notamment : protocoles de santé et de sécurité, gestion des mises à pied, réduction des effectifs, subventions gouvernementales et préservation des liquidités. L'objectif était de reconnaître les mesures mises en place pour protéger les intérêts de la Société et des actionnaires en cette période difficile.

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

Le régime d'unités d'actions différées (le « régime d'UAD ») est en vigueur depuis le 1er janvier 2013 afin d'harmoniser les intérêts des cadres supérieurs avec ceux des actionnaires. La Société a une politique qui exige des niveaux de propriété d'actions minimaux, en fonction du poste et du salaire de chaque cadre supérieur. Jusqu'à ce que les objectifs de propriété d'Actions soient atteints, tels que décrits dans les LDPA (voir la rubrique 7.4 - Sommaire des éléments de la rémunération des cadres supérieurs), les cadres supérieurs désignés (« Participant UAD ») doivent convenir de recevoir au moins 30 % de la valeur de leur boni à court terme en Unités d'actions différées selon le Régime d'UAD. Les LDPA ne s'appliquent pas aux cadres supérieurs dans le cas de la retraite.



La partie différée ne peut être inférieure à 30 % jusqu'à ce que les exigences de propriété minimale soient respectées.

² Les cibles ont été fixés pour T3 et T4 et les résultats étaient équipondérés à 50 % pour chaque trimestre.

³ Les résultats ont été déterminés en utilisant une équipondération moyenne des résultats de chacune des trois unités d'exploitation.

La valeur de l'UAD correspond au cours de clôture moyen auquel les actions ont été négociées à la TSX pendant les cinq (5) jours de séance précédant la date de la réunion du Conseil d'administration au cours de laquelle les bonis à court terme sont approuvés.



Dans la mesure où un dividende en espèces est payé sur les Actions, les Participants UAD seront crédités des équivalents de dividendes en vertu du nombre d'UAD attribuées à la date où ce dividende est payé par la Société. Ces équivalents de dividendes devront être convertis en UAD additionnelles (sur la base de la valeur de l'UAD à la date à laquelle ce dividende est payé).

RACHAT DES UAD

Les UAD devront être rachetées par la Société :

- 1 lors la cessation d'emploi d'un Participant UAD;
- 2 dans les 90 jours du décès du Participant UAD;
- au plus tard à la fin de l'année civile qui suit la retraite (y compris, dans le cas d'un administrateur, la démission, la non-présentation à la réélection ou la non-réélection) d'un Participant UAD. Un Participant UAD pourrait, dans le délai susmentionné, demander à la Société de racheter ses UAD en deux tranches. Malgré ce qui précède, en cas de décès ou de retraite d'un Participant UAD qui est un citoyen ou un résidant des États-Unis, le paiement est effectué à la date la plus tardive entre i) le 15^e jour du troisième mois suivant le mois de l'événement de rachat et ii) le 31 décembre de l'année de l'événement de rachat; ou
- 4 si le Participant UAD est un citoyen américain ou un résident non assujetti à l'impôt canadien, à la dissolution du Régime d'UAD en cas de changement de contrôle.

(Chacun de ces événements est désigné « Événement de rachat UAD » et à la date à laquelle l'événement se produit est désignée « Date de rachat UAD »).

Lors d'un Événement de rachat UAD, la Société remettra une somme en espèces égale à la Valeur des UAD à la Date de rachat UAD des UAD créditées au Participant UAD, moins les taxes applicables. Les UAD créditées au compte de ce Participant UAD n'accordent aucun droit autre que le droit de recevoir le montant en espèces et ces UAD seront automatiquement annulées suite au paiement complet de cette somme.

7.8 | RÉMUNÉRATION DIRECTE – RÉGIME INCITATIF À LONG TERME

Le Conseil d'administration tient compte de plusieurs facteurs pour évaluer la stratégie incitative à long terme de la Société, notamment l'équilibre entre la création de valeur à long terme et la protection de la richesse des actionnaires, le risque lié au maintien en fonction des membres de la haute direction et l'effet dilutif de différents mécanismes incitatifs à long terme.

Les régimes incitatifs à long terme de la Société sont conçus de manière à ce que les intérêts des membres de la haute direction se rapprochent étroitement de ceux de tous les actionnaires. Conformément aux pratiques de certains de ses pairs, le programme fondé sur des titres de capitaux propres actuel de la Société comprend des options d'achat d'actions émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, des d'unités d'actions de performance (les « UAP ») attribuées dans le cadre du régime d'UAP et des unités d'actions incessibles (« UAI ») attribuées dans le cadre du régime d'UAI. Au début de chaque année, le Comité examine la structure du régime compte tenu de l'état actuel des activités et des défis actuels de la Société.

Pour l'exercice 2020, dans le cadre de son régime incitatif à long terme, les membres de la haute direction visés ont reçu une combinaison d'UAP (50 %) au moyen de la mesure de performance du rendement sur le capital utilisé (« RSCU ») moyen ajusté et d'UAI (50 %). En outre, des UAI ont été attribuées le 27 mars 2020 au président et chef de la direction, au vice-président principal et chef de la direction financière et au chef de la direction des affaires juridiques et administratives et Secrétaire dans le cadre d'une entente spéciale signée en 2019 pour assurer l'emploi de ces dirigeants clés pendant le processus de révision stratégique. Ces UAI ont été uniquement attribuées en 2020 alors que la Société était en période d'interdiction d'opérations prolongée.



Chaque membre de la haute direction visé a une attribution fondée sur des titres de capitaux propres cible pour l'année du régime, exprimée en pourcentage du salaire de base réel. Pour 2019 et 2020, les cibles incitatives à long terme ont été établies comme suit :

NOM	CIBLES EN % DU SALAIRE DE BASE		COMBINAISON EN 2020	
NOW	CIBLE DE 2019	CIBLE DE 2020	UAI	UAP
Brent Windom ¹	150 %	150 %	50 %	50 %
Eric Bussières	80 %	80 %	50 %	50 %
Louis Juneau	75 %	75 %	50 %	50 %
Neil Croxson	75 %	75 %	50 %	50 %
Joseph E. McCorry ²		75 %	50 %	50 %

M. Brent Windom a été nommé président et chef de la direction le 1^{er} mai 2019 et demeure président et chef de l'exploitation, Produits Automobiles Canada.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Le régime d'options d'achat d'actions de la Société (« ROAA » ou « Régime d'options ») a été adopté et est entré en vigueur initialement le 30 septembre 1985. Il a depuis lors été modifié de temps à autre.

Le Régime d'options attribue aux cadres supérieurs de la Société (« **Titulaire ROAA** ») des options leur permettant d'acheter des actions directement de la Société. En 2020, la Société a décidé d'attribuer des UAI à la place d'options d'achat d'actions aux dirigeants dans le cadre de son régime incitatif à long terme.

Les options sont accordées aux cadres supérieurs de la Société comme incitatifs pour attirer et retenir des individus expérimentés et compétents.

OBJECTIFS DU RÉGIME D'OPTIONS

Encourager la productivité des cadres supérieurs et ainsi favoriser le développement et la croissance de la Société et aider la Société à maintenir en fonction et à attirer des cadres supérieurs possédant de l'expérience et des compétences.

GESTION DU RÉGIME D'OPTIONS

La gestion du Régime d'options relève du Conseil ou d'un Comité. Le Conseil ou le Comité, selon le cas, possède tous les pouvoirs relativement à l'interprétation et à l'application du Régime d'options, de ses dispositions et de ses objectifs. Le Conseil ou le Comité peut adopter toute mesure jugée nécessaire ou souhaitable pour la gestion du Régime d'options.

- Le Conseil désigne de temps à autre les Titulaires ROAA ainsi que le nombre d'actions qui doivent faire l'objet d'une option;
- 2 toutes les options doivent être attribuées conformément aux exigences de la TSX;
- le nombre d'Actions qui peuvent être émises à l'exercice d'options ne peut dépasser 3 400 000 Actions, représentant approximativement 8 % de toutes les Actions en circulation à la date des présentes, sous réserve d'un rajustement conformément au Régime d'options, ou un nombre supérieur que le Conseil peut approuver par voie de résolution, sous réserve des dispositions de modification du Régime d'options (incluant l'approbation des actionnaires);
- 4 toutes les Actions visées par des options qui ont expiré, sans avoir été exercées, peuvent ultérieurement être de nouveaux attribuées aux termes du Régime d'options; et
- un Titulaire ROAA ne peut détenir des options visant plus de 5 % des Actions en circulation. Le nombre global d'Actions pouvant être émises à des initiés de la Société aux termes du Régime d'options ou de quelque autre mécanisme de rémunération en Actions de la Société, à quelque moment, ne peut dépasser 10 % du nombre total des Actions émises et en circulation. De plus, le nombre global d'Actions émises à des initiés de la Société, dans quelque période d'un an, ne peut dépasser 10 % du nombre total des Actions émises et en circulation, tandis que le nombre maximal d'Actions pouvant être émises à un même initié aux termes du Régime d'options ou de quelque autre mécanisme de rémunération en Actions (au sens du Régime d'options) dans une période d'un an ne peut dépasser 5 % du nombre d'Actions en circulation.

M. Joseph E. McCorry a été nommé président et chef de l'exploitation de FinishMaster le 30 mars 2020.



PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS PAR ACTION

Le prix d'exercice des options par Action correspond au cours de clôture moyen des Actions à la TSX sur la période de cinq (5) jours de séance qui précède la date d'attribution des options.

OPTIONS ACQUISES

Les options sont acquises par tranches de 25 % du nombre d'Actions attribuées à chaque période de douze mois consécutifs, la première période commençant à la date d'attribution des options.

La période d'exercice des options détenue par un Titulaire ROAA ayant pris sa retraite à l'âge de la retraite (tels que ces termes sont définis au Régime d'options) sera accélérée et chacune de ces options deviendra acquise 90 jours après la date du départ à la retraite. Le Titulaire ROAA bénéficie d'une période additionnelle de 90 jours pour se prévaloir des droits ainsi acquis.

Un mécanisme d'exercice « sans décaissement » permet également au Titulaire ROAA de demander à la Société de vendre les actions visées par ses options pour son compte et de conserver un montant correspondant au prix d'exercice des options et de lui verser la différence, déduction faite des retenues fiscales applicables.

EXERCICE ET ACQUISITION DES OPTIONS

Le Conseil d'administration ou le Comité fixe la période d'exercice d'une option et d'acquisition des options qui, sous réserve des dispositions du Régime d'options, ne peut commencer avant la date d'attribution de l'option et ne peut dépasser sept (7) ans.

Si la date d'expiration d'une option survient pendant une période d'interdiction d'opérations ou dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent l'expiration d'une période d'interdiction d'opérations, la date d'expiration de cette option ou de la partie non exercée de celle-ci sera reportée dix (10) jours ouvrables après l'expiration de la période d'interdiction d'opérations. Pour l'application du Régime d'options, « période d'interdiction d'opérations » s'entend de quelque période au cours de laquelle une politique de la Société interdit à un Titulaire ROAA d'exercer une option. Le Titulaire ROAA ne peut céder aucune option ni aucune participation dans celle-ci, sauf par testament ou aux termes du droit successoral ou à des fins de règlement de succession.

En cas de cessation de l'emploi du Titulaire ROAA au sein de la Société pour fraude, faute intentionnelle ou acte de négligence, les options alors en cours expirent et tous les droits en découlant prennent fin à la date de ce congédiement.

En cas de cessation d'emploi (sauf pour les motifs susmentionnés) ou de départ volontaire ou démission du Titulaire ROAA de son emploi au sein de la Société, ou de l'une de ses filiales ou d'une société membre du groupe de la Société au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), selon le cas, les options alors en cours expirent le 90^e jour qui suit cette cessation d'emploi ou démission ou ce départ volontaire ou une date ultérieure que le Conseil d'administration ou le Comité peut fixer (mais dans tous les cas au plus tard à la date d'expiration initialement fixée par le Conseil d'administration ou le Comité).

Si un Titulaire ROAA prend sa retraite à l'âge de la retraite, la période d'exercice des options qui n'auront pas encore été exercés viendra à échéance dans les 180 jours de la date de retraite ou à toute autre date ultérieure, tel que pourrait en décider le Conseil ou le Comité (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée par le Conseil ou le Comité).

Également, si un Titulaire ROAA décède, soit avant ou après la retraite, le délai d'option pour les options alors en circulation expirerait 12 mois après la date du décès (mais dans tous les cas au plus tard à la date d'expiration initialement fixée par le Conseil d'administration ou le Comité).

Finalement, à moins que le Conseil ou le Comité n'en décide autrement, dans le cas d'un Titulaire ROAA avec moins d'un (1) an de service au sein de la Société à la date d'octroi de l'option, le délai d'option ne commencerait qu'au premier anniversaire d'emploi, et si cet emploi prenait fin avant ce premier anniversaire pour tout motif autre que le décès, le délai d'option expirerait à la date de cessation de l'emploi. Le Titulaire ROAA est déchu de tous les droits en vertu d'une option s'il n'a pas exercé cette option avant la date d'expiration ou si la durée de l'option n'a pas commencé avant la date de son décès ou de la cessation de son emploi au sein de la Société.



MODIFICATION OU DISSOLUTION DU RÉGIME D'OPTIONS

Sous réserve de l'approbation préalable de la TSX et de quelque autre organisme de réglementation exigeant une approbation analogue, le Conseil d'administration peut, à tout moment et de temps à autre, modifier, interrompre ou dissoudre le Régime d'options, en totalité ou en partie sans l'approbation des porteurs d'Actions en circulation (sous réserve des éléments devant spécifiquement requérir l'approbation des porteurs d'Actions en circulation tel que décrit ci-dessous), pour entre autres :

- apporter des modifications au Régime d'options pour quelque motif que ce soit, incluant : a) modifier les conditions d'attribution et d'exercice des options, y compris, notamment les dispositions relatives au prix d'exercice, à l'acquisition, à la date d'expiration, à la cession et aux rajustements à effectuer conformément au Régime d'options, étant entendu que le Conseil ne peut réduire le prix d'exercice des options déjà attribuées; b) apporter au Régime d'options les compléments, suppressions ou modifications nécessaires à l'observation de la législation applicable ou des exigences de quelque autorité de réglementation ou Bourse de valeurs; c) corriger quelque ambiguïté, disposition incorrecte, erreur ou omission dans le Régime d'options; et d) modifier les dispositions relatives à l'administration du Régime d'options. Il est entendu qu'une telle modification, interruption ou dissolution du Régime d'options par voie d'une décision du Conseil ne peut, sans le consentement des Titulaires ROAA à qui des options ont jusqu'alors été attribuées, porter atteinte aux droits de ces Titulaires ROAA; ou
- apporter des modifications à toute condition d'une option en cours du moment que les conditions suivantes soient réunies: a) l'approbation requise de quelque autorité de réglementation ou Bourse de valeurs est obtenue; b) si les modifications devaient donner lieu à une réduction du prix d'exercice pour les options non encore attribuées ou à un report de la date d'expiration des options attribuées à des initiés, sauf de la manière permise au Régime d'options, l'approbation des porteurs d'une majorité des Actions présents et exerçant leur droit de vote eux-mêmes ou par procuration à une Assemblée des actionnaires de la Société doit être obtenue; c) le Conseil d'administration aurait eu le pouvoir d'attribuer initialement l'option aux termes des conditions ainsi modifiées; et d) le consentement réel ou réputé du Titulaire d'options est obtenu si la modification porte sensiblement atteinte à ses droits.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'administration ne peut, sans l'approbation des porteurs d'une majorité des Actions présents et votant eux-mêmes ou par procuration à une Assemblée des actionnaires de la Société, modifier le Régime d'options à l'une ou l'autre des fins suivantes :

- 1 augmenter sensiblement l'avantage revenant aux Titulaires ROAA aux termes du Régime d'options;
- 2 modifier les exigences d'admissibilité à la participation au Régime d'options;
- augmenter le nombre maximal d'Actions pouvant être émises aux termes d'options attribuées dans le cadre du Régime d'options;
- 4 réduire le prix d'exercice des options à un prix inférieur à celui fixé selon la méthode prévue au Régime d'options ou annuler et réémettre des options;
- 5 réduire le prix d'exercice des options à l'avantage d'un initié;
- 6 reporter la date d'expiration des options à l'avantage d'un initié;
- 7 permettre que des administrateurs qui ne sont pas des employés puissent bénéficier d'options sur une base discrétionnaire ou modifier les restrictions établies portant sur la participation d'administrateurs non employés;
- 8 augmenter le nombre maximal d'actions pouvant être émises conformément au Régime d'options;
- 9 autoriser la cession ou le transfert d'options attribuées dans le cadre du Régime d'options autrement que par testament, ou autrement qu'en vertu du droit successoral ou qu'à des fins de règlement de succession; et
- modifier les dispositions de modification au Régime d'options.



RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Le Régime d'UAP est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 et a été modifié de temps à autre par la suite (le « **Régime d'UAP** »).

OBJECTIFS DU RÉGIME D'UAP

Les UAP visent à harmoniser les intérêts des cadres supérieurs et des actionnaires, la création de valeur pour eux étant liée à la performance de la Société. L'acquisition sur plusieurs années favorise également le maintien en fonction des cadres supérieurs afin de permettre à la Société d'exécuter sa stratégie à long terme.

GESTION DU RÉGIME D'UAP

La gestion du Régime d'UAP relève du Conseil comme suit :

- 1 Les Titulaires UAP du Régime d'UAP sont sélectionnés par le Conseil de temps à autre;
- le Conseil octroie des UAP annuellement en février (après la première réunion du Comité) pour les trois années suivantes (« **Période de performance** »);
- 3 le Conseil établit l'objectif de performance applicable aux UAP; et
- 4 le Régime d'UAP ne confère aucun droit d'actionnaire aux Titulaires UAP.

ATTRIBUTION ANNUELLE DES UAP

La méthode de calcul pour déterminer le nombre d'UAP est établie en fonction des éléments suivants :



- ¹ Les pourcentages cibles pour les membres de la haute direction visés sont indiqués dans le tableau précédent.
- Cours de clôture moyen auquel les actions ont été négociées à la TSX pendant les cinq (5) jours de séance précédant la date d'attribution des UAP.

En 2020, la Société a ajouté les équivalents de dividendes au régime d'UAP afin de l'harmoniser avec le régime d'UAI adopté en 2020. Les équivalents de dividendes s'appliquent à compter de l'attribution annuelle de 2020. Le participant reçoit des équivalents de dividendes à l'égard des UAP sous forme d'UAP supplémentaires attribuées au participant à la date à laquelle chacun de ces dividendes est versé par la Société (les « équivalents de dividendes »).

OBJECTIF DE PERFORMANCE APPLICABLE AUX UAP

En 2020, la Société a appliqué une seule mesure clé, soit le rendement sur le capital utilité (« **RSCU** ») moyen ajusté pour l'ensemble des activités de la Société afin d'établir la performance des UAP. Cette mesure est considérée comme un indicateur clé de la valeur créée pour les actionnaires.

RENDEMENT SUR LE CAPITAL UTILISÉ MOYEN AJUSTÉ

La mesure de performance de RSCU moyen ajusté vise une amélioration d'une année à l'autre. Les attributions gagnées en fonction des résultats de RSCU pour une année applicable sont comptabilisées jusqu'à la fin de la période de performance de trois ans. À ce moment, les attributions sont rachetées et réglées en espèces.

méthode de paiement pour les membres de la haute direction si certains critères de performance sont atteints. La valeur de ces unités fluctue selon le cours des Actions de Uni-Sélect sur le marché. Elles sont rachetées à la fin de chaque période de performance qui s'étend sur trois ans.

Le Régime d'UAP est une



Le pourcentage attribué au RSCU moyen ajusté est atteint par la Société à l'acquisition des droits (période de performance de trois ans) et la fourchette de paiement peut varier de 0 % à 200 % tel qu'indiqué dans le tableau cidessous. Aucune attribution d'UAP ne sera gagnée lorsque la performance est inférieure à ce qui est réputé être un seuil de performance.

	CIBLE	PAIEMENT
Seuil	90 %	50 %
	96 %	75 %
Cible	BUDGET	100 %
	104 %	125 %
Maximum	105 %	200 %

RACHAT DES UAP

Les UAP sont rachetés par la Société lors d'un des événements suivants (« Événement de rachat UAP ») à la date prévue ci-dessous (« Date de rachat UAP ») :

- dès que possible i) lors d'un changement de contrôle de la Société (ou d'une unité d'exploitation, pour ses employés bénéficiaires du Régime d'UAP), ii) à la fin du Régime d'UAP à l'égard des Titulaires UAP américains affectés par ce changement de contrôle et la réglementation sous-jacente; iii) à la fin de chaque Période de performance. La Date de rachat UAP pour la fin de la période de rendement est de six jours suivant l'approbation des états financiers consolidés de la Société par le Conseil; ou
- dans les 90 jours d'un des Événements de rachat UAP ci-dessous qui survient au plus tard le 1^{er} juillet de l'année de régime ou 90 jours suivant la fin d'une année du régime si l'Événement de rachat UAP survient après le 1^{er} juillet : l'invalidité d'un Titulaire UAP devient une invalidité totale en vertu des dispositions prévues à la couverture d'assurance collective de la Société applicable au décès du Titulaire UAP;
- 3 les deux scénarios de retraite suivants donnent effet à l'acquisition automatique des UAP :
 - i) survenance de l'âge normal de la retraite et un minimum de 10 années de service; ou
 - ii) l'âge de la retraite combiné aux années de services équivalant à 75 ou plus.
 - Le Titulaire UAP a alors 12 mois pour faire sa demande de rachat d'UAP. Au moment du réinvestissement, toutes les UAP deviennent entièrement acquises.

Lors de la survenance d'un Événement de rachat UAP et à la Date du rachat UAP, la Société remet ou s'assure du versement au Titulaire UAP (ou sa succession) une somme en espèces représentant le nombre de UAP applicable multiplié par le Pourcentage de performance multiplié par la Valeur UAP à la Date de rachat UAP, qui est égal au cours de clôture moyen auquel les Actions ont été négociées à la TSX pour les cinq (5) jours de séance précédant immédiatement la date à laquelle la Valeur UAP doit être déterminée, le tout moins les retenues fiscales applicables.

Si l'Événement de rachat UAP survient à un moment autre que le dernier jour d'une année de régime, le nombre d'UAP du Titulaire UAP est calculé au pro rata i) du nombre d'années de régime terminées pour chaque Période de performance et ii) pour les années de régime incomplètes, le total des jours du début de l'année de régime à la Date de rachat UAP divisé par 365. Nonobstant ce qui précède, tout bénéfice payable à un Titulaire UAP américain qui est un employé déterminé devra être reporté et selon les exigences du Code article 409A et des exigences s'y rattachant, au besoin, excepté qu'en aucun cas le paiement découlant du rachat des unités ne doit être reporté au-delà de la fin de l'année civile suivant l'année de retraite ou de cessation d'emploi.

Lors de la survenance d'un Événement de rachat UAP pour un Titulaire UAP particulier, les UAP créditées au compte de ce Titulaire UAP ne lui accordent aucun droit autre que le droit de recevoir le montant déterminé en espèces, et ces UAP seront automatiquement annulées suite au paiement intégral de ce montant. À la fin de son emploi, un Titulaire UAP perd les droits aux UAP non acquises.



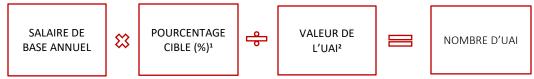
MODIFICATION ET DISSOLUTION DU RÉGIME D'UAP

Le régime d'UAP peut être modifié ou dissous (incluant, sans s'y limiter, pour suspendre ou limiter le droit d'un Titulaire UAP de choisir de participer au régime) en tout temps et de temps en temps par le Conseil pourvu que cette modification ou dissolution ne contrevienne pas, de quelque manière que ce soit, aux droits des Titulaires UAP en vertu des UAP précédemment créditées au compte d'un Titulaire UAP. Lorsque le régime est dissous, les UAP demeurent en cours jusqu'à ce qu'un Événement de rachat UAP se produise, à moins qu'un changement de contrôle survienne et que le Conseil détermine, en toute bonne foi, en dissolvant le UAP en raison du changement de contrôle, qu'il ne serait pas approprié que les UAP demeurent en cours, et la dissolution constituerait un Événement de rachat UAP.

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS INCESSIBLES

Le régime d'unités d'actions incessibles (« régime d'UAI ») a été instauré au cours de l'année civile 2020 et fait partie du régime incitatif à long terme de la Société. Les UAI offrent un intéressement de fidélisation et un lien durable et significatif avec les actionnaires, et contribuent à fidéliser les principaux collaborateurs dans des cycles économiques parfois volatils.

Le comité peut, de temps à autre, attribuer des UAI aux Participants (au sens de *Participant* dans le régime d'UAI) à l'égard des services rendus par les Participants dans l'année civile au cours de laquelle l'attribution est faite (l'« année d'attribution »). Sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, à moins que le Conseil d'administration n'en décide autrement, le Conseil d'administration attribuera aux Participants, pour chaque année civile, le nombre d'UAI établi selon la formule suivante :



- ¹ Les pourcentages cibles pour les membres de la haute direction visés sont indiqués dans le tableau précédent.
- ² Cours de clôture moyen auquel les actions ont été négociées à la TSX pendant les cinq (5) jours de séance précédant la date d'attribution des UAI.

À moins que le Conseil d'administration n'en décide autrement, à sa discrétion, ou autrement dans le cadre du régime d'UAI ou du contrat d'emploi du Participant, à la cessation d'emploi (au sens Termination dans le régime d'UAI) d'un Participant, toutes les UAI antérieurement portées au crédit du compte du Participant et dont les droits n'étaient pas acquis au plus tard à la date de cessation d'emploi du Participant (au sens de Participant's Termination Date dans le régime d'UAI) sont annulées et perdues à la date de cessation d'emploi du Participant. Malgré ce qui précède, si la cessation d'emploi du Participant se produit en raison i) de son décès, ii) de son invalidité (au sens de Disability dans le régime d'UAI), iii) de la cessation de ses fonctions sans motif valable dans les 18 mois suivant un changement de contrôle (au sens de Change of Control dans le régime d'UAI), 100 % des UAI non acquises du Participant deviendront acquises à la date du décès, de l'invalidité ou de la cessation d'emploi du Participant. De plus, si la cessation d'emploi se produit en raison i) de sa retraite (au sens de Retirement dans le régime d'UAI) ou ii) de la cessation de ses fonctions par la Société pour un autre motif qu'un motif valable (au sens de Cause dans le régime d'UAI) (et sauf si elle se produit dans les 18 mois suivant un changement de contrôle), une partie des UAI non acquises du Participant deviendront acquises à la date de la cessation d'emploi. Le nombre d'UAI du Participant dont les droits sont acquis est calculé au prorata en fonction i) du nombre d'années du régime terminées pendant la durée (au sens du régime d'UAI) et ii) pour les années du régime non terminées, du quotient obtenu de la division du nombre des jours écoulés depuis le début de l'année du régime jusqu'à la date de cessation d'emploi, par 365.

Malgré ce qui précède, toute prestation payable à un Participant américain qui est un employé déterminé (au sens de *Specified Employee* dans le régime d'UAI) est différée et conforme aux exigences de l'article 409A du Code et aux exigences qui y sont prévues pour une période de 6 mois, selon ce qui peut être nécessaire, étant entendu qu'en aucun cas le paiement de la prestation ne sera différé au-delà de la fin de l'année civile qui suit l'année de la retraite ou de la cessation d'emploi.

Si la cessation d'emploi du Participant se produit pour un motif valable ou à la suite de la démission du Participant en dehors du cadre d'un départ à la retraite, toutes les UAI antérieurement portées au crédit du compte du Participant, qu'elles soient acquises ou non, sont annulées et perdues à la date de cessation d'emploi du Participant.



7.9 | RÉMUNÉRATION INDIRECTE

RÉGIME DE RETRAITE

Les membres de la haute direction visés participent au régime à cotisations déterminées (« RCD ») de la Société. De plus, M. Louis Juneau est le seul membre de la haute direction visé à participer au régime de retraite à prestations déterminées (« RRPD ») des employés. M. Juneau a cessé d'accumuler des avantages aux termes du RRDP le 1^{er} mars 2013 lorsqu'il a été nommé cadre supérieur de Uni-Sélect et a commencé à participer aux RCD de la Société.

Au Canada, les membres de la haute direction participent à deux régimes à cotisations déterminées, un enregistré et un non enregistré. La cotisation totale de la Société aux deux régimes correspond à 10 % du salaire de base du membre de la haute direction.

Les employés de la Société qui travaillent aux États-Unis participent à un régime enregistré en vertu de l'Internal Revenue Code et connu sous le vocable 401(k) (« **Régime 401(k)** »). Le Régime 401(k) permet au participant d'épargner pour la retraite et de différer l'impôt sur les revenus sur le bénéfice jusqu'à la retraite. La Société souscrit au Régime 401(k) de chaque employé admissible une somme représentant 50 % à celle contribuée par le cadre supérieur jusqu'à concurrence de 3 % de son salaire de base. Les cadres supérieurs participent à un régime supplémentaire de retraite pour lequel la Société souscrit une somme égale à celle contribuée par le cadre supérieur jusqu'à un total maximum de 15 000 \$ US. Les cadres supérieurs désignés de FinishMaster, Inc. participent à un régime non admissible à cotisations déterminées fournissant les cotisations annuelles de la Société jusqu'à concurrence de 10 % du salaire de base, incluant toute cotisation faite par la Société à tout autre régime de retraite parrainé par la Société.

Au Royaume-Uni, la cotisation totale de la Société au régime de retraite pour le compte de M. Croxson équivaut à 10 % de son salaire de base.

ASSURANCE COLLECTIVE ET AVANTAGES SOCIAUX

Les cadres supérieurs de la Société bénéficient, au même titre que les autres employés, d'une couverture pour les assurances personnelles (médicale, dentaire, assurance invalidité de longue durée, assurance vie, d'un bilan de santé annuel), de privilèges pour l'achat de pièces distribuées par la Société et destinées à un usage personnel et des autres avantages sociaux offerts par la Société à ses employés.

AVANTAGES INDIRECTS DE LA HAUTE DIRECTION

Pour obtenir une description des avantages indirects offerts aux membres de la haute direction visés, il y a lieu de se reporter à la note de bas de page de la colonne Autre rémunération à la rubrique 8.2 *Tableau sommaire de la rémunération*.

7.10 | ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Le Comité fait les recommandations au Conseil sur la rémunération des cadres supérieurs de Uni-Sélect, soumet les objectifs des régimes incitatifs à court et à long termes, c'est-à-dire financiers et spécifiques, et approuve l'évaluation soumise de la performance de chaque membre de la haute direction visé. Le Conseil est l'autorité ultime en matière de rémunération des membres de la haute direction visés de Uni-Sélect et des changements à la politique de rémunération.



Le président et chef de la direction soumet les objectifs qu'il prévoit réaliser et sur la base desquels le président du Conseil évaluera sa performance et, en tant que membre de l'équipe de Direction, chaque membre de la haute direction visé complète le même processus avec le président et chef de la direction. Les objectifs sont revus par le Comité et soumis au Conseil pour approbation.

Le président du Conseil fait l'évaluation du président et chef de la direction et ce dernier, à son tour, évalue la performance de chaque membre de la haute direction visé par rapport à ses objectifs respectifs. Le président du Conseil et le président et chef de la direction soumettent leur évaluation au Comité et ce dernier, par la suite, soumet ses recommandations au Conseil pour approbation. Les membres de la haute direction visés ne jouent aucun rôle dans l'attribution de leur rémunération hormis discuter de leur performance dans l'atteinte de leurs objectifs déterminés.

Le Comité s'appuie sur des éléments quantifiables et son jugement pour fixer la rémunération des membres de la haute direction visés. Le niveau d'atteinte des

Tous les membres de la haute direction visés sont évalués soit par le président et chef de la direction ou par le président du Conseil. Le Conseil est l'autorité ultime sur les questions de rémunération des membres de la haute direction visés.

objectifs spécifiques qui ne sont pas quantifiables requiert une évaluation individuelle par les membres du Comité. Le Comité est d'avis que l'utilisation de mesures exclusivement quantifiables ne permet pas une évaluation adéquate de la performance d'un cadre supérieur, et qu'il est plus judicieux d'utiliser un mélange d'objectifs quantifiables et d'objectifs qui requièrent une évaluation personnalisée. Le Comité s'assure que la rémunération globale des membres de la haute direction visés reflète les principes directeurs convenus plus tôt dans la présente analyse de la rémunération et demeure conforme à la performance financière de la Société.

7.11 | CONTRATS D'EMPLOI, CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

La Société a conclu un contrat d'emploi avec les membres de la haute direction visés suivants : Brent Windom, Eric Bussières, Louis Juneau, Neil Croxson et Joseph E. McCorry.

CESSATION D'EMPLOI

Les programmes et politiques d'indemnités de départ de la Société ont été élaborés afin de faciliter la transition en matière d'emploi, sont conformes aux exigences légales applicables et en ligne avec les pratiques actuelles du marché. Advenant, le congédiement pour cause d'un membre de la haute direction visé, ce dernier perdrait ses droits aux indemnités de départ et de cessation d'emploi, soit :

- les paiements de bonis aux termes du régime incitatif à court terme;
- les unités déjà attribuées et non acquises aux termes du régime d'UAP et du régime d'UAI; et
- les options non acquises aux termes du régime d'options d'achat d'actions.

En ce qui a trait à M. Brent Windom, si la Société met fin à son emploi sans motif valable, il recevra une indemnité de départ représentant vingt (24) mois de ses gains annuels (salaire de base, bonis cibles au titre du régime incitatif à court terme et allocation d'automobile).

En ce qui a trait à MM. Eric Bussières et Louis Juneau, aux termes de leur contrat d'emploi respectif, si la Société met fin à leur emploi sans motif valable, ils recevront une indemnité de départ représentant dix-huit (18) mois de leurs gains annuels respectifs (salaire de base, bonis cibles au titre du régime incitatif à court terme, allocation d'automobile et avantages sociaux).

Conformément au contrat d'emploi de M. Neil Croxson, si la Société met fin à son emploi sans motif valable, il recevra une indemnité de départ représentant douze (12) mois de ses gains annuels (salaire de base, bonis cibles au titre régime incitatif à court terme, allocation d'automobile et avantages sociaux).

Conformément au contrat d'emploi de M. Joseph E. McCorry, si la Société met fin à son emploi sans motif valable, il recevra une indemnité de départ représentant douze (12) mois de son salaire de base.



CHANGEMENT DE CONTRÔLE

La Société a conclu avec MM. Brent Windom, Eric Bussières, Louis Juneau et Neil Croxson des ententes qui leur accordent certains avantages décrits ci-après en cas de cessation d'emploi sans motif valable⁸ dans les dix-huit (18) mois suivant un changement de contrôle⁹. Ces avantages améliorés qui s'appliquent en lieu et place et non en complément de ceux décrits à la rubrique « Cessation d'emploi » ci-dessus, sont tous assujettis à un « double déclenchement » (c.-à.-d. qu'il doit y avoir à la fois un changement de contrôle et une cessation d'emploi sans motif valable (dans les dix-huit (18) mois du changement de contrôle pour que les paiements s'appliquent). Ces ententes viendront à échéance en février 2023 et incluent un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation (clients et employés) de la part des membres de la haute direction visés pour une période de vingt-quatre (24) mois après la fin de l'emploi incluant un engagement de confidentialité. L'indemnité de départ représente vingt-quatre (24) mois des gains annuels de ces membres de la haute direction visés (salaire de base, bonis cibles à court terme, contribution au régime de retraite et allocation pour véhicule). Un programme de transition de carrière, des services de planification financière et une couverture de soins de santé sont également d'autres avantages dont les membres de la haute direction visés peuvent bénéficier.

De plus, le Régime d'options prévoit que les options deviennent immédiatement acquises dans le cas d'une offre pour l'acquisition d'au moins 66 % % des Actions émises et en circulation de la Société. De manière similaire, le Régime d'UAP et le régime d'UAI prévoient que les unités deviennent immédiatement acquises en cas de changement de contrôle de la Société. Aussi, à la dissolution du Régime d'UAD en cas de changement de contrôle de la Société, le Régime d'UAD prévoit que les UAD deviennent immédiatement acquises pour tout citoyen ou résident américain non assujetti à l'impôt canadien. Enfin sous les Régimes de retraite (rubrique 7.9 Rémunération indirecte), toutes les prestations accumulées par les membres de la haute direction visés en relation avec leurs années de service créditées jusqu'à la date d'un changement de contrôle deviennent totalement acquises.

-

Si un changement de contrôle survient et que le membre de la haute direction visé met fin à son emploi pour de « bonnes raisons », l'indemnité de départ sera également payable. « Bonnes raisons » signifient tout changement significatif aux conditions de l'emploi du membre de la haute direction visé (sans son consentement) et incluent, sans s'y limiter i) une attribution de fonctions largement incompatibles avec les tâches actuelles du membre de la haute direction visé, ii) une baisse de son salaire annuel de base, iii) une cessation de tout régime de rémunération incitatif, à court terme et à long terme, qui affecterait de façon importante la rémunération globale cible du membre de la haute direction visé, et iv) tout motif qui constituerait l'équivalent d'un congédiement déguisé par un tribunal compétent.

Un changement de contrôle signifie i) une acquisition par toute personne, entité ou groupe affilié des actions émises et en circulation de la Société représentant plus de cinquante pour cent (50 %) de la totalité des droits de vote représentés par les actions avec droit de vote en circulation de la Société, à l'exception d'une acquisition par un régime d'avantages sociaux (ou fiducie liée) parrainé ou maintenu par la Société, ii) l'exécution d'une fusion ou d'un regroupement de la Société avec une autre entité, autre qu'une fusion ou un regroupement où les actions à droit de vote de la Société en circulation immédiatement avant ladite opération continueraient de représenter (soit en demeurant en circulation ou en étant converties en actions à droit de vote de l'entité survivante) plus de cinquante pour cent (50 %) du total de voix des actions en circulation à droit de vote de la Société ou de l'entité survivante immédiatement après ladite opération, iii) l'exécution d'une vente, d'une location ou autre disposition par la Société de la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société, ou iv) les actionnaires de la Société prennent (ou incitent la Société à prendre) toute action occasionnant un changement de cinquante pour cent (50 %) ou plus des administrateurs du Conseil d'administration (autre qu'un changement dans la composition du Conseil d'administration découlant de départs à la retraite ou de démissions des membres du Conseil dans le cours normal des activités).

INDEMNITÉS EN CAS DE CESSATION D'EMPLOI ET DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Le tableau suivant présente les prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle¹ respectivement payables au 31 décembre 2020 pour tous les membres de la haute directions visés, selon différentes situations :

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	RETRAITE	CONGÉDIEMENT POUR CAUSE/DÉMISSION	CESSATION D'EMPLOI SANS MOTIF VALABLE ²	CESSATION D'EMPLOI SANS MOTIF VALABLE DANS LES 18 MOIS SUIVANT UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE
Salaire de base	Cessation du versement en date du départ à la retraire	Cessation du versement en date du congédiement ou de la démission	En cas de cessation d'emploi sans motif valable, MM. Brent Windom, Eric Bussières, Louis Juneau et Neil Croxson recevraient un paiement forfaitaire équivalant à 24, 18, 18 ou 12 mois, respectivement, de gains annuels. M Joseph E. McCorry recevrait un paiement forfaitaire équivalant à 12 mois de son salaire de base.	Montant forfaitaire payé équivalent à 24 mois de salaire annuel en cas de congédiement (ou si l'employé met fin à son emploi pour de « bonnes raisons ») moins de 18 mois suivant la date du changement de contrôle ou la vente des actifs pour MM. Windom, Bussières, Juneau et Croxson .
Incitatifs à court terme annuels	Reçoit un paiement proportionnel à la tranche de l'exercice écoulé et en date du départ à la retraite, payé à la fin de l'année	Fin de l'admissibilité en date du congédiement ou de la démission et aucun paiement	En cas de cessation d'emploi sans motif valable, M. Brent Windom recevrait un paiement forfaitaire équivalant à 24 mois d'intéressements à court terme, ainsi que des montants impayés sur une prime de maintien en fonction comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous, MM. Eric Bussières et Louis Juneau recevraient un paiement forfaitaire équivalant à 18 mois de leur incitatif à court terme respectif, ainsi que des montants impayés sur une prime de maintien en fonction comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous. M. Croxson recevrait un intéressement à court terme de 12 mois.	Montant forfaitaire payé équivalent à 24 mois des Incitatifs à court terme en cas de congédiement (ou si l'employé met fin à son emploi pour de « bonnes raisons ») moins de 18 mois suivant la date du changement de contrôle ou la vente des actifs pour MM. Windom, Bussières, Juneau et Croxson.
Unités d'actions différées	Rachat obligatoire au plus tard avant la fin de l'année civile suivant la date du départ à la retraite	Rachat dans les meilleurs délais	Rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite à la cessation d'emploi	Rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite à la cessation d'emploi ² .
Unités d'actions de performance	Rachat obligatoire dans les 90 jours ou, si la date effective du départ à la retraite est après le 1 ^{er} juillet, dans les 90 jours suivant la fin de l'année d'exercice du régime.	Perte de tous les droits non acquis des UAP	Perte de tous les droits non acquis des UAP au moment du congédiement	Rachat obligatoire, au prorata.
Unité d'actions incessibles	Rachat obligatoire au plus tard 12 mois après la date du départ à la retraite	Perte de tous les droits non acquis des UAI	Rachat obligatoire, au prorata	Toutes les UAI deviennent immédiatement acquises et sont rachetées
Régime d'options d'achat d'actions	Toutes les options détenues au moment de la retraîte deviennent acquises. Exercice obligatoire dans les 180 jours de la date du départ à la retraîte ou à toute date ultérieure déterminée par le Conseil (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée)	Tous les droits rattachés à l'exercice des options en cours au moment du congédiement prennent fin à la date du congédiement. Exercice obligatoire des options dans les 90 jours suivant la date de démission ou à toute date ultérieure déterminée par le Conseil (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée)	Exercice obligatoire des options dans les 90 jours suivant la cessation d'emploi ou à toute date déterminée par le Conseil (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée)	Options deviennent immédiatement acquises advenant une offre d'au moins 66 ¾ % des actions émises et en circulation de la Société
Avantages	Prennent fin à la date du départ à la retraite	Fin de l'admissibilité en date du congédiement ou de la démission	En cas de cessation d'emploi sans motif valable, MM. Eric Bussières et Louis Juneau recevraient un paiement forfaitaire équivalant à 18 mois de leurs prestations respectives et M. Neil Croxson recevrait un paiement équivalant à 12 mois de ses prestations	Régime de retraite devient acquis et se poursuivra pour une période additionnelle de 24 mois. Assurances maladie et dentaire sont reconduites pour une période de 24 mois après le congédiement, sauf pour l'invalidité courte et longue durée
Avantages indirects	Prennent fin à la date du départ à la retraite	Prennent fin à la date du congédiement ou de la démission	En cas de cessation d'emploi sans motif valable, M. Brent Windom recevrait un paiement forfaitaire équivalant à 24 mois de son allocation automobile et MM. Eric Bussières et Louis Juneau, à 18 mois de leur allocation automobile, et M. Neil Croxson, à 12 mois de son allocation automobile	Paiement forfaitaire équivalant à 24 mois des avantages indirects et obtention pour une période de 18 mois les services d'un programme de transition de carrière, de planification financière, etc.

¹ Certains montants ne comprennent pas les avantages qui pourraient être pris en compte aux termes de la common law et du droit civil.

Pour M. Brent Windom, cela est applicable également dans le cas où il met fin à son emploi, sous réserve d'un préavis, dans certains cas où les parties conviennent qu'il s'agit d'un motif valable. Motif valable signifie tout changement significatif aux conditions essentielles de l'emploi de M. Windom (sans son consentement) et incluent, sans s'y limiter i) une attribution de fonctions largement incompatibles avec ses tâches actuelles, ii) une baisse de son salaire annuel de base, iii) une cessation de tout régime de rémunération incitatif, à court terme et à long terme, qui affecterait de façon importante sa rémunération globale cible, iv) un changement nécessaire de la ville où il doit exercer ses tâches, et iv) tout motif qui constituerait l'équivalent d'un congédiement déguisé selon un tribunal compétent.

³ Pour les résidents ou citoyens des États-Unis qui ne sont pas assujettis à l'impôt canadien uniquement, rachat obligatoire dans les meilleurs délais à la dissolution du régime en cas de changement de contrôle.



PAIEMENTS ESTIMÉS AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS LORS D'UNE CESSATION D'EMPLOI OU D'UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Le tableau ci-dessous reflète l'estimation croissante des sommes qui pourraient être payées en indemnités à MM. Brent Windom, Eric Bussières, Louis Juneau, Neil Croxson et Joseph E. McCorry advenant la cessation de leurs fonctions sous divers scénarios. Les montants indiqués sont calculés sur la base d'une cessation d'emploi ayant une date effective du 31 décembre 2020 en regard de chacun des scénarios et inclus toute autre somme estimée qui leur serait payée au moment de la cessation d'emploi. Le montant réel qu'un membre de la haute direction visé pourrait recevoir ne peut être calculé qu'au moment de la cessation d'emploi. Plusieurs facteurs pourraient influer le montant des avantages et le montant exact payé pourrait s'avérer supérieur ou inférieur à celui reproduit ci-dessous. Ces montants prennent en considération les avantages qui pourraient être dus selon le droit commun et le droit civil.

ÉVÉNEMENT	BRENT WINDOM (\$) ¹	ERIC BUSSIÈRES (\$)	LOUIS JUNEAU (\$)	NEIL CROXSON (\$)1	JOSEPH E. McCORRY (\$) ^{1,2}
Retraite	-	-	-	-	-
Congédiement pour cause / démission	-	-	-	-	-
Cessation d'emploi sans motif valable					
Indemnité de départ	4 514 952	1 826 175	1 358 520	982 553	517 755
Rémunération en titres de participation ³	1 604 078	1 291 913	854 770	117 947	53 829
Valeur différentielle des prestations de retraite	-	86 250	71 250	47 922	-
Prime de maintien en poste ⁴	-	-	-	187 500	50 000
Toute autre rémunération	34 053	14 238	14 239	3 280	-
TOTAL	6 153 083	3 218 576	2 298 779	1 339 202	621 584
Cessation d'emploi sans motif valable suite à un changement					
de contrôle					
Indemnité de départ	4 514 952	2 338 300	1 747 520	1 764 984	-
Rémunération en titres de participation ⁵	2 679 952	1 658 716	1 162 146	415 011	-
Valeur différentielle des prestations de retraite	191 312	115 000	95 000	95 843	-
Prime de maintien en poste ³	-	-	-	187 500	-
Toute autre rémunération	72 553	57 485	57 485	45 060	-
TOTAL	7 458 769	4 169 501	3 062 151	2 508 398	-

¹ Tous les montants sont convertis en dollars canadiens au cours du change du 31 décembre 2020 de 1,2754 pour MM. Brent Windom et Joseph E. McCorry et 1,7426 pour M. Neil Croxson.

7.12 | RÉMUNÉRATION ET RISQUE

Le Comité est d'avis que l'ensemble de la rémunération des membres de la haute direction visés est équilibré pour faire face aux risques potentiels pouvant découler d'agissements qui seraient de nature à maximiser la rémunération sans égard aux risques assumés par la Société. La Société estime que les mesures suivantes imposent des limites appropriées afin d'éviter les risques ou paiements inappropriés :

- 1 les paiements de rémunération sont plafonnés pour instaurer des limites maximales de paiements;
- les objectifs atteints doivent être maintenus sur une certaine période avant que ceux-ci soient payés ou récompensés. Ces dispositions pour les réalisations atteintes font partie intégrante d'un régime incitatif à long terme;
- révision annuelle des objectifs et des jalons des programmes et régimes incitatifs à long terme pour assurer le maintien de la pertinence et l'applicabilité;
- 4 évaluation des mesures des régimes de rémunération variable pour confirmer l'équilibre des objectifs entre les régimes atténuant de cette façon les risques excessifs; et
- politique limitant le pouvoir sur les dépenses. Le Conseil a en place des politiques qui limitent les dépenses qui peuvent être faites aux différents niveaux de la Société.

² Les UAD sont octroyées selon le régime incitatif à court terme qui prévoit qu'un membre de la haute direction visé doit choisir de recevoir un minimum de 30 % en UAD jusqu'à ce que les critères des Lignes directrices concernant la propriété d'actions soient respectés. À la date du congédiement, sans motif valable ou autrement, le membre de la haute direction visé ne recevra que la valeur nominale de ses UAD. Ce montant comprend également les UAI attribuées le 27 mars 2020 dans le cadre d'une entente spéciale signée en 2019 et les UAI au pro rata attribuées le 25 juin 2020.

³ Une tranche de ces primes de maintien en poste peut être gagnée et payée en 2020. Les montants indiqués seraient versés en cas de cessation des fonctions sans motif valable avant les dates de versement prévues des primes. Comme il est décrit à la rubrique « Changement de contrôle » ci-dessus, les montants des primes de maintien en poste peuvent être payables à la suite du changement de contrôle lui-même, qu'il y ait ou non une cessation d'emploi ultérieure sans motif valable.

⁴ Les UAD sont octroyées aux termes du régime incitatif à court terme qui prévoit qu'un membre de la haute direction visé doit choisir de recevoir un minimum de 30 % en UAD jusqu'à ce que les critères des Lignes directrices concernant la propriété d'actions soient respectés. À la date du congédiement, sans motif valable ou autrement, le membre de la haute direction visé ne recevra que la valeur nominale de ses UAD. Ce montant comprend également les UAI attribuées le 27 mars 2020 dans le cadre d'une entente spéciale signée en 2019 et les UAI au pro rata attribuées le 25 juin 2020 à la cible.

⁵ M. Joseph E. McCorry n'a pas d'entente en cas de changement de contrôle. Dans ce cas, il recevra la valeur équivalente indiquée à la ligne cessation des fonctions sans motif valable.



7.13 | POLITIQUE ANTI-COUVERTURE

Cette politique est décrite à la rubrique 5.5.

7.14 | RAPPORT DU COMITÉ

À la suite de l'exercice d'étalonnage effectué au début de 2021 par Willis Towers Watson concernant la rémunération des cadres supérieurs, le Comité a décidé de rajuster le salaire de base de M. Joseph E. McCorry pour 2021 et a convenu que la rémunération des autres membres de la haute direction visés est adéquate lorsque l'on considère la taille de Uni-Sélect, son secteur d'activités et le rendement de l'avoir de ses actionnaires. Le Comité demeure satisfait de la politique actuelle de rémunération, des programmes et niveaux de rémunération, qui sont correctement liés à la performance de la Société, aux intérêts des actionnaires et respectent les pratiques concurrentielles du marché.

8 | TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

8.1 | FAITS SAILLANTS 2020

En 2020, les réalisations de la Société comprennent :

- 1 PRISES DE MESURES EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19 EN TEMPS UTILE
 - Mise en œuvre du plan de continuité des affaires, permettant à la Société de servir ses clients tout en assurant la santé et la sécurité de ses employés
 - Mise en œuvre d'un plan de conservation de la trésorerie, garantissant des liquidités et une souplesse financière maximales

2 DÉPLOIEMENT DE CAPITAUX MINIMISÉ

- Immobilisations nettes, notamment incorporelles, de 6 millions \$
- Avances aux marchands de 4 millions \$
- Dividendes de 6 millions \$
- Acquisitions d'entreprises de 8 millions \$

3 OPTIMISATION DES OPÉRATIONS

- Achèvement du programme d'amélioration de la performance, générant des économies annualisées de 54 millions \$
- Lancement du plan d'amélioration continue, générant des économies annualisées de 30 millions \$
- Intégration de 45 magasins appartenant à la société
- Expansion au Canada avec deux acquisitions en Ontario et au Québec pour un total de cinq magasins

4 AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

- Refinancement réalisé grâce à de nouvelles facilités de crédit de 565 millions \$ US, y compris des clauses restrictives plus avantageuses et une plus grande souplesse
- Réduction de la dette nette totale de 79 millions \$ à 370 millions \$
- Liquidités disponibles de 285 millions \$

5 PRINCIPALES NOMINATIONS

- M. Joseph E. McCorry, président et chef de l'exploitation, FinishMaster, Inc.
- M^{me} Nathalie Giroux, chef du capital humain et vice-présidente, Ressources humaines, Produits automobiles Canada
- M. Doug Coates, vice-président principal et directeur général pour la région de l'Ouest, Produits automobiles
- M. Jason Best, vice-président principal et directeur général pour la région de l'Est, Produits automobiles Canada



8.2 | TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant donne le détail de la rémunération annuelle de chaque membre de la haute direction visé pour les exercices financiers de 2018, 2019 et 2020. L'information sur la rémunération payée au cours des années antérieures et les autres renseignements déposés auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières sur SEDAR peuvent être consultés au sedar.com.

NOM ET POSTE PRINCIPAL	EXERCICE	SALAIRE		ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR	RÉMUNÉRATION EN PLAN INCITATIF NON F TITRES DE CAPITAU	ONDÉ SUR DES	VALEUR DU RÉGIME DE	TOUTE AUTRE	RÉMUNÉRATION
NOW ET POSTE PRINCIPAL	EXERCICE	JALAINE	ACTIONS ¹	D'OPTIONS ²	Plan incitatif annuel à court terme (payé comptant)	Plan incitatif à long terme	RETRAITE	RÉMUNÉRATION	TOTALE
		(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Brent Windom	2020	915 403	2 468 714	-	448 042	-	91 056	351 169³	4 274 384
Président et chef de la direction	2019	738 206	455 476	1 167 323	556 471	-	71 054	1 496 919 ⁴	4 485 449
	2018	573 461	246 921	189 657	133 617	-	60 535	136 562 ⁵	1 340 753
Eric Bussières	2020	526 346	1 209 985	-	289 800	-	52 635	277 492 ⁶	2 356 259
Vice-président principal et chef de la direction financière	2019	548 462	316 875	1 002 072	301 875	-	54 846	1 002 271 ⁷	3 226 401
ac ia an escion interiore	2018	402 212	98 825	86 625	28 467		40 221	18 000	674 350
Louis Juneau	2020	434 808	806 239	-	191 520	-	43 481	177 492 ⁸	1 653 540
Chef de la direction des affaires juridiques et administratives et	2019	471 868	265 500	543 048	199 500	-	44 846	812 271 ⁹	2 337 033
Secrétaire	2018	328 760	124 977	-	23 333	-	32 991	18 000	528 061
Neil Croxson	2020	433 572	408 872	-	141 667	-	43 357	81 217 ¹⁰	1 108 685
Président et chef de l'exploitation, Produits	2019	438 428	212 626	271 524	31 620		37 575	14 698	1 006 471
Automobiles Europe	2018	-	-	-	-	-	-	-	-
Joseph E. McCorry	2020	289 710	287 302	-	71 964	-	28 971	79 788 ¹²	757 735
Président et chef de l'exploitation, FinishMaster, Inc.	2019	-	-	-	-	-	-	-	-
	2018	-	-	-	-	-	-	-	-

La juste valeur à la date d'attribution des UAI spéciales de 2020 indiquée dans cette colonne pour chacun des membres de la haute direction visés a été calculée en fonction d'un cours de l'action de 5,7720 \$ pour M. Brent Windom, à 749 996 \$ pour M. Eric Bussières et à 449 996 \$ pour M. Evic Bussières et à 449 996 \$ pour M. Louis Juneau.

Pour 2019 et 2018, le tableau comprend la valeur des UAD attribuées pour l'exercice et la juste valeur à la date d'attribution des unités d'actions de performance attribuées annuellement en 2019 et en 2018, respectivement, aux termes du régime incitatif à long terme (RILT) de la Société, comme il est indiqué dans le ci-dessus, selon un coefficient d'évaluation de 100 % pour les unités d'actions de performance en fonction du moment. Le facteur de paiement a lilisé est conforme aux essais empiriques des paiements aux termes du régime de performance. Le facteur de paiement de paiement a lidis appliqué à la valeur de l'attribution qui a été calculée à un cours de l'Action de 19,168 \$ pour l'attribution de janvier 2019 et de 28,608 \$ pour l'attribution de janvier 2018. Le cours de l'Action au moment de l'attribution correspond à la moyenne des cours par action pour les cinq jours de séance consécutifs se terminant le jour de séance précédant la date de l'attribution. La juste valeur attribuée aux UAP s'est établie à 216 989 \$ en 2019 et à 189 657 \$ en 2018 pour M. Breit Windom, à 187 500 \$ en 2019 et à 86 625 \$ en 2018 pour M. Eric Bussières, à 180 000 \$ en 2019 et à 114 977 \$ en 2018 pour M. Louis Juneau et à 142 649 \$ en 2019 pour M. Neil Crosson.

Pour 2019, la juste valeur des options attribuées en février 2020 (en raison d'une période d'interdiction d'opérations prolongée) a été estimée à la date d'attribution afin de déterminer les charges de rémunération afférentes aux options au moyen du modèle de fixation du prix du treillis binominal selon les hypothèses suivantes :

Rendement du dividende (%) 3,136
Volatilité prévue (%) 29,34
Taux d'intérêt sans risque (%) 1,21
Durée prévue (années) 7

La juste valeur comptable des options attribuées en février 2020 était la suivante : 921 790 \$ pour M. Brent Windom, 790 106 \$ pour M. Eric Bussières, 526 737 \$ pour M. Louis Juneau et 236 369 \$ pour M. Neil Croxson. La différence entre la juste valeur des options et la juste valeur comptable est de 28 544 \$ pour M. Brent Windom, de 24 466 \$ pour M. Eric Bussières, de 16 311 \$ pour M. Louis Juneau et de 8 155 \$ pour M. Neil Croxson.

Pour 2019 et 2018, la juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution afin de déterminer les charges de rémunération afférentes aux options au moyen du modèle de fixation du prix du treillis binominal selon les hypothèses suivantes :

 Rendement du dividende (%)
 1,893 (1,303 2018)

 Volatilité prévue (%)
 25,01 (23,58 en 2018)

 Taux d'intérêt sans risque (%)
 1,86 (1,96 en 2018)

 Durée prévue (années)
 7 (7 en 2018)

La juste valeur comptable des options attribuées en 2019 était la suivante : 219 924 \$ pour M. Brent Windom et 190 036 \$ pour M. Eric Bussières. La différence entre la juste valeur des options attribuées et la juste valeur comptable est de (2 935 \$) pour M. Brent Windom et de (2 536 \$) pour M. Eric Bussières.

La juste valeur comptable des options attribuées en 2018 était la suivante : 181 958 \$ pour M. Brent Windom et 81 763 \$ pour M. Eric Bussières. La différence entre la juste valeur des options attribuées et la juste valeur comptable est de 7 699 \$ pour M. Brent Windom, de 4 862 \$ pour M. Eric Bussières.

- 3 Le montant pour M. Brent Windom représente le montant de la prime de maintien en fonction (250 000 \$), l'allocation de logement (60 000 \$), l'allocation d'automobile et les prestations de maladie pour les États-Unis.
- M. Windom a été nommé président et chef de la direction de Uni-Select le 2 mai 2019. Son salaire de 2019 comprend les paiements à titre de président et chef de l'exploitation de Produits Automobiles Canada et de président et chef de la direction de Uni-Select. Le salaire de base en tant que président et chef de l'exploitation de Produits Automobiles Canada était de 550 889 \$ et a été augmenté à 777 726 \$ pour tenir compte de ses responsabilités additionnelles en tant que président et chef de la direction de Uni-Select. Veuillez noter que depuis le 2 mai 2019, il agit à titre de président et chef de la direction de Uni-Select et de président et chef de l'exploitation de Produits Automobiles Canada. Tous les montants sont convertis en \$ CA au cours du change de 1,2962 du 31 décembre 2019.
- Le montant pour M. Brent Windom représente le montant de la prime de maintien en fonction versée en 2019 (1 411 647 \$), l'allocation de logement (54 000 \$), l'allocation d'automobile et les prestations de maladie pour les États-Unis.
- 6 Le montant pour M. Brent Windom représente l'allocation de logement et de réinstallation (65 887 \$), l'allocation d'automobile et les prestations de maladie pour les États-Unis.
- Le montant pour M. Eric Bussières représente le montant de la prime de maintien en fonction (250 000 \$), l'allocation d'automobile et les prestations de maladie.
- Le montant pour M. Eric Bussières représente le montant de la prime de maintien en fonction versée en 2019 (975 000 \$), l'allocation d'automobile et les prestations de maladie.
- 9 Le montant pour M. Louis Juneau représente le montant de la prime de maintien en fonction (150 000 \$), l'allocation d'automobile et les prestations de maladie.
- 10 Le montant pour M. Louis Juneau représente le montant de la prime de maintien en fonction versée en 2019 (785 000 \$), l'allocation d'automobile et les prestations de maladie.
- 11 Le montant pour M. Neil Croxson représente le montant de la prime de maintien en fonction (62 500 \$), l'allocation d'automobile et les prestations de maladie
- Le montant pour M. Joseph E. McCorry représente l'allocation de logement (48 285 \$), l'allocation d'automobile et les prestations de maladie.



RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION ATTRIBUÉE PAR RAPPORT À LA RÉMUNÉRATION RÉALISÉE ET RÉALISABLE DE 2018 À 2020

Depuis mai 2019, M. Brent Windom est président et chef de la direction de Uni-Select et président et chef de l'exploitation de Produits Automobiles Canada. Il a participé activement à la mise en en œuvre de l'exécution du programme d'amélioration de la performance et du plan d'amélioration continue. M. Windom est rémunéré en dollars américains puisqu'il était un Américain travaillant aux États-Unis lorsqu'il a été recruté en 2017 à titre de président et chef de l'exploitation de Produits Automobiles Canada. Le tableau ci-dessous présente de l'information supplémentaire sur la rémunération réalisée et la rémunération réalisable pour 2020, 2019 et 2018. La rémunération réalisée moyenne (décrite ci-après) pour ces trois exercices représente 1 777 193 \$ CA par rapport à une moyenne de 2 746 531 \$ CA de sa rémunération directe totale. La rémunération réalisée moyenne et les paiements en espèces spéciaux (principalement les paiements de maintien en fonction liés au processus d'examen stratégique 2018-2019) représentent un montant total de 1 777 193 \$ CA.

BRENT WINDOM	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE ² (\$)	RÉMUNÉRATION RÉALISÉE ³ (S)	RÉMUNÉRATION RÉALISABLE ⁴ (\$)	RÉMUNÉRATION RÉALISÉE PAR RAPPORT À RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE (%)	VALEUR COURANTE (RÉMUNÉRATION RÉALISÉE PLUS RÉMUNÉRATION RÉALISABLE) (\$)
2020	5 131 981	1 613 445 \$	3 309 998	31	4 923 444
2019 ¹	1 840 633	2 706 324 \$	281 589	147	2 987 912
2018	1 266 979	1 011 811 \$	540 345	80	1 552 156
MOYENNE	2 746 531	1 777 193 \$	1 377 310	86	3 154 504

¹ M. Brent Windom a été nommé président et chef de la direction de Uni-Select le 2 mai 2019. Depuis le 2 mai 2019, il agit à titre de président et chef de la direction de Uni-Select et de président et chef de la direction de Uni-Select et de président et chef de l'exploitation de Produits Automobiles Canada.

8.3 | ATTRIBUTION EN VERTU DU RÉGIME INCITATIF – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS OU VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE¹

NOM	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE ²	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS - GAINS RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ³	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERICE ⁴	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES – VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE
	\$	\$	\$	\$
Brent Windom	-	-	-	448 042
Eric Bussières	-	-	-	289 800
Louis Juneau	-	-	-	191 520
Neil Croxson	-	-	-	141 667
Joseph E. McCorry	-	-	-	71 964

¹ En date du 31 décembre 2020.

² Comprend le salaire de base, les attributions à court terme et à long terme, y compris l'attribution d'UAI spéciales (représentant un montant de 750 000 \$) dans le cadre du processus d'examen stratégique 2018-2019.

³ Comprend le salaire, le paiement incitatif à court terme, les UAI acquises, le cas échéant, le paiement d'UAP, le cas échéant, et la valeur réalisée à partir des options d'achat d'actions exercées, le cas échéant.

Comprend la valeur marchande des UAI non acquises, la valeur marchande des UAP, y compris les dividendes (dans l'hypothèse où les UAP deviennent acquises à la cible), et la valeur de réalisation des options d'achat d'actions dans le cours.

Le montant représente la valeur globale en dollars qui aurait été réalisée si les options avaient été exercées à la date d'acquisition, sur la base de la différence entre le cours de clôture des Actions à la TSX et le prix d'exercice à la date d'acquisition.

³ Le montant représente la valeur globale en dollars réalisée à l'exercice, sur la base de la différence entre le cours de clôture des Actions à la TSX à la date d'exercice et le prix d'exercice.

⁴ Le montant représente la valeur globale en dollars réalisée à l'acquisition des UAP octroyées en 2018.



8.4 | TABLEAU DES BONIS À COURT TERME

La Société et le Comité ont mis en place des mesures exceptionnelles pour veiller à offrir des occasions de bonis réalistes en 2020. La cible de boni a été réduite de 50 % avec un boni maximal de 70 % du boni cible (voir la rubrique 7.7 Rémunération directe - Régime incitatif à court terme pour de plus amples détails sur ces objectifs).

NOM	CIBLE BONIFICATION	BONIFICATION MAXIMALE	CIBLE DE	BONIFICATION	PAIEMENT ¹	
	Objectif financier	(POURCENTAGE DU SALAIRE DE BASE)	BONIFICATION	MAXIMALE		
	%	%	\$	\$	\$	
Brent Windom ²	50 %	70 %	476 235	666 729	640 060	
Eric Bussières	38 %	53 %	215 625	301 875	289 800	
Louis Juneau	30 %	42 %	142 500	199 500	191 520	
Neil Croxson ³	30 %	42 %	145 389	203 544	202 381	
Joseph E. McCorry	30 %	42 %	96 080	134 512	102 805	

Une tranche (70 %) des montants de paiement des primes est versée en espèces comme il est indiqué au tableau 8.2 de la colonne intitulée « Plan incitatif annuel à court terme (payé comptant) ». Le solde est versé en UAD d'un montant de 192 018 \$ pour M. Brent Windom, de 60 714 \$ pour M. Neil Croxson et de 30 842 \$ pour M. Joseph E. McCorry. Puisque MM. Eric Bussières et Louis Juneau ont atteint l'actionnariat minimum aux termes des lignes directrices concernant la propriété d'actions, ils ont reçu la totalité du paiement du boni en espèces. La valeur des attributions d'UAD telle qu'elle est présentée est fondée sur un cours du change de 1,2700 (\$ US à \$ CA) et de 1,7623 (GBP à \$ CA), ce qui correspond à la moyenne sur 5 jours précédant l'approbation du boni de 2020 par le Conseil d'administration.

8.5 | TABLEAU DU RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE (UAP)

Les membres de la haute direction visés participent au Régime d'UAP et ont reçu la rémunération suivante à l'égard des unités détenues et ont également reçu le nombre d'unités de performance indiquées en regard de leurs noms respectifs.

NOM	UNITÉS ATTRIBUÉES 2018 #	UNITÉS ATTRIBUÉES 2019 #	UNITÉS ATTRIBUÉES 2020 #	RCPA ATTEINT POUR PAIEMENT 2018 À 2020	FACTEUR DE PERFORMANCE DE RCPA 2018 À 2020 %	VALEUR DE L'UAP¹ 2020 \$	PAIEMENT ² 2019 \$	PAIEMENT ³ 2020 \$
Brent Windom	6 630	11 320	118 976	3,97	-	9,25	-	-
Eric Bussières	3 028	9 782	35 847	3,97	-	9,25	-	-
Louis Juneau	4 019	9 391	27 762	3,97	-	9,25	-	-
Neil Croxson]	4 672	7 442	27 132	3,97	-	9,25	-	-
Joseph E. McCorry	-	-	19 986	-	-	9,25	-	-

Calculée à la date de rachat (le 26 février 2021) pour les unités attribuées en 2018 pour la période 2018-2020.

Le boni versé est fondé sur l'atteinte des objectifs de l'entreprise à hauteur de 134,4 % (voir le tableau 7.7 pour de plus amples renseignements sur la façon dont les résultats de l'entreprise ont été déterminés et calculés). En fonction du cours du change moyen pendant les cinq jours précédant l'approbation du boni de 2020 par le Conseil d'administration; cours de change \$ US à \$ CA de 1,2700 pour le calcul de la valeur des UAD.

En fonction du cours du change moyen pendant les cinq jours précédant l'approbation du boni de 2020 par le Conseil d'administration; cours du change GBP à \$ CA de 1,7623 pour le calcul de la valeur des UAD.

Paiement des unités attribuées en 2017 pour la période 2017-2019.

Paiement des unités attribuées en 2018 pour la période 2018-2020.



8.6 | PLAN DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES DE PARTICIPATION

Le tableau suivant énonce le plan de rémunération pour lequel des titres de participation de la Société sont autorisés à être émis, soit le régime d'options d'achat d'actions actuel de la Société, au 31 décembre 2020 :

CATÉGORIE DE PLAN	NOMBRE DE TITRES DEVANT ÊTRE ÉMIS LORS DE L'EXERCICE DES OPTIONS OU DES BONS OU DROITS EN CIRCULATION A	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ DES OPTIONS, BONS ET DROITS EN CIRCULATION B	NOMBRE DE TITRES RESTANT À ÉMETTRE EN VERTU DE PLANS DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES DE PARTICIPATION (À L'EXCLUSION DES TITRES INDIQUÉS DANS LA COLONNE A) C	
Plans de rémunération à base de titres de capitaux propres approuvés par les porteurs	1 244 163	15,52 \$	693 831	
Plans de rémunération à base de titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs	s.o.	s.o.	s.o.	
Total	1 244 163	15,52 \$	693 831	

Le tableau suivant illustre pour chaque membre de la haute direction visé toutes les attributions en cours pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

	ATTR	IBUTIONS FOR	NDÉES SUR DES D'OF	PTIONS	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS			
NOM	NOMBRE DE TITRES SOUS- JACENTS AUX OPTIONS NON EXERCÉES	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS DANS LE COURS NON EXERCÉES ¹	NOMBRE D'ACTIONS OU UNITÉS D'ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS ²	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS À BASE D'ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS³	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS ONT ÉTÉ ACQUIS (NON PAYÉES OU DISTRIBUÉES) ⁴	
	(#)	(\$)	DATE	(\$)	(#)	(\$)	(\$)	
Brent Windom	28 091	28,61	3 juillet 2025	-	-	-	216 942	
	52 899	19,17	2 janvier 2026	-	11 320	91 805		
	350 000 ⁵	12,34	24 février 2027	-	370 068	3 001 251		
	11 764	33,94	4 janvier 2023	-	-	-		
	12 653	29,64	3 janvier 2024	-	-	-		
Eric Bussières	12 831	28,61	2 janvier 2025	-	-	-	128 343	
	45 710	19,17	2 janvier 2026	-	9 782	79 332		
	300 0005	12,34	24 février 2027	-	203 810	1 652 899		
Lauria lumanu	-	-	-	-	9 391	76 161	140 019	
Louis Juneau	200 0005	12,34	24 février 2027	-	134 793	1 093 174	140 019	
Neil Course	97 984	28,84	7 août 2024	-	7 442	60 355	45.020	
Neil Croxson	100 0005	12,34	24 février 2027	-	54 264	440 081	45 038	
Joseph E. McCorry	-	-	-	-	39 972	324 173	-	

La valeur des options dans le cours non exercées au 31 décembre 2020 correspond à la différence entre le cours de clôture des actions à la TSX le 31 décembre 2020 (8,11 \$) et le prix d'exercice.

Ne comprend pas les unités attribuées en 2018 les droits de ces unités ayant acquis le 31 décembre 2020.

³ Unités d'actions performance détenues le 31 décembre 2020 à la cible (100 %) selon le cours de clôture des actions à la TSX le 31 décembre 2020 (8,11 \$).

Les unités d'actions différées détenues le 31 décembre 2020 sont rachetées à la suite de certains événements de rachat.

Options d'achat d'actions spéciales attribuées en 2020 (en raison de périodes d'interdiction des opérations) conformément à une convention de 2019, 350 000 options pour M. Windom, 300 000 options pour M. Bussières, 200 000 options pour M. Juneau et 100 000 options pour M. Croxson.



8.7 | TABLEAU DES VALEURS DU RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Les différents régimes de retraite disponibles pour les cadres supérieurs sont décrits à la rubrique 7.9 - Rémunération indirecte – Régime de retraite.

Le tableau suivant présente les valeurs des régimes de retraite à cotisations déterminées pour chaque membre de la haute direction visé au 31 décembre 2020 :

NOM	VALEUR ACCUMULÉE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	MONTANT RÉMUNÉRATOIRE	VALEUR ACCUMULÉE À LA FIN DE L'EXERCICE
	(\$)	(\$)	(\$)
Brent Windom	162 901	91 056	268 727
Eric Bussières	174 925	52 635	239 652
Louis Juneau	238 479	43 481	298 318
Neil Croxson ¹	149 292	43 357	192 649
Joseph E. McCorry ²	-	28 971	29 224

¹ Pour M. Neil Croxson, la valeur du montant rémunératoire a été convertie de la GBP au cours du change moyen de 1,7200 en 2020.

Le tableau suivant présente les valeurs des régimes de retraite à prestations déterminées pour chaque membre de la haute direction visé au 31 décembre 2020

NOM	SERVICE DÉ	E D'ANNÉES DE COMPTÉES AU 31 MBRE 2020 Régime	PRESTATIONS ANNUELLES L'OBLIGATION DES ÉLÉMENTS		ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS DÉMINIÉRATOIRES	VARIATION ATTRTIBUABLE À DES ÉLÉMENTS NON RÉMUNÉRATOIRES	VALEUR ACTUELLE DE CLÔTURE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES	
	enregistrés	complémentaire	À la fin de l'exercice	À 65 ans	DEFINIES			
	Exercices	Exercices	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Brent Windom	-	-	-	-	-	-	-	-
Eric Bussières	-	-	-	-	-	-	-	-
Louis Juneau ¹	3,19	s.o.	9 860	9 860	141 709	-	25 308	167 017
Neil Croxson								
Joseph E. McCorry	-	-	-	-	-	-	-	-

M. Louis Juneau a accumulé 3,19 années de service décomptées aux termes du régime enregistré des employés avant d'adhérer au régime de retraite à cotisations déterminées des dirigeants en mars 2013.

9 | REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE LA PERFORMANCE

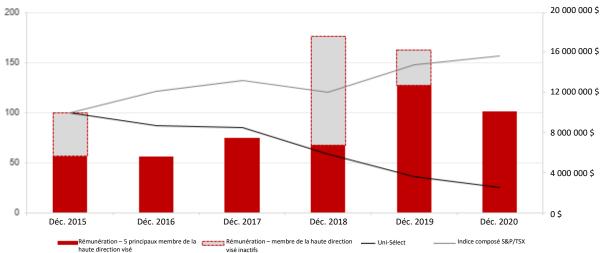
Le graphique ci-dessous illustre la fluctuation du pourcentage annuel du rendement cumulatif de l'avoir des actionnaires pour les actions de la Société par rapport au rendement cumulatif de l'indice S&P/TSX sur la période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2020.

L'évaluation en fin d'année de chaque investissement est basée sur l'augmentation de la valeur de l'Action, ajustée des dividendes en espèces réinvestis à la date à laquelle ils ont été payés. Ces calculs ne prennent pas en considération les frais de courtage ou les taxes. Le rendement total de l'avoir des actionnaires de chaque investissement, mesuré soit en dollars ou en pourcentage, peut être calculé à partir des valeurs de fin d'année selon le graphique suivant.

² Pour M. Joseph E. McCorry la valeur du montant rémunératoire a été convertie du \$ US au cours du change moyen de 1,7198 en 2020.



Uni-Sélect inc. Graphique du rendement de l'Action - Du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2020 (période de 5 ans)



Le tableau suivant présente le rendement cumulatif total d'un placement de 100 \$:

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Uni-Sélect inc.	100,00	87,04	84,88	59,05	35,74	25,90
Indice composé S&P/TSX	100,00	121,08	132,09	120,36	147,89	156,17

En 2020, l'équipe de direction se composait des cinq principaux membres de la haute direction visés, y compris le président et chef de la direction, le vice-président principal et chef de la direction financière, le chef de la direction des affaires juridiques et administratives et Secrétaire, le président et chef de la direction, Produits automobiles Europe et le président et chef de la direction, FinishMaster, Inc.

Les barres rouges indiquent la rémunération totale versée aux membres de la haute direction visés employés par la Société à la fin de chaque exercice. Pour 2015, 2018 et 2019, nous avons aussi illustré la rémunération totale versée aux membres de la haute direction visés qui n'étaient pas employés en tant que membres de la haute direction à la fin de l'exercice visé, incluant donc les indemnités de cessation d'emploi versées à ces membres de la haute direction visés au cours de ces exercices.

Le tableau suivant présente la rémunération totale versée aux membres de la haute direction visés en poste à la fin de chaque exercice :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunération totale des cinq principaux	5 649 042 \$ ¹	5 588 036 \$	7 469 916 \$	6 767 273 \$ ¹	12 740 152 \$ ²	10 141 178 \$
membres de la haute direction visés						

Le montant de 10 141 178 \$ est composé des éléments suivants :	
La rémunération totale des cinq principaux membres de la haute direction visés (salaire de base selon les contrats de travail)	7 478 689 \$
Attributions totales en espèces octroyées aux cinq principaux membres de la haute direction visés	712 500 \$
Valeur totale des unités d'actions incessibles spéciales attribuées aux trois principaux membres de la haute direction visés	1 949 989 \$ ³

- Pour 2015 et 2018, la rémunération totale comprend la rémunération totale versée aux cinq membres de la haute direction visés en poste au 31 décembre, plutôt qu'aux sept. La rémunération totale versée en 2015 aux sept membres de la haute direction visés, y compris les indemnités de départ, s'est établie à 9 932 790 \$ et la rémunération totale versée en 2018 aux sept membres de la haute direction visés, y compris les indemnités de départ, s'est établie à 17 574 335 \$.
- Pour 2019, la rémunération totale comprend la rémunération totale versée aux cinq membres de la haute direction visés en poste au 31 décembre 2019, plutôt qu'aux huit. La rémunération totale versée en 2019 aux membres de la haute direction visés s'est élevée à 16 214 476 \$
- Les unité d'actions incessibles spéciales ont été attribuées à un prix de 5,772 \$.



De 2015 à 2020, le taux de croissance annuel composé de la rémunération des membres de la haute direction visés en poste pour les cinq membres de la haute direction visés employés par la Société à la fin de chaque exercice s'est établi à 12,41 %, comparativement à un rendement total pour les actionnaires négatif de 23,68 %.

Au cours de l'année 2015, essentiellement axée sur la vente de la quasi-totalité des actifs de Uni-Select USA, Inc. et de Beck/Arnley Worldparts, Inc., le cours de l'Action de Uni-Sélect a plus que doublé et dépassé la progression de l'indice. En 2016 et en 2017, le rendement total du cours de l'Action de Uni-Sélect était en deçà de l'indice composé S&P/TSX principalement en raison de certaines conditions du marché, d'une permutation d'une ligne de produits aux États-Unis et des investissements continus requis pour l'initiative de magasins corporatifs au Canada. Toutefois, au cours des cinq dernières années, le rendement total de l'Action de Uni-Sélect est demeuré sensiblement supérieur à l'indice composé de S&P/TSX surtout en raison de la solide performance du cours de l'Action en 2015. En 2018 et en 2019, le cours de l'Action de Uni-Sélect a été inférieur à l'indice composé S&P/TSX principalement en raison d'une combinaison de conditions du marché changeantes.

En date du 12 mars 2021, le cours de l'Action de Uni-Sélect et la valeur de l'indice de référence étaient respectivement de 37,74 et 162,37 comparativement à 25,9 et 156,17 au 31 décembre 2020.

10 | INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Sauf indication contraire, les informations aux présentes sont fournies en date du 15 mars 2021. La Société n'est au courant d'aucune question qui pourrait être soumise à l'Assemblée autre que celles indiquées dans l'Avis de convocation. Si une question était régulièrement soumise à l'Assemblée, les personnes nommées dans le formulaire de procuration voteraient sur cette dernière au meilleur de leur jugement.

10.1 | DOCUMENTS DISPONIBLES

Uni-Sélect est un émetteur assujetti en vertu des lois sur les valeurs mobilières et, par conséquent, elle est tenue de déposer ses états financiers annuels consolidés et une circulaire d'information de la Direction. Uni-Sélect dépose également une notice annuelle auprès des commissions des valeurs mobilières. L'information financière est fournie dans les États financiers annuels consolidés comparatifs de la Société et le Rapport de gestion en regard de son dernier exercice terminé. On peut obtenir des exemplaires de la présente Circulaire d'information de la Direction et de la plus récente version de la Notice Annuelle, du Rapport annuel et du Rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, et de ses États financiers intermédiaires consolidés déposés après le dépôt des derniers États financiers annuels consolidés, sans frais, sur le site Web de la Société à <u>uniselect.com</u> ou sur demande adressée au Secrétaire de la Société au 170, boulevard Industriel, Boucherville (Québec) J4B 2X3.

Les personnes intéressées peuvent également consulter les documents d'information et les rapports, déclarations et autres renseignements de Uni-Sélect déposés auprès des commissions des valeurs mobilières provinciales canadiennes sur SEDAR à <u>sedar.com</u>.

10.2 | PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES POUR L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2022

Les propositions des actionnaires visant l'Assemblée annuelle fixée pour la divulgation des états financiers consolidés pour la fin de l'exercice 2021 et autres questions, doivent être soumises au plus tard le 3 janvier 2022.

11 | APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la Société ont approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire d'information de la direction.

M^e Louis Juneau

Chef de la direction des affaires juridiques et administratives et Secrétaire

Boucherville (Québec) Le 2 avril 2021



ANNEXE A – CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INTRODUCTION

La présente charte vise à établir les responsabilités spécifiques du Conseil afin d'améliorer la coordination et la communication entre le Conseil et la direction. Les responsabilités établies aux présentes doivent être assumées en conformité avec les principes énoncés dans le Code de déontologie de la société. La présente charte complète les chartes des autres comités du Conseil, ainsi que les descriptions de poste respectives de président du Conseil, des présidents de comités et de président et chef de la direction.

PARTIE I. STRUCTURE DU CONSEIL

1. COMPOSITION DU CONSEIL

Les administrateurs doivent être indépendants dans leur majorité. Le Conseil a pour objectif général de veiller à ce qu'il soit composé d'administrateurs dotés de formations et de qualités personnelles diverses, ainsi que de compétences et de connaissances qui ajoutent à la valeur de la société, et à ce que chaque administrateur s'efforce de s'acquitter de ses responsabilités au Conseil du mieux qu'il peut.

2. ÉLECTION ET NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Les candidats à titre d'administrateurs sont initialement pris en considération et recommandés par le comité de régie d'entreprise et de nomination, approuvés par l'ensemble du Conseil et élus annuellement par les actionnaires de la société.

PARTIE II. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1. PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le Conseil doit nommer chaque année un président choisi parmi ses membres indépendants.

Il incombe au président du Conseil de veiller au fonctionnement efficace du Conseil et de ses comités et à ce que l'ordre du jour du Conseil lui permette de remplir ses fonctions. Les principales fonctions du président sont énoncées dans la description du poste élaborée par le Conseil et incluent la gestion efficace des affaires du Conseil conformément aux principes de régie d'entreprise, et l'évaluation adéquate de l'efficacité de la structure des comités ainsi que la qualité du travail de la direction présenté au Conseil afin de l'aider à prendre ses décisions. Le président du Conseil peut également être membre d'un comité du Conseil.

2. SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Le président du Conseil désigne de temps à autre une personne qui peut être un administrateur, ou non, pour être secrétaire du Conseil. Le secrétaire tient les procès-verbaux des réunions du Conseil et les remet au Conseil.

3. RÉUNIONS RÉGULIÈRES

Des réunions régulières prévues du Conseil doivent être tenues aux dates déterminées par le Conseil ou le président du Conseil pour discuter de questions d'intérêt, réunions auxquelles la direction et les administrateurs non indépendants ne participent pas.



4. RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES

Des réunions extraordinaires du Conseil peuvent être convoquées par le président du Conseil, par le président et chef de la direction ou par deux administrateurs, ou sur leur ordre.

5. QUORUM

Constitue un quorum une majorité de membres du comité présents en personne ou par téléphone ou au moyen d'un autre appareil de télécommunication qui permet à tous les participants à la réunion de communiquer entre eux.

6. ORDRE DU JOUR

Le président du Conseil élabore et fixe l'ordre du jour du Conseil en collaboration avec les autres administrateurs et le secrétaire. L'ordre du jour et les renseignements qui concernent les travaux à mener aux réunions du Conseil sont, autant que possible, communiqués aux administrateurs suffisamment longtemps avant chaque réunion pour permettre un examen raisonnable. Chaque ordre du jour de réunion du Conseil comporte une période de discussion entre les administrateurs en l'absence des membres de la direction et des administrateurs non indépendants.

7. DÉLÉGATION

Le Conseil a le pouvoir de déléguer certaines de ses responsabilités aux comités du Conseil, s'il le juge approprié. Les responsabilités de ces comités sont énoncées dans leur charte, modifiée de temps à autre. En outre, le Conseil peut créer, au besoin, des comités *ad hoc* pour s'occuper d'autres questions. Le Conseil élabore une description du poste des présidents des comités.

8. CONSULTANTS OU CONSEILLERS EXTERNES

Le Conseil et ses comités peuvent engager des consultants ou des conseillers externes aux frais de la société, lorsqu'ils le jugent nécessaire ou souhaitable, pour conseiller le Conseil ou les comités de manière indépendante sur toute question. Le Conseil et ses comités ont le pouvoir exclusif d'engager ces consultants ou conseillers, ou de mettre fin à leur mandat, y compris le pouvoir exclusif de réviser les honoraires d'un consultant ou d'un conseiller et les autres conditions de son maintien en poste. Le Conseil a décidé que tout administrateur qui souhaite embaucher un conseiller externe aux frais de la société peut le faire à condition d'obtenir au préalable l'autorisation du président du Conseil.

PARTIE III. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

1. RESPONSABILITÉ PRINCIPALE ET AUTORITÉ PLEINE ET ENTIÈRE

Le Conseil est chargé de la supervision de la société, y compris de s'assurer de l'intégrité du président et chef de la direction et des autres cadres supérieurs, et de veiller à ce que le président et chef de la direction et les autres cadres supérieurs créent une culture fondée sur l'intégrité dans l'ensemble de la société. La principale responsabilité du Conseil est de superviser la direction de la société de façon à promouvoir son succès à long terme afin d'optimiser sa valeur pour ses actionnaires. Le Conseil a une autorité pleine et entière. Toute responsabilité non déléguée à la direction ou à un comité du Conseil continue de relever du Conseil.



2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Conseil fonctionne en déléguant certains de ses pouvoirs, y compris les autorisations de dépenses, à la direction et en se réservant certains pouvoirs. Les obligations juridiques générales du Conseil sont décrites en détail à l'article 12 de la présente Partie III. Sous réserve de ces obligations juridiques et des statuts et des règlements généraux de la société, le Conseil demeure responsable de la gestion de ses propres affaires, y compris :

- a) planifier sa composition et sa taille;
- b) choisir son président;
- c) proposer des candidatures pour accession au Conseil, sur recommandation du comité de régie d'entreprise et de nomination;
- d) déterminer si chaque administrateur est indépendant;
- e) désigner des comités du Conseil et leurs administrateurs membres, et approuver leurs mandats respectifs et les limites du pouvoir délégué à chacun des comités;
- f) déterminer, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité de régie d'entreprise et de nomination, la rémunération des administrateurs;
- g) évaluer, par le biais du comité de régie d'entreprise et de nomination, l'efficacité du Conseil, de ses comités et de ses administrateurs dans l'exécution de leurs responsabilités;
- h) établir, par le biais du comité de régie d'entreprise et de nomination, un mécanisme de gouvernance d'entreprise approprié, y compris des directives et des pratiques pour veiller à ce que le Conseil fonctionne de manière indépendante de la direction;
- i) superviser, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de la rémunération, les questions de politiques publiques touchant la Société, notamment en matière d'environnement, de santé et de sécurité, de responsabilité sociale d'entreprise, de durabilité, de philanthropie, de gouvernance, de réputation, de diversité, d'équité et d'inclusion.

3. ÉTABLISSEMENT ET EXAMEN DES CARACTÉRISTIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL

Avant de nommer ou de désigner des personnes comme administrateurs, le Conseil :

- a) surveille, en collaboration avec le président du Conseil, la taille et la composition du Conseil et de ses comités pour garantir une prise de décision efficace;
- examine les connaissances et les compétences appropriées nécessaires au sein du Conseil dans son ensemble, en tenant compte des besoins du Conseil à court terme et de ses plans de relève à long terme et évalue quelles sont les compétences et les connaissances que possède chaque administrateur existant;
- c) élabore et met à jour une fois par an le plan à long terme en ce qui concerne la composition du Conseil, qui tient compte des caractéristiques de ses membres en ce qui concerne l'indépendance, l'âge, les connaissances, l'expérience et la disponibilité de service à la société, ainsi que les possibilités, les risques et la direction stratégique de la société.

Dans l'exercice de chacune de ces fonctions, le Conseil devrait prendre en considération les conseils et les commentaires du comité de régie d'entreprise et de nomination.



4. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

Sur les recommandations du comité des ressources humaines et de la rémunération, le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) désigner le président et chef de la direction, et conseiller le président et chef de la direction dans l'exécution de ses fonctions:
- b) élaborer la description du poste du président et chef de la direction et élaborer et approuver les buts et objectifs de la société qu'il doit atteindre;
- évaluer le rendement du président et chef de la direction au moins une fois par an en fonction d'objectifs écrits, et déterminer et approuver la rémunération du président et chef de la direction en fonction de cette évaluation;
- d) approuver un énoncé complet des principes, de la stratégie et des principes de rémunération du personnel de direction de la société;
- e) approuver certaines décisions qui concernent la haute direction, y compris :
 - i) la désignation et la destitution des cadres supérieurs;
 - ii) la rémunération et les avantages sociaux des cadres supérieurs;
 - iii) les contrats d'emploi, les conventions de conseil, de départ à la retraite et d'indemnité de licenciement et autres accords spéciaux proposés pour les cadres supérieurs;
 - iv) les objectifs annuels de rendement de l'entreprise et des unités fonctionnelles utilisés pour déterminer le régime d'intéressement ou les autres primes aux gestionnaires;
- f) veiller à ce que des programmes de planification de la relève et de perfectionnement des gestionnaires soient instaurés, y compris :
 - i) approuver le plan de relève du président et chef de la direction;
 - ii) dans le cas d'autres gestionnaires principaux, veiller à ce que soient instaurés des plans de relève et de perfectionnement de la direction; et
 - iii) superviser la haute direction;
- g) veiller à ce que les critères et les processus de reconnaissance, d'avancement, de perfectionnement et de désignation de la haute direction soient conformes aux besoins futurs de la société en matière de direction;
- h) favoriser les occasions de découvrir au sein de la société les employés qui ont le potentiel nécessaire pour devenir des membres de la haute direction, notamment au moyen de présentations au Conseil par ceux-ci ou par toute forme d'interaction avec eux;
- i) approuver certaines questions en ce qui concerne tous les employés, y compris :
 - i) le salaire annuel et les politiques ou régimes d'intéressement pour les employés;
 - ii) les nouveaux régimes d'avantages sociaux ou modifications importantes dans les régimes existants;



- iii) les modifications importantes dans les régimes de retraite de la société;
- iv) les avantages sociaux importants accordés à des employés retraités, en plus des avantages sociaux qu'ils reçoivent conformément aux régimes de retraite et autres avantages sociaux approuvés.

5. STRATÉGIE ET PLANS

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) adopter une procédure et participer avec la direction à l'élaboration du plan stratégique de la société, qui sera soumis annuellement au Conseil pour approbation. Ce plan stratégique doit tenir compte, notamment, des tendances, des occasions et des risques de l'entreprise sur un horizon de trois à sept ans;
- b) approuver les budgets d'immobilisations et d'exploitation annuels afin que la société atteigne ses objectifs stratégiques et ses plans d'exploitation;
- c) approuver la participation de la société à des secteurs d'activités qui sont importants pour elle, ou le deviendront probablement, ou son retrait de ceux-ci;
- d) approuver les objectifs financiers et d'exploitation utilisés pour déterminer la rémunération, s'ils diffèrent des plans stratégiques, d'immobilisations et d'exploitation susmentionnés;
- e) approuver les acquisitions et les dessaisissements importants;
- f) surveiller les progrès de la société en fonction de ses objectifs stratégiques, et réviser et modifier leur orientation en fonction de l'évolution des circonstances:
- g) examiner les évolutions récentes qui peuvent avoir une incidence sur la stratégie de la société et aviser la direction des nouvelles tendances et questions.

6. OUESTIONS RELATIVES AUX FINANCES ET À L'ENTREPRISE

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) prendre des mesures raisonnables pour garantir, par le biais du comité d'audit, l'intégrité et l'efficacité des systèmes de contrôle internes et d'information de gestion de la société, notamment évaluer l'information fournie par la direction et autres (p. ex., les auditeurs internes et externes) au sujet de l'intégrité et de l'efficacité des systèmes de contrôle internes et d'information de gestion de la société;
- b) examiner le rendement financier et d'exploitation en fonction des budgets et des objectifs;
- c) approuver les états financiers annuels consolidés et les résultats financiers trimestriels consolidés, ainsi que leur divulgation par la direction;
- d) déclarer les dividendes;
- e) approuver les opérations de financement, les modifications dans le capital-actions autorisé, l'émission et le rachat d'actions, l'émission de titres de créances, l'inscription d'actions et d'autres titres, l'émission de papiers commerciaux et de prospectus et les contrats de fiducie connexes;
- f) approuver la nomination de l'auditeur externe et approuver les honoraires de l'auditeur sur recommandation du comité d'audit;



- g) approuver les résolutions bancaires et les modifications importantes dans les relations bancaires;
- h) examiner en vue de leur approbation éventuelle toutes les modifications ou dérogations à la stratégie établie, aux budgets d'immobilisations et d'exploitation ou les questions de politique proposées par la direction qui divergent du cadre normal des affaires de l'entreprise;
- i) approuver les contrats, transactions et autres arrangements ou engagements importants qui sont de nature à avoir une incidence importante sur la société;
- j) approuver l'introduction ou le règlement de litiges de nature à avoir une incidence importante sur la société.

7. ACTIVITÉS ET GESTION DES RISQUES

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) déterminer les principaux risques associés aux activités de la société et s'assurer que la direction mette en œuvre les systèmes appropriés permettant la gestion de ces risques;
- b) examiner la couverture, les franchises et les questions clés qui concernent les polices d'assurance de l'entreprise; et
- c) examiner la conformité avec les exigences législatives et réglementaires et adopter le Code de déontologie et surveiller son observation.

8. POLITIQUES ET PROCÉDURES

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) élaborer l'approche globale en matière de gouvernance de la société. Le Conseil peut déléguer au comité de régie d'entreprise la responsabilité d'examiner le contenu et la mise en œuvre des Lignes directrices en matière de gouvernance et de nomination et les autres questions et processus de régie et de faire des recommandations au Conseil à ce sujet;
- b) vérifier si la société respecte ses procédures et politiques et, le cas échéant, approuver toute demande de dérogation par un membre de la direction ou du Conseil.
- c) veiller à ce que la direction fonctionne en tout temps dans le respect des lois et règlements applicables;
- d) examiner les nouvelles politiques importantes de la société et les modifications importantes aux politiques existantes (y compris, par exemple, les politiques qui concernent la conduite de l'entreprise et les conflits d'intérêt).

9. ORIENTATION ET FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Les nouveaux administrateurs reçoivent une séance d'orientation complète et une formation de base sur les activités de la société, le rôle du Conseil et de ses comités et la contribution attendue de chaque administrateur (y compris, en particulier, l'engagement en temps et en ressources que la société attend de la part de chaque administrateur) de façon à les aider à contribuer efficacement au Conseil.

Tous les nouveaux administrateurs devraient comprendre la nature et le fonctionnement des activités de la société et, en cette qualité, la direction fournira aux nouveaux administrateurs un dossier d'information générale sur la société et l'occasion de rencontrer la haute direction et le personnel d'opération, ainsi que de visiter les entrepôts et autres installations de la société.



La direction ou des consultants indépendants feront régulièrement des exposés sur différents sujets au Conseil d'administration et des mises à jour sur les initiatives et les enjeux en matière de régie.

Le Conseil doit entreprendre ou organiser ces activités et programmes de formation continue des administrateurs, comme il le juge utile, de façon à maintenir ou à bonifier leurs compétences et leurs capacités en tant qu'administrateurs et à veiller à ce que leurs connaissances et leur compréhension des activités de la société demeurent à jour.

10. RAPPORTS DE CONFORMITÉ ET COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) veiller à ce que la société ait instauré des processus de communication efficaces avec les actionnaires et les institutions et organismes financiers, de réglementation et autres;
- veiller à ce que la société ait pris des mesures efficaces pour recevoir de la rétroaction de la part des actionnaires, comme la création d'un processus pour permettre aux actionnaires de communiquer directement avec les administrateurs indépendants;
- c) approuver l'interaction avec les actionnaires sur tous les éléments qui exigent l'approbation des actionnaires;
- d) approuver le contenu de toutes les communications importantes de la société destinées aux actionnaires et au public investisseur, y compris les rapports trimestriels, le rapport annuel, le rapport de la direction, la circulaire d'information de la direction, la notice annuelle et tout prospectus qui peut être émis, et tout renseignement important qui concerne la société et qui se trouve dans tout document y étant intégré par renvoi;
- e) prendre les mesures raisonnables pour veiller à ce que le rendement financier de la société soit déclaré de façon exacte et juste aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et organismes de réglementation de manière régulière, en temps opportun et conformément aux principes comptables généralement reconnus;
- f) veiller à la divulgation en temps opportun de tout autre fait ayant une incidence importante sur la société;
- g) rendre compte chaque année aux actionnaires de la gérance du Conseil pour l'année antérieure (le rapport annuel); et
- h) examiner et réviser au besoin la Politique sur les communications de la société.

11. FONDS DE RETRAITE

Par le biais du comité d'audit, le Conseil examine et, conformément aux exigences réglementaires :

- a) surveille les régimes de retraite de la société en ce qui concerne les questions financières, après avoir consulté le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité d'audit sur toute incidence qu'une telle modification peut avoir sur les prestations de retraite;
- b) recommande des modifications si un risque financier est établi;
- c) recommande la nomination et le départ de directeurs des placements en ce qui concerne les régimes de retraite de la société;



d) reçoit et étudie l'évaluation actuarielle et les exigences de financement des régimes de retraite de la société.

12. OBLIGATIONS JURIDIQUES GÉNÉRALES

- a) Le Conseil est chargé de ce qui suit :
 - i) veiller à ce que la direction respecte toutes les exigences juridiques et prépare, approuve et maintienne adéquatement les documents et registres;
 - ii) approuver les modifications aux règlements généraux et aux statuts constitutifs, sur des questions qui exigent l'approbation des actionnaires et l'ordre du jour des assemblées des actionnaires;
 - iii) approuver la structure juridique, l'énoncé de mission et l'énoncé de vision de la société.
- b) Les exigences juridiques du Conseil sont les suivantes :
 - i) superviser les affaires de la société;
 - ii) agir avec honnêteté et loyauté en vue de protéger et promouvoir les intérêts de la société;
 - iii) agir avec prudence et diligence.

13. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs supervisent la gestion des activités et des affaires de la société.

Les administrateurs doivent assister à toutes les réunions du Conseil et aux réunions pertinentes des comités; lire tous les documents du Conseil et des comités reçus avant les réunions; discuter des préoccupations et demander les renseignements appropriés directement à la direction au besoin; chercher conseil auprès de conseillers indépendants (aux frais de la société avec autorisation préalable du président), comme ils le jugent nécessaire, et participer activement, librement et ouvertement à toutes les réunions et discussions.

Les administrateurs profitent des programmes d'orientation et de formation continue de la société, comme le Conseil ou le comité de régie d'entreprise et de nomination le détermine de temps à autre.

a) Obligation fiduciaire et confidentialité

Dans l'exercice de leurs pouvoirs et la délégation de leurs fonctions, les administrateurs doivent se comporter avec honnêteté et loyauté aux intérêts de la société. Les administrateurs sont donc des fiduciaires de la société et, à ce titre, ils doivent promouvoir les intérêts de la société de manière impartiale et désintéressée. Les administrateurs ne doivent surtout pas permettre que leurs intérêts personnels ou commerciaux entrent en conflit avec les intérêts de la société. Les administrateurs ne doivent pas utiliser leur charge, et les renseignements et connaissances ainsi acquis, pour leur avantage ou pour leur gain personnel. Les administrateurs sont aussi soumis à une obligation de discrétion en ce qui concerne les affaires de la société. Les administrateurs ne devraient pas divulguer de renseignements confidentiels au sujet de la société ou y donner accès à autrui.

b) Norme de diligence

Dans l'exercice de leurs pouvoirs et la délégation de leurs fonctions, les administrateurs doivent agir avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve, en pareilles circonstances, une personne prudente. Cette norme exige que les administrateurs accordent le temps et l'attention



nécessaires aux affaires de la société et de ses filiales et fassent les enquêtes nécessaires auprès de la direction et autres de manière à prendre des décisions éclairées et à tirer parti de leur formation et de leur expérience.

c) Qualifications du poste

Chaque administrateur doit :

- i) être une personne physique âgée d'au moins dix-huit ans et saine d'esprit et ne pas avoir le statut de failli. Une majorité d'administrateurs doivent être indépendants;
- ii) posséder des connaissances suffisantes en matière de finances; avoir une expérience pertinente et pratique de l'exploitation d'une entreprise; comprendre le processus de planification stratégique et le perfectionnement des ressources humaines et avoir les compétences fixées par le comité de régie d'entreprise et de nomination de temps à autre;
- iii) posséder un degré élevé d'intégrité personnelle et professionnelle et travailler dans le cadre éthique énoncé dans le Code de déontologie de la société;
- iv) avoir le temps de s'acquitter adéquatement des fonctions et responsabilités incombant au membre du Conseil et ne pas participer à des activités en conflit avec les activités de la société.

Les administrateurs sont élus une fois par an par les actionnaires. Le comité de régie d'entreprise et de nomination est chargé de recommander au Conseil qui se portera candidat chaque année pour une élection ou une réélection par les actionnaires.

14. ÉVALUATION DU CONSEIL

De façon régulière, le Conseil et ses membres évalueront l'efficacité du Conseil et de ses comités, y compris son fonctionnement, sa structure et la pertinence des renseignements fournis aux administrateurs et l'efficacité du président dans la gestion des réunions du Conseil et la direction stratégique de la société. Ces évaluations tiennent compte de la charte du Conseil et de ses comités.

Le Conseil ou le comité de régie d'entreprise et de nomination évaluera aussi régulièrement le rendement et la contribution de chaque administrateur sur différents sujets, notamment sur la perspective stratégique et la participation et la responsabilité, de façon à leur donner une rétroaction constructive pour les aider à améliorer leur rendement. Dans son évaluation, le Conseil ou le comité de régie d'entreprise et de nomination tient compte de la description du poste qui s'applique et des compétences et des connaissances que chaque administrateur devrait apporter au Conseil. Le Conseil ou le comité de régie d'entreprise et de nomination partagera les résultats de l'évaluation et de la discussion aux comités responsables des questions de régie et de conduite de la société.

15. EXAMEN DE LA CHARTE DU CONSEIL

Le Conseil évalue la pertinence de la présente charte une fois par an et y apporte toute modification jugée nécessaire ou appropriée.

16. LISTE NON EXHAUSTIVE

La liste des fonctions qui précède n'est pas exhaustive et le Conseil peut, par ailleurs, exécuter d'autres fonctions qui peuvent être nécessaires ou appropriées dans les circonstances pour assumer ses responsabilités.